MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80825-7

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

DE CRUE DE STOUTZ, FRANCIS

TITLE:

LA COUR DE FRANCE ET LA SOCIETE AU XVIE...

PLACE:

PARIS

DATE:

1888

Master Negative #

92-80825-7

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.028
D35

De Crue de Stoutz, Francis, 1854– 1928.

La cour de France et la société au XVIe siècle, par Francis Decrue de Stoutz ... Paris, Firmin-Didot et cie, 1888.

[6], vi, 220, [1] p. 18cm.

1. France—Court and courtiers. 2. France—Soc. life & cust.

UCL-HCL 13-529
DC111.3.D28

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x

IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 8-27-93 INITIALS WLE

FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

944.028 D35

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA

COUR DE FRANCE

ET LA SOCIÉTÉ AU XVIe SIÈCLE.

9399

LA

COUR DE FRANCE

ET LA SOCIÉTÉ AU XVIe SIÈCLE,

PAR

FRANCIS DECRUE DE STOUTZ,

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
DOCTEUR ÈS LETTRES,
CHARGÉ DU COURS D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS.

LA SOCIABILITÉ. — LE GOUVERNEMENT.
LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.
LA FRANCE MILITAIRE.
LES PASSE-TEMPS DE LA SOCIÉTÉ.
LA FEMME.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET CIE,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1888.

90-220
D35

A

Madame Francis Decrue de Stoutz.

120203

AVANT-PROPOS.

L'origine du présent travail remonte à une courte série de conférences publiques données à Genève aux mois de novembre et de décembre 1885, reproduites avec des développements plus complets dans un cours de faculté, publiées enfin en articles (sauf l'une d'elles sur *la Femme*) par la *Bibliothèque universelle*.

Les sources de ce travail sont communes à celles de mon étude sur *Anne de Montmorency,* dont le second et dernier volume va paraître. Elles sont tirées de ce fonds inépuisable de manuscrits de la Bibliothèque nationale. C'est là, aussi bien qu'aux Archives nationales, à celles du minis-

tère des affaires étrangères, aux archives de Bruxelles, de Turin, de Milan, sans citer les collections des provinces ou des particuliers, c'est là que j'ai transcrit, analysé, lu ou parcouru plus de 30,000 lettres des personnages du seizième siècle, et nombre de pièces officielles.

Heures fécondes que ces heures passées tête à tête avec les hommes d'autrefois, dont le commerce intime fait revivre toute une époque pleine de beaux faits et d'œuvres de génie !

On n'a eu garde d'oublier les correspondances imprimées, documents pleins de renseignements incomparablement plus précis que les *Mémoires*. Ceux-ci sont utiles cependant pour la connaissance générale des mœurs. Mais qu'il faut s'en défier pour le détail! témoin ce biographe de Vieilleville qui trop longtemps a joui d'une réputation usurpée. Néanmoins on

a mis amplement à contribution les volumes parus dans les collections classiques de mémoires, dans celle de la *Société de l'Histoire de France* et celle des *Documents inédits*.

Tous les ouvrages d'histoire du seizième siècle ont été passés en revue : les publications contemporaines d'abord, depuis les pamphlets jusqu'à l'œuvre magistrale de De Thou et de ses émules ou prédécesseurs en historiographie latine et française; les écrits postérieurs ensuite, de Mézeray à Mignet : histoires générales, provinciales, locales, sans oublier Monteil.

Je mentionnerai aussi les livres récemment écrits sur les hommes du seizième siècle, par tant d'auteurs de savoir et de talent : Mgr le duc d'Aumale, MM. de La Ferrière, de Ruble, Forneron, Mme Coignet, M. Miron, l'amiral Jurien de La Gravière, M. G. Duruy, feu P. Paris, etc.

Plusieurs ouvrages se rapprochent plus du genre que j'ai traité, tels ceux que l'on peut grouper en France autour du *Prince Vitale* de M. V. Cherbuliez, et en Allemagne autour de la *Civilisation en Italie au temps de la Renaissance,* par Burckhardt, livre que M. Schmitt a rendu français par sa traduction (1885). Je pourrais citer, parmi beaucoup d'autres, les *Comédiens italiens* de M. Baschet, la *Chasse* de M. de La Ferrière, l'*Académie de Charles IX* de M. Frémy, et surtout les *Mœurs polies sous Henri II* de M. Bourciez, l'*Histoire de la civilisation* de M. Rambaud, les *Sentiments moraux au seizième siècle* de M. Albert Desjardins. Ces œuvres excellentes auraient pu nous détourner de publier notre ouvrage si tout travail ne méritait sa récompense et si le nôtre n'était fondé sur des documents absolument originaux et le plus souvent inédits.

J'ajouterai encore que pour deux chapitres j'ai recouru à des sources spéciales : *le Gouvernement* et *la France militaire.* Pour ce dernier j'ai consulté tous les spécialistes, qui, sauf M. Viollet-le-Duc dans son *Histoire de l'Ameublement,* ne m'ont pas beaucoup plus appris que les manuscrits du seizième siècle. Dans le premier j'ai reproduit l'essentiel de ma thèse latine de doctorat *De consilio regis,* pour laquelle le livre de M. Aucoc m'a été si utile; mais j'ai pris soin d'en comparer les résultats avec les notices récentes de M. de Boislisle dans son édition de Saint-Simon et avec la préface de M. Valois à sa publication des *Arrêts du Conseil de Henri IV.*

Maintenant que ce petit livre est fait, grâce aux bons soins de la maison Firmin-Didot, je l'adresse non pas tant aux spécialistes qu'au grand public, à tout le

monde. C'est pourquoi, mes sources succinctement indiquées dans cet avant-propos, j'ai évité tout appareil critique, et je laisse à mon opuscule une forme sinon mondaine, du moins populaire. Puisse-t-il faire pénétrer le lecteur bénévole dans cette brillante société du seizième siècle, lui en faire connaître la vie et apprécier le charme !

LA COUR DE FRANCE

ET LA SOCIÉTÉ AU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

LA SOCIABILITÉ AU SEIZIÈME SIÈCLE.

La nation française, aujourd'hui en pleine démocratie, présente ce caractère particulier que la vie de société n'a été chez elle que l'épanouissement de la vie de cour. Contrairement à ce qui se passe dans l'antiquité, la cour est, en France, le prototype de la société.

Dans une histoire parallèle de la cour de France et de la société, on pourrait distinguer

quatre périodes. La première, celle-là même qui fait l'objet de cette étude, embrasse le seizième siècle et répond à un temps où la cour jouissait seule des agréments de la sociabilité. Dans la seconde, au siècle suivant, des groupes de personnes étrangères à la cour forment une nouvelle compagnie : celle de la ville ou la *ville* proprement dite. Dans ses *Caractères,* La Bruyère étudie la cour et la ville et constate que celle-ci ne faisait qu'imiter celle-là, surtout par les mauvais côtés.

La troisième période, celle du dix-huitième siècle, vit la société de la ville secouer la tutelle de la cour, son institutrice, et sortir de page. Tandis que la cour se momifiait dans les liens d'une étiquette étroite et formaliste, la ville forma cette société distinguée, appelée non plus la *ville,* mais la *société* par excellence, qui se réunissait chez Mme de Luxembourg, Mme du Deffand et Mme Necker. C'est là le côté le plus séduisant du dix-huitième siècle. La quatrième période correspond à notre époque. La cour de France n'est plus ; seule la société, et à proprement parler la société parisienne, subsiste, dépositaire des traditions de l'urbanité française, reine de la mode, du ton et du langage, digne d'avoir son chroniqueur jusqu'au jour où, chose disparue, elle aura son historien.

Il faut remonter au seizième siècle pour trouver une cour de France digne de ce nom, et en pleine jouissance d'une vie de société. Pendant tout le moyen âge, il n'y eut à proprement parler ni cour de France, ni société française. Ce qu'on appelle alors la cour du roi, c'est l'assemblée politique des vassaux, des officiers et des conseillers de la couronne, qui assistent le maître dans l'administration de l'État. Nous n'entendons point par là la société de la cour de France.

Outre cette cour officielle, le roi avait aussi son entourage de favoris, presque de compagnons, avec lesquels il partageait les plaisirs de la chasse et de la table. Mais il n'avait pas alors un train beaucoup plus considérable que celui des grands vassaux de la couronne. Souvent un duc de Bourgogne le dépasse en éclat.

Dans l'état d'anarchie féodale où se trouvait la France, les seigneurs, maîtres dans leurs terre et grassement nourris par elles, avaient chacu leur cour propre et leur suite de familiers. Aucun centre politique, aucune capitale de comté ou de seigneurie, n'attirait plus qu'une autre, d'une façon constante, l'élite de la nation. Le roi vivait chez lui comme un seigneur dans son fief. La vie mondaine était nulle à une époque où la grossièreté du moyen âge ne permettait aux hommes de s'illustrer que dans une activité purement physique.

A la vérité, il y eut en France des centres féodaux où l'on jouit d'une civilisation plus avancée. Mais, notons ce point, ce ne fut précisément pas la capitale du royaume. La terre privilégiée fut celle du Midi, qui, voisine du pays du soleil et de la lumière, de la patrie des arts et des lettres, avait, plus que le nord, hérité des traditions de l'antiquité classique. La poésie y florissait. Seigneurs et dames affluaient à la cour des comtes de Toulouse et de Provence pour assister, non plus seulement à des

joutes de tournois où des chevaliers bardés de fer se disputaient le prix de la vaillance, mais à des fêtes pacifiques où les poètes concouraient au prix du « gai savoir ». Ce fut l'âge des troubadours et des ménestrels, le règne des cours d'amour. La croisade des Albigeois, en provoquant dans le Languedoc l'invasion des bandes peu civilisées du nord, éteignit ces foyers lumineux et mit fin à cette culture provençale, qui se montre comme le premier essai d'une vie de société.

Ce sera beaucoup plus tard que se réveillera cette vie, et que les conditions qui lui sont indispensables se trouveront réunies. Quelles sont ces conditions? Il en est trois. La première, c'est que l'état ait acquis sa constitution définitive et qu'il possède un centre propre à attirer et à retenir l'élite de la nation. Dans l'antiquité il y eut société, soit à Athènes, soit à Rome, alors seulement que l'une de ces villes eut établi son hégémonie sur le monde grec et que l'autre eut fondé son colossal empire.

La seconde condition se trouve remplie quand

la nation possède une culture intellectuelle, le dernier période de la civilisation. Une société privée de goûts et de connaissances artistiques et littéraires ne mérite pas de porter ce nom. Le fruit le plus exquis de la vie sociale, n'est-ce pas la conversation? La conversation ne doit pas se traîner banale et terre à terre le long des grands chemins, en s'arrêtant, pour trouver quelque aliment, aux moindres accidents de la route; il faut qu'elle s'élève d'un vol hardi et qu'elle plane jusqu'aux hauteurs de la philosophie, de la science et de la poésie.

La troisième condition de sociabilité fait le caractère propre de la société française : c'est la présidence de l'élément féminin. Cette condition ne se trouvait pas remplie dans l'antiquité, mais elle est essentielle dans le monde moderne. Dans les cercles d'hommes, dans les associations d'étudiants comme dans les réunions de soldats, on n'observe guère cette retenue de manières, cette correction de langage, qu'impose la présence de la femme. La femme est la sauvegarde de l'urbanité, de la politesse. Le lieu de rendez-vous de notre société n'est-il pas le salon, le salon, l'apanage de la femme?

De ces trois genres de progrès : centralisation de l'État, culture intellectuelle, présidence de l'élément féminin, aucun ne se trouva réalisé durant le moyen âge. La France était divisée en autant de seigneuries que de cantons; la chevalerie n'appréciait que les exercices du corps. La femme ne se mêlait pas encore à la compagnie des hommes. Sans doute, elle assistait aux tournois, mais, à ces fêtes, elle restait parquée dans une galerie, du haut de laquelle elle laissait tomber pour son champion le prix du combat. Elle se trouvait aussi cloîtrée au château qu'au couvent.

Au début de l'ère moderne, une révolution s'opère : la société se constitue sous l'action, souvent inconsciente, des rois qui se succèdent sur le trône, de Louis XI à François Ier.

Louis XI accomplit la première partie de la tâche énoncée plus haut. On assiste, sous son règne, à la lutte suprême de la monarchie et de

la féodalité. Grâce aux victoires des Suisses, qui écrasèrent la puissance de Charles le Téméraire, le dernier des grands feudataires de la France, la question fut tranchée en faveur de la royauté absolue. Tant qu'il y eut un duc de Bourgogne, la nation française se trouva partagée entre plusieurs maîtres. Après la bataille de Nancy, il n'y a plus qu'un chef dans l'État. Tous les Français savent dès lors ce qu'est un roi, ils savent même déjà ce qu'est une patrie. Le pays avait acquis sa constitution monarchique définitive. La résidence royale, qui n'avait plus à redouter la splendeur de telle ou telle ville ducale, devint le centre propre à attirer et à retenir l'élite de la nation. La première condition nécessaire à l'épanouissement d'une vie de société se trouvait donc remplie.

Louis XI n'aurait su aller plus loin ; il n'était pas prince à créer la cour de France. Après avoir cité son bourreau, son barbier et d'autres personnages de cette espèce, on aura énuméré tout son entourage. Il était réservé à ses

successeurs de continuer l'œuvre que, sans s'en douter, il avait entreprise. Charles VIII et Louis XII y travaillèrent par leurs expéditions en Italie.

On a critiqué les prétentions de ces deux rois sur les trônes de Naples et de Milan ; on a blâmé leurs campagnes dans la péninsule, ruineuses en hommes et en argent. Il n'est pas moins vrai qu'en lançant chaque année dans la presqu'île des Apennins des armées de Français, ils firent connaître à leurs peuples la terre classique des arts et des lettres.

L'Italie, qui pendant le moyen âge produisit Dante et Pétrarque, méritait d'être le foyer de la Renaissance ; elle le devint réellement à l'époque dont on s'occupe. Il a été dit souvent que la Renaissance date de la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Les savants hellènes qui s'enfuirent alors en Italie y auraient apporté de précieux manuscrits avec le culte de l'antiquité. Cette assertion est condamnée aujourd'hui. Mais voici ce qu'elle peut contenir de vérité.

Jusqu'en 1453 l'Italie partageait avec l'empire grec l'héritage des anciens. Tandis que Rome devenait la ville pontificale, Constantinople restait la résidence des héritiers légitimes des Augustes et des Césars. Entre les deux grandes presqu'îles bénies des Muses, celle du Pinde et celle de l'Apennin, héritières toutes deux de la culture grecque et du nom romain, des rapports fréquents n'avaient cessé d'exister pendant le moyen âge. Les Byzantins maintenaient leurs prétentions sur l'Italie. Tandis que des princes italiens s'établissaient en Grèce, comme les Angevins de Naples à Durazzo, des Hellènes acquéraient des possessions en Italie : tels les Paléologues et les Lascaris, qui gardèrent jusqu'au seizième siècle, les uns les marquisats de Montferrat et de Saluces, les autres les comtés de Tende et de Vintimille. Les Génois et les Vénitiens, qui établissaient leurs comptoirs en Orient, servaient de courtiers de commerce sur tous les bords de la Méditerranée. Au quinzième siècle, les essais de rapprochement entre les églises romaine et grecque

attirèrent déjà les docteurs de Constantinople aux conciles tenus en Italie.

Arrive le grand événement de 1453. L'empire romain d'Orient disparu, l'Italie est seule à conserver la succession du passé. Ce sera là l'unique point de la terre où pourra se manifester la Renaissance classique.

Les Français la trouvèrent donc en Italie. Comme tout spectacle, elle frappa d'abord les yeux. Les capitaines de Charles VIII et de Louis XII admirèrent les vestiges grandioses des monuments anciens, en même temps que les splendides constructions nouvelles de Rome et de Florence. De retour chez eux, ils voulurent avoir des maisons de même style. Alors furent édifiées, d'abord par des artistes italiens, ces résidences des bords de la Loire, admirables témoins de l'âge de la Renaissance, les châteaux d'Amboise, de Blois, plus tard ceux de Chambord, de Chenonceaux et tant d'autres encore ; plus près de Paris, Fontainebleau et Saint-Germain ; à Paris même, le Louvre, puis les Tuileries ; au nord de Paris, les demeures

princières des Montmorency, Écouen encore debout, Chantilly, détruit sous la Révolution et merveilleusement reconstruit par Mgr le duc d'Aumale, enfin Fère-en-Tardenois, dont on ne voit plus que des ruines semblables à celles qui, dans l'Italie et la Grèce, attestent une grandeur à jamais passée.

La maison bâtie, on l'ornera d'objets d'art, pris dans la péninsule. Chacun prétend posséder une galerie de marbres et de bronzes, de bustes et de médailles antiques, de tableaux modernes. La belle école de peinture italienne fournit la France de chefs-d'œuvre. François Ier commande à Raphaël la *Sainte-Famille* et le *Saint-Michel,* qu'apporte Laurent de Médicis, et qui brillent encore au Louvre aujourd'hui. Le même roi donna des sommes considérables à André del Sarto pour se procurer les originaux ou les copies des maîtres italiens. S'il faut en croire la chronique, et la comédie de Musset, André del Sarto dépensa cet argent en colifichets pour sa femme. Ce qui devait aller à la toile alla à la soie et au velours. Plus scrupu-

leux, les ambassadeurs de France en Italie et en Orient furent chargés de recueillir des raretés pour le roi et pour les ministres. La correspondance d'un seigneur français avec un ami établi en Italie rappelle celle qu'avait Cicéron avec Atticus, quand le célèbre consul, retenu par ses fonctions à Rome, pressait ce dernier, domicilié en Grèce, de lui envoyer des œuvres de Corinthe pour son musée.

La Renaissance ne frappait pas seulement les yeux. Comme tout spectacle grandiose, elle éveilla l'esprit, toucha le cœur, enflamma l'imagination. La Renaissance des lettres suivit celle des arts. On voulut connaître les monuments littéraires de l'antiquité, comme on en avait admiré les œuvres plastiques. L'imprimerie est découverte ; elle reproduit par milliers d'exemplaires les auteurs grecs et latins. Une sorte de pédantisme effréné s'empare des esprits. Les capitaines se font traduire les *Commentaires* de César, les *Vies* de Plutarque, les *Histoires* de Tacite et de Tite-Live. Les orateurs, juges et avocats, chargent leurs haran-

gues de citations empruntées à Cicéron et à Sénèque. Les écrivains grecs, et à leur tête Platon, considéré pour ainsi dire comme l'apôtre d'une nouvelle religion, sont mis en pleine lumière par une brillante phalange d'humanistes.

On ne se contente pas de commenter; on compose. Les écoles rivales de Marot et de Ronsard s'ouvrirent; la Pléiade parut, avec les premiers auteurs de tragédies et de comédies. L'esprit devint une puissance. On ne fait pas seulement allusion à la royauté d'Érasme, légitime celle-là, mais on veut rappeler la tyrannie que l'Arétin exerçait sur ses contemporains. Ce pamphlétaire vénal était courtisé par les plus grands princes, les Charles Quint et les François Ier, qui achetaient à prix d'or, je ne dis pas ses éloges, mais son silence. Le « chantage » date de lui. Un honnête homme, qui fut aussi un homme de lettres, Lazare de Baïf, alors ambassadeur à Venise, rougissait d'avoir à remettre à cet abject personnage les colliers et les écus d'or que lui adressaient le roi et le cardinal

de Lorraine, et il suppliait le grand maître de l'hôtel de ne le plus porter sur l'état des pensionnaires du roi. « Un homme de cette espèce n'est pas à craindre, » disait-il. On ne tint nul compte de l'avis, tant l'esprit se faisait redoutable.

Comme une des facultés de l'âme ne peut être ébranlée sans que les autres soient remuées à leur tour, la Renaissance, après avoir frappé les yeux et réveillé les intelligences, pénétra dans ce que l'homme a de plus intime et de plus sacré, la conscience. La Réforme éclate, fille de la Renaissance. On se préoccupe des destinées de l'âme, on cherche des voies nouvelles pour faire son salut. Le mouvement n'entraîne pas seulement les réformateurs, il intéresse tout le monde, princes, grandes dames, capitaines. On ne se borne pas à disputer dans les colloques, dans les diètes, dans les conciles; mais on a des entretiens intimes, des correspondances privées, consacrées à ces matières. L'aimable sœur de François Ier, Marguerite d'Angoulême, échangeait des lettres mystiques avec un chanoine de Strasbourg,

le comte de Hohenlohe. Le lecteur moderne a peine à les comprendre; il est même douteux que la princesse se soit bien entendue elle-même. Il y eut de la curiosité, et de la plus noble, à étudier les opinions nouvelles. Pendant le règne de François Ier déjà, sous celui de Charles IX surtout, la cour afflua aux prêches des novateurs. Les réformateurs montraient de remarquables connaissances en théologie et en philologie. Pour les combattre, les disciples fidèles de l'ancienne Église durent enrichir leur trésor scientifique, de même qu'ils épurèrent leurs mœurs. Si la lutte avait toujours été livrée sur le terrain des discussions bibliques et philosophiques, elle eût mérité l'admiration des hommes. Elle ne pouvait qu'ouvrir à l'esprit des horizons nouveaux. Parcourant avec fruit tous les champs de l'activité humaine, l'esprit se rendit maître des temps par la connaissance de l'histoire, il se rendit maître des lieux par les découvertes des grands navigateurs. Ainsi fut remplie la seconde condition requise pour le développement de l'esprit social : la culture

intellectuelle et la diffusion des goûts littéraires, scientifiques et artistiques. Voltaire l'a dit : « C'est le privilège de tous les arts de rendre les hommes plus traitables. »

Restait encore la troisième condition : assurer à la femme la présidence dans la société. La tâche était facile. François Ier l'entreprit. Ce prince, comme on sait, aimait le beau sexe; il l'aimait même un peu trop. Le grand écuyer de France disait de lui : « Le maître, plus il va avant, plus se prend aux femmes, et en a perdu toute honte. » Cette faveur, par l'excès même, assurait pour longtemps aux dames le plus grand prestige à la cour de France. La place qu'elles occupent dans l'histoire du seizième siècle, mérite une mention particulière, un chapitre à part.

Amis des femmes, des arts et des fêtes, les derniers Valois doivent être considérés comme les véritables fondateurs de la cour de France, et à ce titre ils sont dignes de quelque attention. Le meilleur d'entre eux, François Ier, a été très critiqué comme roi. Sans doute, il com-

mit des fautes politiques. Esprit paresseux, corps malade, il abandonnait souvent le pouvoir à un ministre, sorte de grand vizir, qu'il lui arrivait de sacrifier à la favorite. Soliman le Magnifique mit alors à la mode les mœurs du sérail. Cependant une pensée se dégage de la politique de François Ier. Le règne de ce prince est occupé par sa lutte gigantesque avec un terrible rival, Charles Quint, maître à la fois des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, sans compter l'Amérique. Pris comme dans un étau dans les serres de l'aigle impériale, François Ier dut faire de prodigieux efforts pour ne se pas laisser étouffer. Brisant le cercle étroit dont l'Église du moyen âge comprimait le cerveau des hommes d'État, renonçant aux traditions catholiques, il osa, à une époque où l'on prêchait non seulement les persécutions contre les protestants, mais encore les croisades contre les musulmans, s'allier tout à la fois au pape, au roi schismatique d'Angleterre, aux princes protestants d'Allemagne, au sultan des Turcs. Cette alliance simultanée et

disparate avec le chef de la chrétienté, le fondateur de l'Église anglicane, les protecteurs de la Réforme et le successeur des califes lui réussit, puisqu'à sa mort il laissa le trésor enrichi d'un million d'écus d'or et le royaume agrandi de deux ou trois provinces, perdues depuis, la Savoie, le Piémont, la Bresse et le Bugey.

Mais ce n'est pas tant de l'homme public que de l'homme privé qu'il s'agit ici. A cet égard François Ier a reçu le double surnom de *roi chevalier* et de *père des lettres*. Roi chevalier, il l'est par la vaillance et l'éclat. Il tient à son titre de premier gentilhomme du royaume. Bien qu'on puisse le convaincre de n'avoir pas toujours gardé sa parole, il conserve le culte de l'honneur. Elle est authentique cette lettre où, après le désastre de Pavie, il écrit à sa mère : « Madame, tout est perdu fors l'honneur. » Une autre fois, comme Henri VIII voulait l'empêcher de se rendre à une entrevue qu'il avait promis d'avoir avec le pape, il repoussa les suggestions de ce prince : « Car,

disait-il, il y va de mon honneur, qui est la principale chose que j'ai en ce monde. » Il déploya d'ailleurs une valeur physique incontestée dans les combats auxquels il prit part; il montra un courage moral encore plus remarquable dans la dure captivité qu'il subit pendant toute une année à Madrid.

Père des lettres, il le fut tout d'abord par ses goûts. Il avait de qui tenir. La branche royale des comtes d'Angoulême, à laquelle il appartenait, tirait son origine de ce Charles d'Orléans qui fut, avec Villon, le poète français le plus distingué du moyen âge. Les comtes, descendants de ce prince, avaient réuni dans leurs résidences de Cognac et d'Angoulême des livres qui vinrent augmenter la collection de volumes déjà formée par les Charles V et les Charles VII. C'est là le premier élément de la Bibliothèque nationale d'aujourd'hui. François Ier apporta donc au trône, avec les opulents apanages de Valois et d'Angoumois, un riche trésor intellectuel dont il fit part à sa nation. Il encouragea les artistes et les savants.

Les plus beaux bâtiments de la Renaissance datent de lui. Son grand titre de gloire est la fondation du Collège de France, cette institution d'enseignement supérieur qui fait encore l'honneur de la science française. Bien qu'il n'eût pas les connaissances qu'on exige de nos jours d'un simple bachelier, il s'intéressait à la littérature; il a écrit des poésies charmantes dont M. Paulin Paris a tiré le meilleur parti dans un ouvrage récemment publié. Il s'intéressait aux questions scientifiques comme aux beaux-arts et aux belles-lettres. Pendant ses repas, il aimait à s'entretenir de ces matières avec les lecteurs du Collège de France. Un François Ier recevant à sa table un Budé, peut être mis en parallèle avec un Louis XIV faisant manger Molière, avec cette réserve que le dîner de François Ier est plus authentique que celui de Louis XIV.

Les descendants de François Ier héritèrent de ses goûts. Parmi ses fils, le plus intéressant se trouve être le moins connu. Il porta d'abord un singulier nom. Comme le roi fai-

sait ses dévotions devant les images de trois prophètes hébreux, dont l'un s'appelait Abdenago, on vint lui apprendre qu'un fils lui était né. Il décide aussitôt de l'appeler Abdenago. Que le lecteur ne s'étonne point de ces noms étranges donnés à des princes peu faits pour les porter. Les derniers des Valois, les derniers à tous égards, Henri III et le duc d'Alençon, furent baptisés Alexandre et Hercule, noms redoutables qu'ils n'osèrent même pas conserver. Le prince Abdenago ne tarda pas non plus à prendre un nom plus chrétien, celui de Charles. Peut-être fut-ce à la demande des Suisses, ses parrains.

Le petit prince, qui eut successivement les titres de duc d'Angoulème et de duc d'Orléans, fit honneur, par sa précocité, à son père et à ses parrains. A l'âge de cinq ans, il recevait les ambassadeurs à la cour. Comme l'envoyé anglais se rendait à l'audience de François Ier, il fut accosté par un petit garçon, modestement vêtu, qui le salua, disant : « Soyez le très bien venu, Monsieur l'ambassadeur. » Fidèle aux traditions de sa race et de sa profession, le diplomate britannique ne sourit point et passa sans répondre. Mais l'enfant, se pendant aux vêtements de l'envoyé, ne cessait de répéter : « Soyez le très bien venu, Monsieur l'ambassadeur. » Ce dernier, perdant son flegme, allait se débarrasser violemment du petit importun, quand un familier de la cour lui dit : « Mylord, c'est le fils du roi. » Le fils du roi était encore un enfant qu'il écrivait des lettres charmantes, conservées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Ces lettres jettent même sur l'intérieur du palais un jour lumineux et parfois trop indiscret pour qu'on les reproduise ici.

Charles d'Orléans fournit aussi une carrière militaire. En peu de temps il s'empare d'une partie des Pays-Bas sur les troupes de l'empereur. Mais, apprenant que son frère doit livrer une bataille dans le Midi, il quitte son armée et abandonne ses conquêtes, afin de courir se distinguer dans une rencontre, qui du reste n'a pas lieu. Les Pays-Bas furent perdus. « Tout alors se faisait par secousse. »

Les armées étaient aussi vite licenciées que réunies, les campagnes aussitôt abandonnées que commencées. Ce conquérant intermittent faillit devenir un personnage politique plus considérable. D'après les traités, l'empereur devait lui donner en mariage sa fille ou sa nièce avec la Lombardie ou les Pays-Bas pour dot. Une mort prématurée empêcha la réalisation de ce projet.

Le seul des fils de François Ier qui survécut à ce roi fut Henri II. Le nouveau souverain ne garda guère de l'héritage des goûts chevaleresques de son père qu'un vif penchant pour les exercices du corps, l'équitation, la chasse, les tournois, la guerre. Il sacrifiait cependant aux muses; bon connaisseur en musique, il consacrait aussi une heure chaque jour à la littérature. Des fils de ce prince, deux se distinguent encore comme ouvriers de la Renaissance. Charles IX, avant d'ordonner le massacre qui pèse sur sa mémoire, avait trouvé le temps d'écrire de spirituelles lettres, des poésies touchantes et un célèbre traité de

vénerie. Henri III, le plus décrié des Valois, était remarquable par le don de la parole. Son éloquence facile séduisait même les adversaires qu'il trouvait au parlement et aux états généraux. Dans un temps de monarchie parlementaire il aurait fait un orateur réputé.

Ainsi tous ces princes, depuis François Ier jusqu'à Henri III, encouragent les lettres et les arts, multiplient les fêtes et les réunions brillantes et développent parmi leurs peuples les goûts de sociabilité. Mais c'est à François Ier surtout que l'honneur en revient. Sympathique à la noblesse, à l'armée, au peuple, il devint le chef et le centre d'attraction de la nation. Il organisa en société son entourage qui s'intitula d'abord, non pas la cour, mais la *compagnie*. Le terme de cour fut réservé au parlement, le représentant le plus autorisé de l'ancienne cour officielle du roi. Le cercle du prince, la compagnie par excellence, ne prit le nom de cour que dans la seconde partie du seizième siècle.

Cette compagnie se trouve composée des

éléments les plus divers; cela même en fait l'intérêt. Non seulement elle comprend les membres de l'ancienne cour du roi, les vassaux et les conseillers de la couronne, mais encore leurs familles qui, prenant goût à la vie de la cour, y séjournent plus longtemps. On y rencontre aussi des personnages nouveaux, appartenant à d'autres classes de la nation. Les étrangers mêmes, surtout ceux de langue française, y accourent. La capitale du royaume, qui parmi ses cinq cent mille habitants comptait quinze mille étudiants, était déjà un centre universitaire de premier ordre. Des pays voisins, on envoyait les fils de famille faire leurs études en Sorbonne et apprendre les bonnes manières à la cour. Les cadets de maison souveraine tentaient fortune en France, tels ceux de Lorraine, de Clèves, de Gonzague, de Savoie, bientôt célèbres sous les titres français de ducs de Guise, de Nevers et de Nemours. Le dernier seigneur d'un canton alpestre, célèbre pour la fabrication des fromages, le comte de Gruyère, ne sut pas résister à l'attraction commune. Il

se rendit à la compagnie du roi, y reçut des honneurs et, pour faire bonne figure, hypothéqua, sans s'acquitter jamais, son comté aux États de Berne et de Fribourg qui le possèdent encore. Ainsi, tandis que Charles Quint ne s'entourait que de personnages sombres et sanguinaires, que Henri VIII décréditait son palais par les divorces et les supplices, François Ier appelait à lui l'élite de l'Europe et faisait de sa maison le rendez-vous de l'assemblée la plus policée qu'on connût alors.

Cette cour, comme toute institution humaine, a de bons et de mauvais côtés. Des censeurs sévères reprocheront à toutes les cours d'avoir des parasites inévitables, les courtisans,

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la vengeance céleste,

les courtisans, dont un auteur du temps, Balthasar Castiglione, a écrit le code dans un manuel resté célèbre. On ne s'attardera pas à cette critique, d'autant qu'il peut y avoir des courtisans là où il n'y a pas de cour. Si l'on

serre de plus près les défauts de la compagnie des derniers Valois, le reproche le plus mérité qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir conservé du moyen âge des traits de barbarie et pris à l'Italie les théories de Machiavel. Pendant les guerres civiles de la fin du siècle, cette société donnera plus d'un exemple de fourberie et de cruauté. Ce qui choque ensuite chez elle, c'est l'excès. Le seizième siècle, on l'a dit, eut tout, tout hormis le bon goût, ou plutôt la mesure. La société du temps use d'une singulière liberté dans les mœurs, dans les manières, le ton, le langage, la langue même. On n'insistera pas sur l'immoralité du seizième siècle. A l'égard des mœurs, la cour d'un François Ier n'est pas pire que celle d'un Louis XIV, d'un Auguste II de Saxe ou d'un Charles II d'Angleterre.

C'est par le manque de tenue que pèche surtout le monde des derniers Valois. On copie de nobles modèles. Henri II est représenté assis sur les genoux de Diane de Poitiers et jouant du luth devant ses graves conseillers, qui ne

s'étonnent point. Dans le ton, la conversation, le langage, même absence de réserve, de retenue, de correction. Les lettres des princesses aux capitaines contiennent des révélations étranges, des détails souvent repoussants. La pruderie n'est pas du temps. Il n'est pas jusqu'au style qui, à la longue, ne fatigue par des bizarreries. Quand on étudie, d'après les documents contemporains, les périodes successives de l'histoire de France, et qu'on passe de la prose naïve, mais heurtée, des écrits du seizième siècle à la langue régulière et élégante de l'époque suivante, on éprouve un soulagement semblable à celui du touriste qui, après avoir gravi les chemins alpestres, pittoresques sans doute mais arides, atteint enfin le col, où la marche est plus facile, l'air plus léger, la vue plus belle. La raison a besoin de loi, l'oreille d'harmonie.

Avec la licence, ce qui fait le cachet spécial du seizième siècle, c'est l'étourderie du caractère. Les hommes se jettent dans les aventures les plus compliquées sans se demander com-

ment ils en sortiront. L'exemple vient toujours de haut. Le soir, les princes sortent du palais, courent la ville et se battent avec les passants jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les trois fils de François Ier perdent la vie comme trois étourdis. Le premier, le dauphin François, encore tout échauffé du jeu de la balle que les Valois pratiquaient avec passion, boit un verre d'eau glacée. Une congestion se déclare : il meurt. Prince insignifiant, il n'aurait pas donné lieu de regretter sa mort, si cet accident n'avait entraîné le supplice de l'écuyer qui lui avait tendu le verre. C'était un Italien de la famille de Montecuculli ; il fut accusé d'avoir empoisonné l'héritier de la couronne.

Henri II mourut victime de son goût immodéré pour les tournois, dernier reste des mœurs du moyen âge. Montgomery qui le blessa mortellement au front, en engageant par accident le tronçon de sa lance brisée au dessous de la visière du casque royal, fut puni plus tard de son crime involontaire par un supplice tout aussi affreux que celui de Montecuculli. Le troi-

sième des fils de François Ier, Charles d'Orléans, dont il a déjà été question, périt par fanfaronnade. La peste courait dans les environs de la résidence royale. Le prince fut averti de n'en pas sortir. Mais il déclara que cette maladie ne pourrait jamais rien sur un fils de France. Il quitte le château, il avise la maison d'un pestiféré ; il y entre et aperçoit le lit d'où l'on venait de l'emporter mort. Il tire son épée, et taillade le matelas de manière à faire voler autour de lui le duvet qui le garnissait. Il ne soupçonnait pas, le malheureux, l'existence des microbes : peu après le fils de France mourait de la peste.

Un autre prince, plein d'avenir, eut un destin semblable. C'était alors la mode des assauts. Les courtisans se divisaient en deux bandes ; l'une d'elles attaquait à coups de pierres et de bâtons une maison, que l'autre défendait avec les ustensiles et les meubles qu'elle avait sous la main. Le comte d'Enghien, de retour de sa victoire de Cérisoles, qui jette sur le règne de François Ier un dernier reflet de gloire, veut

dignement célébrer ce triomphe; il court assiéger avec ses parents de Bourbon les Guises réunis dans leur maison. Comme il monte à l'assaut, il reçoit un coffret sur la tête et tombe pour ne se relever plus. Ainsi périt le plus brillant général du temps, le digne ancêtre des Condés.

François Ier lui-même se ressentit des suites d'un divertissement de ce genre. C'était au commencement de son règne, à Romorantin; il s'avise d'assiéger la maison de son cousin de Saint-Pol. Un tison enflammé, lancé d'en haut, lui brûle la chevelure. L'événement fut gros de conséquences : le voilà obligé de porter des cheveux ras. A son exemple, toute la cour coupa ses cheveux ; et après la cour, la France ; et après la France, l'Europe. Ainsi passa la mode des cheveux longs qui avaient fait l'ornement du règne de Louis XII et qui ne devaient reparaître que sous Louis XIII.

Mais, malgré ces enfantillages, le seizième siècle n'en reste pas moins grand. C'est le siècle des hautes pensées et des beaux-arts,

des grandes actions et des nobles caractères; en un mot, c'est l'âge de la Renaissance et de la Réforme. Cette époque est animée d'une vie singulière. L'étourderie n'est-elle pas le caractère de la jeunesse? Y a-t-il rien de plus jeune et de plus précoce que le monde du seizième siècle? Y a-t-il rien de plus varié dans les talents, de plus complet dans la société? Que de noms à recueillir pour l'histoire! En vérité, la Renaissance et la Réforme ont agi comme deux charrues qui, en bouleversant la terre, en ont fait sortir tout ce qui méritait de paraître à la lumière. Dans cette foule remuante, dans cette pépinière d'hommes d'élite se recrute la cour de France ; ainsi se forme la société, dont les classes, au seizième siècle, réclament chacune une mention spéciale.

CHAPITRE II.

LE GOUVERNEMENT.

Parmi les éléments de la société du seizième siècle, on en distingue d'anciens et de nouveaux. Il était naturel que les membres de la vieille cour du roi fussent représentés dans la compagnie qui se formait autour du trône et qui constituait la nouvelle cour de France. Qu'était devenue sous les Valois cette cour du roi du moyen âge et quels changements avait-elle subis à travers les siècles?

Tant que le roi, bien que prétendant à la souveraineté de toutes les provinces de la France, n'eut que le train d'un seigneur féodal, la cour qui l'assistait dans ses jugements, dans ses décisions sur la paix et la guerre, était peu

considérable. Elle se composait, suivant la coutume antique, des pairs et des vassaux, auxquels le roi finit par adjoindre ses officiers d'abord, puis nombre d'autres conseillers choisis directement par lui. Ce dernier élément prit d'autant plus d'importance que les comtes et les barons, pairs et vassaux du roi, se désintéressant des questions d'administration juridique et financière, les légistes que le roi avait appelés prirent tout le faix du pouvoir ou peu s'en faut. Le domaine du roi s'agrandissant, les affaires de la cour devinrent multiples. Suivant une division des pouvoirs, qui n'est plus la nôtre, la cour formait, à l'occasion, des commissions qui s'occupaient l'une de justice, l'autre de finances, la troisième de politique. Ces commissions devenues permanentes prirent le nom de *parlement*, de *chambre des comptes* et de *conseil du roi*. Cette transformation s'opère dans le temps qui va de saint Louis à Philippe le Bel. Ainsi le gouvernement de la France se trouva composé de ces trois corps dès le commencement de la dynastie des Va-

lois, par conséquent sous les derniers Valois au seizième siècle, et il garda cette organisation jusqu'à la chute de l'ancien régime. A la fin du quinzième siècle aussi, il se détacha une section du conseil du roi qui constitua le *grand conseil,* ou haute cour de justice. Il faut se garder de confondre cette cour avec le corps dont elle tirait son origine et qui s'intitula dès lors conseil étroit et privé.

A tout seigneur, tout honneur. Ce *conseil du roi, étroit et privé,* l'organe suprême de la monarchie, reproduit par sa composition, ses attributs, ses vicissitudes, l'ancienne cour du roi dont il forme pour ainsi dire le noyau. Il comprend en effet des pairs de France, des vassaux, les grands officiers de la couronne, ainsi que d'autres conseillers nommés par le roi. N'en font partie d'ailleurs que ceux que le maître veut bien appeler. Les princes du sang, il est vrai, se considéraient comme les conseillers-nés d'une couronne à laquelle ils pouvaient prétendre, mais au conseil ne figurent que ceux d'entre eux auxquels le souve-

rain accorde ce privilège. Il en était de même des pairs de France.

Les *pairs de France* gardaient encore au seizième siècle une autorité morale assez grande pour que François Ier affectât de les consulter en prenant ses dispositions contre Charles Quint, et que Henri IV, déclaré exclu de la succession au trône par une bulle pontificale, en appelât à eux pour juger de ses droits au temporel. Et avec raison. Les pairs de France ne représentaient pas moins que ces grands feudataires de la couronne qui avaient appelé au trône, comme par voie d'élection, Eudes de France et Hugues Capet. Ces grands feudataires, souverains de vastes provinces, princes électeurs, pour ainsi dire, du royaume de France, virent leur nombre et leurs privilèges délimités quand leur assistance devint de nul effet. Les institutions ne sont jamais si bien définies qu'au moment où elles perdent leur valeur : c'est le cas de la féodalité en général, des pairs de France en particulier.

Les premiers Capétiens prenaient la précau-

tion de faire, de leur vivant, proclamer leurs fils rois, pour leur garantir une succession qui sans cette mesure eût pu se trouver compromise. Philippe Auguste crut sa dynastie assez forte pour renoncer à cet usage ; et si ce n'est sous son règne, comme on l'a cru, ce dut être peu après lui que le nombre des pairs de France et leur titre même se trouvèrent fixés. Ainsi que le Christ a eu douze apôtres, et Charlemagne douze paladins, la tradition mystique du moyen âge veut qu'il y ait douze pairs de France. Ce nombre correspondait d'ailleurs à celui des plus puissants feudataires du royaume. Suivant l'équilibre établi entre le monde politique et le monde spirituel, les pairs comprirent six ecclésiastiques, qui restèrent les mêmes jusqu'en 1789, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Chalons et de Noyon, et six laïques, les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, les comtes de Toulouse, de Champagne et de Flandre. Les pairs laïques varièrent continuellement, et pour le titre et pour le nombre.

Quand les souverains des grandes provinces eurent disparu, la pairie passa à des seigneurs de moindre importance qui, à partir du seizième siècle, reçurent tous la qualité de duc. Ce n'est pas assez que la royauté se trouve assurée contre les prétentions des pairs au droit électoral : les pairs ne sont plus créés que par elle.

Il n'y eut d'abord que les princes du sang qui fussent appelés à cette dignité ; bientôt des princes de race étrangère, ceux de Clèves et de Lorraine, partagèrent ce privilège. Il était réservé au premier baron de France, Anne de Montmorency, honoré sous Henri II de la pairie, d'ouvrir les portes de cette institution non plus seulement aux princes, mais aux autres gentilshommes du royaume. A la fin du seizième siècle, malgré les remontrances du parlement, le nombre de ces chefs de la noblesse augmente. Dès lors les ducs et pairs, privés de tout pouvoir effectif, et ne possédant plus que de médiocres États dont le revenu parfois ne dépasse pas 6000 livres (valeur du temps), ne gardent plus en souvenir de l'époque où les

grands feudataires sanctionnaient l'avènement des premiers Capétiens, que le simple privilège de figurer comme les principaux acteurs, les acteurs indispensables, au sacre du roi. Une faveur plus importante dont ils jouissent aussi consiste à ne relever, pour eux et leurs domaines, que de la cour du parlement qui prend la dénomination de cour des pairs dans les procès où ces personnages se trouvent engagés.

Bien qu'ils fussent considérés comme les conseillers-nés du royaume et qu'ils assistassent de droit aux séances du parlement en qualité de juges naturels de la monarchie, ils n'entraient pas pour cette dignité même au conseil du roi. Mais comme le roi n'avait rien à redouter de personnages qui lui devaient leur haute situation, il les y appelait volontiers et les réunissait ainsi aux grands officiers de la couronne.

Les *grands officiers de la couronne* sont, à proprement parler, les membres nécessaires du conseil ; ils en représentent encore au seizième siècle l'élément exécutif. La situation de ces officiers avait beaucoup varié. Tant que le roi

ne fut que le premier seigneur féodal de la France, ces grands officiers n'eurent pas d'autres fonctions que celles d'intendants de la maison du prince. Le domaine royal augmentant, ils devinrent les ministres de l'État.

Au seizième siècle, deux de ces offices ont déjà disparu, celui de grand sénéchal et celui de bouteiller. Le grand chambrier n'a plus qu'un titre honorifique : le dernier nommé est le duc d'Orléans, fils de François Ier. Mais on distingue alors le connétable, puis les maréchaux et l'amiral de France, qu'on retrouvera en parlant de l'armée. A côté d'eux le grand-maître a l'autorité la plus étendue. Simple majordome du palais à l'origine, il devient, ensuite des progrès de la monarchie, le ministre de la maison du roi, le surintendant des domaines, et comme ceux-ci se trouvent répandus dans tout le royaume, le ministre de l'intérieur, pour ainsi dire. Il succède au sénéchal ; s'il est habile, il est tenu pour premier ministre, préposé notamment aux affaires étrangères : tant vaut l'officier, tant vaut l'office. C'est le dignitaire le

plus recherché de la cour et, à juste titre, car il la tient par l'argent. De lui dépendent les grâces et la fortune. Il dresse l'état de la maison du roi et chacun aspire à s'y trouver couché, c'est-à-dire à toucher des gages et des pensions ; il fait aussi celui de la maison des princes et des princesses.

Le nombre des *états* qui sont conservés est considérable ; on peut les consulter dans les fonds des manuscrits de la Bibliothèque nationale. L'un d'eux par exemple indique les gages de la maison de Madame, mère du roi (Louise de Savoie), pour l'année 1531. On y trouve énumérés les gentilshommes, et tout d'abord le chevalier d'honneur, les panetiers et les échansons, précédés du premier échanson, les valets tranchants, les écuyers d'écurie, la chapelle avec le grand aumonier, les secrétaires, les pensionnaires, entre autres le président du conseil de Madame, Antoine Du Bourg, plus tard chancelier de France. Viennent les dames et demoiselles, à la suite de la dame d'honneur ; parmi elles figurent Diane de Poitiers, et Anne

d'Heilly, plus tard duchesse d'Étampes. Comme on le voit, c'était dans la maison de l'aïeule que s'abritaient les amours illégitimes du père et du fils. A la fin de la liste arrive Isabeau Chenu, « dite reine d'Yvetot ; » tandis que ses puissantes compagnes touchent 300 livres par an (monnaie du temps), elle doit se contenter des gages modestes de 35 livres. Cette liste civile suffisait à la reine du petit État chanté par Béranger. Ainsi la fortune des courtisans et même des belles dames de l'époque dépendait en grande partie de la bonne grâce du grand-maître de France.

Ces officiers, auxquels il convient d'ajouter le grand écuyer et même le grand chambellan, président aux affaires militaires et palatines. A la tête de l'ordre civil, judiciaire, et même financier, se trouve le chancelier ; c'est d'ordinaire un bourgeois parvenu par ses seuls mérites, qui a fourni sa carrière dans l'Église. D'abord simple préposé aux bureaux de la couronne, chef des clercs de la chancellerie et des secrétaires du roi, il devient bientôt le dépo-

sitaire du grand sceau et le directeur de la justice et même des finances. Sous le règne de Charles IX, celles-ci lui échappent pour toujours, après la création de la charge de surintendant des finances. Ce titre qui ne fut jamais porté par Samblançay, comme on la cru, fut donné pour la première fois au frère du maréchal de Brissac.

Quand le chancelier tombait en disgrâce, il était suppléé par un garde des sceaux. Ces grands officiers qui se disent officiers de France, et non du roi, conservent leurs charges à vie. Ils peuvent être disgraciés, privés de leurs traitements, mais leurs titres leur restent. L'éclat dont ils brillent encore au seizième siècle est sur le point de pâlir. Car à ce moment une révolution s'opère dans le gouvernement : les grands officiers vont être supplantés par les secrétaires d'État. De même qu'au moyen âge les barons désertèrent la cour du roi et firent place aux légistes, de même, au commencement de l'ère moderne, les grands officiers, dédaigneux des questions de pure administration,

bornèrent leurs soins aux attributions qu'ils conservaient à la cour et à l'armée. Le détail des affaires fut laissé aux premiers commis de la monarchie, aux secrétaires.

Au milieu du seizième siècle, le roi n'a pas moins de soixante secrétaires, secrétaires à bourses, à gages, des commandements, de la chambre, portant des qualifications diverses, mais jouissant tous de privilèges considérables. Parmi eux se remarquent les *secrétaires des finances*, seuls autorisés à signer les ordonnances qui concernent la gestion des fonds publics. Ces secrétaires des finances sont au nombre de quatre, à l'instar des quatre évangélistes, disent les faiseurs de systèmes du temps. Ces quatre fonctionnaires, chargés de la rédaction des dépêches les plus importantes du conseil, s'élevèrent d'autant plus que les grands officiers se retiraient des affaires, et que celles-ci devenaient multiples. Ils sont le bras du conseil ; en eux réside le pouvoir exécutif de l'État.

Leur nom grandit comme leur autorité ; après la paix de Cateau-Cambraisis, ils se parent

du titre définitif de *secrétaires d'État*, que n'avaient porté auparavant que deux ou trois audacieux parmi leurs prédécesseurs. Sous Henri II, on leur donna des départements distincts, formés non pas d'après la distribution des affaires, mais d'après un plan topographique. La France et l'Europe furent divisées en quatre régions, le nord-ouest, le nord-est, le sud-ouest, le sud-est, pour chacune desquelles un secrétaire particulier rédigeait les dépêches spéciales. Il y avait, par exemple, un seul secrétaire d'État pour la Bretagne, la Normandie, l'Ile-de-France, l'Angleterre et l'Écosse. Ce fut plus tard que la répartition des départements se fit d'après l'ordre des matières à traiter et qu'on eut un secrétaire d'État pour la guerre, un autre pour les affaires étrangères, et ainsi de suite. Ils deviennent alors les véritables ministres : c'est la juste récompense du travail.

Leur puissance date du seizième siècle, à partir du jour où l'un d'eux, Florimond Robertet, illustre leur charge par ses mérites. Nombre d'ordonnances les concernent ; le futile Henri III

avait réglé jusqu'à leur toilette : un édit de 1585 leur impose le « manteau de velours violet, de satin pour l'été, fendu à droite, attaché d'un cordon de soie violette et retroussé à gauche jusque par-dessus le coude, avec le bonnet de velours noir. » Le costume était assez galant ; ils ne s'en contentèrent pas et voulurent l'épée de gentilhomme. Le dernier représentant de la féodalité, Saint-Simon, dit, en parlant des complaisances de Louis XIV à leur égard : « Peu à peu, ils s'étaient mis sous ce règne au niveau de tout le monde ; ils avaient pris l'habit et toutes les manières des gens de qualité ; leurs femmes étaient parvenues à manger et à entrer dans les carrosses. » Qu'aurait-il dit en les voyant aujourd'hui, sous le nom de ministres, les premiers personnages de l'État ? Au seizième siècle ils commençaient seulement à le devenir.

Outre ces pairs, ces grands officiers, ces secrétaires d'État, le roi appelle au conseil certains personnages qu'il choisit à sa convenance : prélats, capitaines, fonctionnaires de l'ordre de la justice ou des finances. Cette cour suprême

du titre définitif de *secrétaires d'État*, que n'avaient porté auparavant que deux ou trois audacieux parmi leurs prédécesseurs. Sous Henri II, on leur donna des départements distincts, formés non pas d'après la distribution des affaires, mais d'après un plan topographique. La France et l'Europe furent divisées en quatre régions, le nord-ouest, le nord-est, le sud-ouest, le sud-est, pour chacune desquelles un secrétaire particulier rédigeait les dépêches spéciales. Il y avait, par exemple, un seul secrétaire d'État pour la Bretagne, la Normandie, l'Ile-de-France, l'Angleterre et l'Écosse. Ce fut plus tard que la répartition des départements se fit d'après l'ordre des matières à traiter et qu'on eut un secrétaire d'État pour la guerre, un autre pour les affaires étrangères, et ainsi de suite. Ils deviennent alors les véritables ministres : c'est la juste récompense du travail.

Leur puissance date du seizième siècle, à partir du jour où l'un d'eux, Florimond Robertet, illustre leur charge par ses mérites. Nombre d'ordonnances les concernent ; le futile Henri III

avait réglé jusqu'à leur toilette : un édit de 1585 leur impose le « manteau de velours violet, de satin pour l'été, fendu à droite, attaché d'un cordon de soie violette et retroussé à gauche jusque par-dessus le coude, avec le bonnet de velours noir. » Le costume était assez galant ; ils ne s'en contentèrent pas et voulurent l'épée de gentilhomme. Le dernier représentant de la féodalité, Saint-Simon, dit, en parlant des complaisances de Louis XIV à leur égard : « Peu à peu, ils s'étaient mis sous ce règne au niveau de tout le monde ; ils avaient pris l'habit et toutes les manières des gens de qualité ; leurs femmes étaient parvenues à manger et à entrer dans les carrosses. » Qu'aurait-il dit en les voyant aujourd'hui, sous le nom de ministres, les premiers personnages de l'État ? Au seizième siècle ils commençaient seulement à le devenir.

Outre ces pairs, ces grands officiers, ces secrétaires d'État, le roi appelle au conseil certains personnages qu'il choisit à sa convenance : prélats, capitaines, fonctionnaires de l'ordre de la justice ou des finances. Cette cour suprême

du royaume comprend un nombre très variable de membres, une quinzaine au milieu du siècle, plus tard trente, et même davantage. A côté des secrétaires d'État, admis bientôt à toutes les séances, certains officiers préparent des rapports sur les questions proposées : ce sont, pour les affaires judiciaires, les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel ; pour le budget, les intendants des finances nouvellement créés.

Le conseil se tient dans la chambre du roi, autour d'une grande table. Le roi préside ; en son absence, le plus haut dignitaire. Le connétable introduit les délibérations relatives à la guerre, le chancelier celles qui concernent la justice ; ce privilège faisait d'eux les présidents effectifs à l'avis desquels il était rare que les autres conseillers ne se rangeassent pas. Pour juger de la façon dont ces conseils étaient tenus, on peut s'en rapporter au récit du capitaine Monluc qui, dans ses *Commentaires*, rend compte d'une séance à laquelle il assista. C'était peu avant la glorieuse bataille de Cérisoles. Le comte d'Enghien l'avait envoyé à la cour

pour demander l'autorisation d'engager le combat, autorisation que le conseil n'était guère disposé à lui accorder. A cette époque les chefs d'armée n'osent prendre sur eux la responsabilité d'une bataille et cherchent à se couvrir de l'autorité royale. Plus tard les triumvirs n'attaqueront les huguenots à Dreux qu'après avoir arraché un semblant de permission de la régente Catherine de Médicis.

« Sur le midy, raconte Monluc, M. l'admiral d'Annebaut me manda aller trouver le roy, qui estoit desjà entré en son conseil, là où assistoient M. de Saint-Pol, M. l'admiral, M. le grand escuyer Galliot, M. de Boisy, qui depuis a été grand escuyer, et deux ou trois autres desquels il ne me souvient, et M. le dauphin, qui estoit debout derrière la chaire du roy ; et n'y avoit assis que le roy, M. de Sainct-Pol près de luy, M. l'admiral de l'autre costé de la table, vis-à-vis du dict sieur de Sainct-Pol. »

Dès que Monluc est entré, le roi invite M. de Saint-Pol à développer les motifs pour lesquels le conseil n'autorise pas le combat. Et

chacun d'opiner dans le sens indiqué. Monluc, « trépignant » de parler, voulait interrompre, quand M. de Saint-Pol lui faisant signe de la main, lui dit : « Tout beau, tout beau! » Cette impatience mit le monde en gaieté, et, malgré la décision prise, le roi autorisa le jeune capitaine à donner ses raisons. Monluc ne s'en fait faute. Tout d'abord il s'excuse avec modestie de prendre la parole, mais rappelant les vertus militaires de François Ier, il s'enhardit. « Doncques, dit-il, ne doy-je craindre, puisque j'ay à parler à un roy soldat. » Bon début; le dauphin est gagné, et de sa place derrière le trône, il ne cesse de sourire et de faire des signes de tête pour l'encourager. Monluc s'anime, Monluc s'excite. Il conjure le roi d'avoir confiance dans les troupes; son ardeur l'emporte, et au milieu de l'hilarité générale, il levait « le bras en haut, comme si c'estoit pour frapper. » A sa mine, il semblait qu'il fût déjà au combat. Le roi, prenant plaisir à voir cette impatience, interroge du regard le comte de Saint-Pol.

« — Monsieur, lui dit le comte (c'est ainsi que les princes du sang s'adressaient au roi), voudriez-vous bien changer d'opinion pour le dire de ce fol, qui ne se soucie que de combattre et n'a nulle considération du malheur que ce vous seroit si perdions la bataille? C'est chose trop importante pour la remettre à la cervelle d'un jeune Gascon.

« — Monsieur, réplique Monluc aussitôt, asseurez-vous que je ne suis pas un bravache, ny si escervelé que vous me pensez. » Puis, reprenant ses arguments avec plus de force, il conclut à la bataille : « Si Dieu nous faict la grâce de la gaigner (comme je me tiens asseuré que nous ferons) vous arresterez l'empereur et le roy d'Angleterre sur le cul, qui sçauront quel party prendre. »

Le dauphin de rire de plus belle; cependant tout le monde parle et soutient l'avis de M. de Saint-Pol. L'amiral, lui, ne parle plus; il sourit; placé en face du dauphin, il a vu les signes que ce dernier fait à Monluc et il se ménage l'avenir. M. de Saint-

Pol, qui ne s'en aperçoit pas, insiste encore :

« — Quoy, Monsieur, dit-il au roi, il semble que vous voulez changer d'opinion et vous attendre aux paroles de ce fol enragé.

« — Foy de gentilhomme, mon cousin, répond le roi, il m'a dict de si grandes raisons et m'a représenté si bien le bon cœur de mes gens que je ne sçay que faire. »

L'amiral lui ayant conseillé de s'en remettre à Dieu, François Ier, jetant son bonnet sur la table, fit une courte prière et, après un instant de recueillement : « Qu'ils combattent, qu'ils combattent! » s'écria-t-il. Tandis qu'on lève la séance, Saint-Pol interpelle encore Monluc :

« — Fol enragé, tu seras cause du plus grand bien qu'il pourroit venir au roy ou du plus grand mal!

« — Monsieur, repart Monluc reproduisant sans le savoir une expression de Xénophon, asseurez-vous que les premières nouvelles que vous en entendrez seront que nous les avons tous fricassez, et en mangerons si nous voulons! »

Tel est le compte-rendu que fait Monluc d'une séance du conseil; son récit est le procès-verbal le plus attrayant qu'on ait de ces délibérations où se jouait le sort des peuples.

Parmi les assistants, notre capitaine ne cite que des hommes de guerre ou de cour. Que faisaient pendant ce temps le chancelier et les autres conseillers? Déjà le conseil avait subi cette modification qui a été si discutée, une division en sections. L'historien Du Tillet prétend que pendant le premier quart du seizième siècle le conseil se répartissait en trois commissions (justice, finances, politique); que de 1525 à 1547, il n'en compta plus qu'une, mais qu'Henri II établit deux conseils. D'une part, les documents contemporains ne signalent pas cette tripartition du conseil antérieure à 1525; d'autre part, l'un d'eux, découvert par nous, montre que cette division en deux conseils date de cinq ans avant la mort de François Ier. Ce prince avait reconnu la nécessité de diviser le conseil en sections. En 1543, il en existe deux; à la fin du siècle qua-

tre, qui sont autant de conseils différents. Par une étrange confusion des pouvoirs, ce conseil suprême du royaume embrassait toutes les matières de l'administration comme l'ancienne cour du roi, et comme cette cour aussi, il se divisa en corps divers. Je dirai d'une façon sommaire comment la transformation s'opéra.

Les délibérations suivaient un ordre assez régulier. Réuni le matin, le conseil s'occupe d'abord des affaires d'État, relatives surtout aux relations extérieures; le second acte de la séance est consacré aux finances; ensuite on donne une heure au service des dépêches qui concernent en particulier l'administration intérieure du royaume; pendant cette heure les secrétaires d'État sont en service actif. En dernier lieu, on passe aux affaires judiciaires, aux requêtes ou *parties,* et l'on introduit à ce moment dans le sanctuaire les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel. Chacun de ces moments, chacun de ces actes finit par donner naissance à un conseil spécial : du premier sortit le *conseil des affaires d'État* ou *d'en*

haut, du second celui des *finances* ou de *direction,* du troisième celui des *dépêches* ou de l'intérieur, du quatrième celui des *parties,* appelé aussi conseil privé. Ainsi se fit cette organisation qui dura, à quelques modifications près, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Le conseil du roi traitait donc autant de questions judiciaires et financières que d'affaires politiques. Cela le mit forcément en antagonisme avec le *parlement,* l'ancienne section qui avait été détachée de la cour du roi pour vaquer à la justice du royaume. Le parlement se flatte de représenter le mieux ce corps auguste; et c'est pourquoi il garde le nom de cour, obligeant ainsi la nouvelle cour de France à se contenter d'abord de celui de compagnie. Les hautes fonctions qu'il remplissait en rendant la justice, l'essence même de la royauté, lui donnèrent une considération qui ne fit que grandir. Son premier président tenait lieu de vice-chancelier du royaume. La multiplicité des causes l'obligea à se fractionner en grand'chambre, où les arrêts étaient rendus

sur plaidoirie, en chambre de la Tournelle, où l'on jugeait au criminel, en plusieurs chambres des enquêtes et des requêtes. Il faut distinguer les requêtes du palais des requêtes de l'hôtel, et les conseillers des unes, qui sont membres du parlement, des maîtres ordinaires des autres, qui suivent toujours le roi.

Le parlement déclinait la compétence du conseil dans les procès que ce dernier évoquait à lui-même. A mainte reprise, sous le règne le plus despotique du temps, cette lutte éclate. A peine François Ier est-il délivré de sa captivité de Madrid, en 1526, que le conseil réclame la mise en liberté de Louis de Berquin, arrêté pour crime d'hérésie. Le parlement la lui refuse, et, après plusieurs années de contestation, garde le dernier mot : Berquin périt sur le bûcher. Le parlement prétend même exercer sa juridiction sur les membres du conseil du roi ; c'est avec peine que le prince obtient que ces derniers ne soient jugés que par leurs collègues : grâce à cette intervention souveraine, l'évêque de Bayonne, plus tard car-

dinal du Bellay, échappe à une accusation d'hérésie, et, sous Charles IX, le prince de Condé et l'amiral de Coligny évitent les poursuites dirigées contre eux à l'instigation de messieurs de Guise.

En matière politique, même antagonisme. Le parlement entérine, enregistre et prétend vérifier les ordonnances faites au conseil du roi ; de là son droit de remontrances contre celles qui lui semblent contradictoires ou nuisibles à l'intérêt de l'État. Les troubles de la fin du siècle ne purent qu'augmenter l'autorité de cette cour qui s'imposait d'autant plus que le pouvoir royal s'évanouissait. Ces prétentions politiques, il les porta, sous la Fronde, jusqu'à la rébellion, et il les vit anéantir, sous la Révolution, par l'éloquence de Mirabeau : on peut en distinguer le germe sous les Valois.

Ce parlement si hardi est celui de Paris, mais au seizième siècle on en compte déjà sept autres dans les provinces, créés après lui, et dont il se permet parfois de reviser et de casser les arrêts. Il en usait encore plus à l'aise avec

le *grand conseil,* qu'il ne faut pas confondre avec le conseil étroit et privé du roi, et qui avait été érigé depuis peu pour mettre une digue à l'envahissement du parlement. Ce dernier ne fit qu'une bouchée des ambitions du nouveau venu, qui dut borner sa faible compétence à quelques maigres conflits, relatifs surtout aux bénéfices ecclésiastiques. Le parlement s'attribuait donc une autorité bien suffisante pour réformer les arrêts des tribunaux qui lui étaient légalement subordonnés : ceux des sénéchaussées, des bailliages, des présidiaux (institués sous Henri II), et encore au-dessous, ceux des prévôts, bayles, viguiers, vicomtes, juges de villes royales, de seigneuries et de municipalités. Les délégués qu'il envoyait dans les provinces pour tenir les *grands jours* exerçaient une surveillance sévère sur la juridiction des pays éloignés du pouvoir central.

Il malmenait encore la *chambre des comptes,* section financière de l'ancienne cour du roi, qui contrôlait la gestion des deniers publics, en particulier la répartition et la levée des

impôts, avec l'assistance des quatre *généraux des finances.* Quatre officiers du même ordre, dits *trésoriers de France,* qu'il ne faut point confondre avec le *trésorier de l'épargne* ou garde du trésor royal, surveillaient l'administration du domaine du roi. Sous Henri II les charges de trésoriers et de généraux furent réunies et le nombre des nouveaux titulaires fut porté à seize pour répondre à celui des généralités du royaume. Dans chacune de ces généralités, un receveur-général concentrait l'argent que lui remettaient les états des provinces et, dans les pays qui n'avaient pas d'états, les collecteurs d'impôts décorés du titre mensonger d'*élus.*

Si l'on ajoute à tous ces magistrats les conseillers des chambres des aides (ou des impôts), des chambres des monnaies, de celles de l'édit ou mi-parties, celles-ci créées pour juger les huguenots, on aura la liste approximative de tous les fonctionnaires de l'ordre civil, tant judiciaire que financier. Tel était le monde officiel.

Dans les processions, quand défilaient ces magistrats revêtus de leurs robes distinctives, le parlement en rouge, les maîtres de requêtes de l'hôtel en velours noir, les secrétaires du roi en damas noir, les membres du grand conseil en satin noir, ceux des présidiaux en soie noire, les peuples se sentaient pénétrés d'un religieux respect. C'était l'image vivante de l'administration française que tous ces personnages solennels, honorés, à quelque corps qu'ils appartinssent, du titre de conseillers du roi.

Autant de suppôts du despotisme, dira-t-on? Loin de là. On se plaint du grand nombre de ces conseillers, de la vénalité des charges, de la longueur des procédures, de la dilapidation des finances en un temps où les officiers de l'État confondent facilement leurs émoluments avec les revenus publics. Mais ces conseillers par leur grand nombre même, par le fait que leur fortune les rend pour eux et leurs descendants propriétaires absolus de leurs charges, gardent un vif sentiment de leur dignité et de justes prétentions à l'indé-

pendance. Le seizième siècle n'est pas une ère de despotisme; c'est plutôt l'âge de la liberté. Cette immense machine gouvernementale a bien prouvé son utilité et sa solidité, puisqu'elle a duré sans changements notables des premiers temps à la fin de l'ancien régime. Elle permettait à toutes les classes de concourir au salut de l'État, à la noblesse de porter les armes, au haut clergé de remplir les ambassades, à la bourgeoisie de s'adonner à l'administration du royaume.

L'étude des charges inférieures de la justice et des finances, en nous faisant mentionner l'existence des tribunaux de bailliage et des *élections*, nous amène à parler de l'organisation provinciale. La France se trouvait répartie au point de vue judiciaire, comme au point de vue administratif, en circonscriptions égales, les unes à des provinces, les autres à des départements, les autres à des arrondissements, comme plus tard le pays de Gex. Ces circonscriptions se trouvent soumises à des officiers, appelés dans le nord et dans l'est *baillis*, dans

l'ouest et dans le midi *sénéchaux*, dont relèvent les autorités royales et municipales des villes et des communes, *prévôts* et *bayles*, *échevins* et *consuls*. Les baillis et les sénéchaux, laissant leur compétence judiciaire à des lieutenants, ne furent bientôt plus que des administrateurs honoraires, chefs de la noblesse et des troupes de leurs départements.

Au point de vue militaire, la France se divise en gouvernements ; il y en a vingt-trois sous Henri IV, les uns médiocres, les autres considérables, tels que les anciens duchés féodaux ou les provinces frontières. Les gouverneurs des principales provinces ajoutent à leur qualité celle de *lieutenants-généraux du roi*. Comme ce sont de grands seigneurs, assurés de leurs charges à titre héréditaire, vivant à la cour ou à l'armée, ils se bornent d'ordinaire à toucher leur traitement, que n'augmentent pas peu les cadeaux de leurs administrés. Leur autorité, qui était un pouvoir exécutif, à proprement parler militaire, passait aux mains d'un lieutenant, qui prit plus tard la qualification de lieutenant-général, à laquelle le gouverneur titulaire finit par renoncer. Ce lieutenant restait en butte aux compétitions des parlements et autres cours souveraines des provinces ; dans les pays d'états il s'entendait plus facilement avec l'assemblée provinciale, qui se réunissait une ou deux fois l'an pour asseoir l'impôt. Heureuses les provinces qui gardent la disposition de leur argent et que les *élus*, officiers du roi, ne taxent pas à leur volonté!

Dans ces états provinciaux les trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie, se trouvaient représentés. Ils l'étaient aussi dans les assemblées de notables souvent convoquées par François Ier, par Henri II, Charles IX et Henri IV. Ils le furent encore dans les états généraux qui, au seizième siècle, se réunirent quatre fois, en 1506, en 1560, en 1577 et en 1588, sans compter les états de la ligue. L'étude de ces assemblées politiques permet de comparer la situation des classes de la société au seizième siècle.

CHAPITRE III.

LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Un jour, c'était pendant le règne de François Ier, l'aumônier de Madame, mère du roi, fut accusé au parlement d'avoir exercé des sévices sur un de ses serfs. Grande rumeur au château. L'aumônier était l'évêque d'Auxerre, de la maison de Dinteville, allié à ce qu'il y avait de plus distingué en France. La mère du roi et le grand-maître prennent sa cause en main et intriguent en sa faveur; mais le roi veut d'abord que justice se fasse. Le parlement invite le prélat à se constituer prisonnier dans la maison d'un conseiller de la cour; c'était ainsi qu'on mettait aux arrêts les hauts personnages. Au lieu d'obéir, l'accusé se cache à la campagne, chez le grand-maître. Le parlement

s'entend avec le prévôt de la ville pour enlever de force le prélat, et il procède immédiatement à l'interrogatoire de la victime. Quoique l'accusation soit reconnue exagérée, M. d'Auxerre se voit menacé dans sa liberté. Le roi, gagné par les prières de sa mère et voulant éviter une nouvelle contestation qui ne pouvait manquer de surgir entre son conseil et le parlement, ne trouva d'autre moyen de soustraire l'évêque aux poursuites judiciaires que de l'envoyer à Rome. Le temps fit oublier le crime; mais l'alerte avait été chaude : c'était un avertissement aux puissants d'avoir à ménager les faibles.

Ainsi les déshérités de la nation, les serfs et les paysans, trouvaient au seizième siècle dans la justice royale une sorte d'appui contre le despotisme de leurs seigneurs. Ce fut même la tâche constante de la monarchie de subordonner aux siens les tribunaux seigneuriaux, laïques ou ecclésiastiques, et, sous François Ier, de nombreux édits furent promulgués dans ce sens. La royauté, pour s'attirer la sympathie des masses,

se montra la protectrice de l'opprimé : elle cherchait déjà à se rendre populaire.

Au seizième siècle, du reste, les idées d'humanité ne font que triompher. N'est-ce pas là le premier et le meilleur effet des conquêtes de la Renaissance et de la Réforme? On prend pitié du peuple, toujours ruiné par les épidémies, la disette et la guerre. Le roi, les maréchaux, les gouverneurs poursuivent sans merci les bandes de soldats licenciés à la paix, véritables *bandits,* qui, ne sachant comment gagner leur vie, ravagent les campagnes. Les troupes soldées elles-mêmes, et avant tout la gendarmerie de France, sont invitées au respect de la propriété. François Ier ordonne à ses lieutenants de les payer avec régularité, « pour le soullagement du paouvre peuple, lequel, dit-il, je désire estre soullagé de tout ce que possible sera. » Henri II recommandait aux capitaines d'empêcher leurs hommes « de courir la vache et endommaiger le paouvre peuple, » et, avec les menaces les plus sévères, il les déclarait responsables des désordres. Il n'est pas de convo-

cation de troupes où ne se trouvent données des instructions de ce genre. La ligue internationale de la paix et de la liberté n'a rien innové : le terrible capitaine Anne de Montmorency voulait empêcher la guerre d'éclater entre les princes « par pitié du paouvre peuple qui ne peut mais de leurs querelles (*sic*). »

Cette pitié pour le « paouvre peuple » ne suffisait pas à lui donner le bonheur, parce qu'on n'est jamais respecté que si l'on sait se faire respecter soi-même. A cet égard les habitants des villes étaient mieux partagés que ceux de la campagne. La petite bourgeoisie devenait forte par le régime des associations. Dans leurs corporations de métiers, patrons et ouvriers trouvaient des garanties contre la misère et contre la tyrannie. Bien plus, la plupart des villes possédaient des immunités municipales qui les mettaient à l'abri non seulement des vexations des seigneurs, mais encore, jusqu'à un certain point, du despotisme royal. Néanmoins, ces classes inférieures ne comptaient pas dans la société du seizième siècle, et même

elles furent étrangères au grand mouvement d'idées du temps. Tandis que le fond de la nation reste bon catholique, écrivent les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, témoins dignes de foi en cette matière, les hautes classes sont suspectes d'hérésie. Elles seules s'imprègnent de l'esprit de la Renaissance et de la Réforme, et, à ce titre, elles méritent seules de faire l'objet de la présente étude. Ces classes sont la noblesse, le haut clergé et la haute bourgeoisie.

La noblesse subit au seizième siècle une importante modification. De caste féodale qu'elle a été, elle tend à devenir une aristocratie de cour; de territoriale, elle se fait palatine. Elle ne comptait d'ailleurs plus seulement dans ses rangs les descendants des conquérants de la Gaule qui avaient partagé le sol avec les anciens propriétaires romains, mais elle renfermait aussi nombre de vieux anoblis. On peut distinguer plusieurs âges de la noblesse. Après la constitution de la féodalité franque, beaucoup de personnes, sortant des villes et même de la

campagne, enrichies dans les charges de judicature et de finances, arrivèrent, dès le treizième siècle, au rang suprême de la chevalerie.

Ce fait se répéta au seizième siècle. A ce moment il n'y avait pas seulement de la vanité à rechercher le titre de noblesse; c'était un titre de propriété, le noble se trouvant exempt de tout autre impôt que celui du sang, et pourvu d'avantages matériels incontestables. Sacs et parchemins sont alors synonymes. Parmi les membres les plus distingués de l'aristocratie des siècles suivants, on compte plusieurs descendants de bourgeois du seizième siècle. En voici un frappant exemple : sous Louis XII vivait un marchand des halles qui s'enrichit par son négoce ; il lui était né un fils fort intelligent, auquel il donna une instruction brillante. Il lui acheta une charge de secrétaire, et une terre dont il lui fit porter le nom ; c'est la savonnette à vilain; puis pour 300 écus (c'était le prix courant), il acquit des lettres d'anoblissement. Sous le nom de M. de Villeroy, le fils du marchand se créa une position bril-

lante, non seulement dans les affaires, puisque il devint secrétaire des finances et trésorier de France, mais encore à la cour, où l'on appréciait son esprit et ses manières de grand seigneur. Le petit-fils du premier Villeroy devint sous Louis XIV, dont il avait été le gouverneur, ministre d'État, duc, pair et maréchal de France.

S'il y avait des anoblis par richesse, il y avait aussi des nobles déchus par pauvreté. Des princes du sang, de la branche de Courtenay, issus par conséquent non seulement des rois de France, mais des empereurs latins de Constantinople, ne purent qu'avec peine, sous le règne de François Ier, se faire exempter de la taille que payaient les vilains. Il fut souvent difficile de maintenir sa famille dans l'ordre de la noblesse. A la fin du seizième siècle, la moitié des fiefs a passé à des roturiers. Ainsi les gentilshommes, ne retirant plus de leurs terres des revenus suffisants, se voient réduits à faire leur fortune à la cour.

Toute cette noblesse, ancienne et nouvelle,

fut attirée, comme par un aimant, auprès du roi de France. Cette révolution dans les usages se manifeste d'une façon significative par la recherche des titres. Tant qu'on avait vécu dans des domaines, on n'en avait cure. La considération d'un baron féodal dépendait, non pas du nom ni de la race, mais de la puissance territoriale, de la force des châteaux, du nombre des vassaux. Des seigneurs parés du nom modeste de Chabot, Le Groing ou Pot, rivalisaient d'éclat avec les Montmorency et les La Trémoille. C'est pourquoi les redoutables seigneurs de Coucy s'écrient fièrement :

« Roy ne suis,
Duc ne prince aussy,.
Je suis le sire de Coucy. »

Et les Rohan :

« Roy ne puis,
Prince ne daigne,
Rohan suis. »

Mais quand les barons, sortis de leurs terres, se rencontrèrent à la cour, il y eut des

querelles sur le pas, et il fut nécessaire de marquer les rangs, d'établir, pour éviter les contestations, une hiérarchie nobiliaire. De là l'importance du titre. Hors de la Bretagne, les Rohan se montrèrent aussi avides de la qualité princière qu'ils l'avaient dédaignée autrefois. On cherche aussi des noms plus distingués : le seigneur Pot devient M. de La Rochepot, et le seigneur Le Groing, le vicomte de La Motte-au-Groing.

Les titres de duc, de comte, après avoir désigné sous les Carolingiens des fonctionnaires publics, avaient été appliqués, à partir des Capétiens, à de véritables souverains héréditaires. Lorsque, sous les derniers Valois, ils ne désignèrent plus qu'une qualité honorifique, ils purent être donnés sans grave conséquence; cependant on le fit d'abord avec quelque réserve. Parmi les vassaux, ou mieux les sujets de Charles IX, on ne compte guère que dix ducs, dont six pairs de France, autant de princes et de marquis, cent comtes, deux ou trois vidames et une centaine de vicomtes

nobles et héréditaires, qu'il faut distinguer des vicomtes roturiers et temporaires, chargés de l'administration d'une circonscription royale ou même d'une baronnie féodale.

La liste est peu considérable à côté de celle que l'on pourrait dresser de nos jours, en pleine république, avec la vieille noblesse, la noblesse de l'empire et celle du pape. Du reste, dans la France du seizième siècle, comme encore de nos jours en Espagne et en Angleterre, le titre correspond à une expression géographique, à une terre, et n'est porté en général que par l'aîné de la maison ; les cadets doivent s'en passer. Dans la France d'aujourd'hui, ensuite de l'usage des titres de courtoisie, un marquis d'origine récente peut donner tous ceux qui sont inférieurs au sien aux membres de sa famille ; s'il a plusieurs fils, en faire des comtes, des vicomtes, des barons, sans compter les comtes, vicomtes et barons ses frères, tout autant de gens diversement titrés et portant le même nom, le plus souvent sans posséder de terre.

Le terme de baron garde encore une accep-

tion générique et désigne les seigneurs ayant fief de haubert et dépendant directement du roi : à leur tête les Montmorency ; les autres propriétaires nobles sont simplement *seigneurs*. Cependant, au seizième siècle, le baron commence à entrer dans la hiérarchie tout de suite après le vicomte. La noblesse se divise aussi en deux classes : les chevaliers et les écuyers. A la première appartient une élite de familles admises, à titre héréditaire, à transmettre leur dignité à leurs fils, une fois majeurs. Les chevaliers seuls font précéder leur nom de la qualification de *messire;* les écuyers ne mettent rien avant le leur; les bourgeois se traitent de *maîtres*. L'usage s'est conservé en Angleterre. L'appellation de *madame* est réservée aux femmes de chevaliers, celle de *mademoiselle* aux autres femmes mariées.

Les chevaliers ne sont plus ces anciens hommes de guerre qu'on arme d'une façon solennelle après une longue série d'épreuves. Cette cérémonie ne se pratique sur les champs de bataille du seizième siècle que par un res-

souvenir des usages du moyen âge. Mais les rois disposent d'une dignité élective et viagère pour récompenser les plus fidèles sujets. Le roi d'Angleterre a l'ordre de Saint-Georges (la Jarretière); la maison de Bourgogne-Autriche, la Toison d'Or. Louis XI fonda l'ordre de Saint-Michel, en l'honneur de l'archange qui a donné son nom à l'abbaye justement appelée la Merveille de l'Occident. Cet ordre était encore très recherché dans la première moitié du seizième siècle, où il comptait trente-six ou quarante membres, les quarante immortels du temps ; mais, sous le règne de François II le collier de Saint-Michel fut distribué, pour servir aux ambitions de la maison de Guise, avec une telle prodigalité, qu'il tomba dans le mépris public et qu'on le surnomma « le collier à toutes bêtes ». Pour réagir contre cette décadence des institutions royales, Henri III créa l'ordre du Saint-Esprit. Telles étaient les confréries de chevaliers qui tenaient lieu de la Légion d'Honneur, mais dont l'accès n'était souvent dû qu'au mérite de la naissance.

Qu'on ne croie pas pour cela que la noblesse ne soit au seizième siècle qu'un vain ornement de la cour. Bien au contraire, elle s'illustre alors de mille façons. Servant autant la France de sa tête que de son bras, prenant la plume, portant l'épée, elle déploie son activité intellectuelle dans la société, comme sa valeur chevaleresque sur les champs de bataille. Libérale et généreuse, elle a le culte de l'art comme celui de l'honneur, et brille non seulement par les armes, mais aussi dans les lettres. « Le seizième siècle, a dit Henri Martin, est l'âge de gloire de la noblesse française. »

C'est dans la noblesse que se recrute surtout le haut clergé. Les fils de famille faisaient leur chemin dans les ordres; ils franchissaient bientôt tous les degrés de la hiérarchie catholique et ne tardaient pas à atteindre les dignités d'évêque et de cardinal. Des bourgeois, des paysans arrivèrent aussi à ce suprême honneur, tel Duprat, qui fut chancelier de France et cardinal-légat. Mais leur

roture les gêne. Les évêques nobles, appelés, suivant l'usage, du nom de leur évêché, comme M. de Bayonne, M. de Pamiers, reprenaient fièrement leur nom de famille une fois qu'ils recevaient la barrette et s'intitulaient cardinal du Bellay, cardinal de Luxembourg. Ils imitent en cela les propriétaires de seigneuries, comme M. de La Rochepot et, au siècle suivant, M. d'Artagnan qui, honorés du bâton fleurdelisé, se font nommer le maréchal de Montmorency, le maréchal de Montesquiou. Les cardinaux plébéiens au contraire continuaient à cacher leur origine obscure sous le nom de leur diocèse : en France, Duprat s'intitula toujours le cardinal de Sens; en Angleterre, Wolsey, le cardinal d'York.

Ce haut clergé se distingua d'une façon remarquable au seizième siècle, et peut-être doit-on attribuer à la considération de ses mérites l'attachement de la majorité de la nation à la discipline catholique. Plus cultivés que les membres des autres classes du royaume, goûtant les arts et les lettres, nourris de la

lecture des anciens, au courant de l'histoire, possédant plusieurs langues, surtout le latin et l'italien, ils rendirent des services au roi dans les conseils et dans les ambassades. Ils brillaient à la cour, à laquelle leurs bonnes manières tendaient à donner des allures plus élégantes. Étrangers au fanatisme du bas clergé, ils se montraient aimables et même légers dans leurs mœurs, habiles et souvent raffinés dans leur politique, éclairés et parfois téméraires dans leurs opinions. Quelques-uns d'entre eux se firent condamner pour leurs doctrines avancées; on se borne à citer les évêques d'Oloron, de Valence et de Vienne, les Roussel, les Monluc et les Marillac, qui prêchaient à la huguenote devant la cour, ainsi que le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, pair ecclésiastique et grand inquisiteur de France, qui se maria et présenta dans la société Mme la comtesse de Beauvais, sa femme, appelée plaisamment *Madame la Cardinale*.

Les services que la noblesse rendait à l'armée, et le haut clergé dans les affaires étran-

gères, la haute bourgeoisie les rendait dans l'administration. Chez elle se recrutent les conseillers du parlement, de la chambre des comptes et des cours inférieures. Ces fonctions obligeaient cette classe de la société à acquérir des connaissances sérieuses, notamment dans le droit, et à justifier aussi d'une certaine fortune. L'usage s'étant établi de la vénalité des charges, la bourgeoisie les achète et les transmet héréditairement dans ses familles, créant ainsi cette noblesse de robe si utile à l'ancienne monarchie. C'est d'elle d'ailleurs que sortent les nouveaux anoblis dont il a été question. Par son luxe, par sa culture, moins développée cependant que celle de la noblesse, par ses mérites, elle fit bonne figure dans la société. Le trésorier Groslier s'est rendu célèbre par le goût des livres, et une femme de la même classe, Mme Babou, brilla si bien à la cour qu'elle s'attira les hommages de François Ier, hommages plus flatteurs qu'honorables.

Ces fonctionnaires de la bourgeoisie deve-

naient fort riches. Grâce à une comptabilité imparfaite, ils parvenaient, on l'a dit, à grossir les émoluments de leurs charges avec les revenus mêmes de l'État : de là les nombreux procès de prévarication qui leur sont intentés au seizième siècle. Quoi qu'il en soit, c'est par les charges publiques que la haute bourgeoisie arrive à la fortune et à la considération. La banque, source de la puissance actuelle, était comme au moyen âge laissée aux mains des Italiens, des Lombards. Ceux qui jouissent du plus grand crédit sont, sous François Ier, les Spina et les Vivaldi ; sous Henri II, les Del Barbigio et Cie ; pendant la régence de Catherine de Médicis, ses nombreux compatriotes établis à Lyon ; sous Henri IV, le fameux Zamet.

Cette haute bourgeoisie formait avec la noblesse et le haut clergé l'élite de la nation, la *société*. Cela n'était point étonnant : les rois avaient pris chez elle, pendant tout le moyen âge, des conseillers et même des courtisans. Mais au seizième siècle la société s'enrichit d'éléments tout nouveaux : c'est le monde di-

plomatique d'une part, le monde de la Renaissance de l'autre.

A ce moment, la représentation diplomatique est complète. C'est un grand progrès sur la barbarie et même sur la civilisation antique. Qu'est-ce autre chose que la politique internationale, sinon la stratégie de la paix? A cet égard, les diplomates remplissent déjà une mission bienfaisante. Dans la société proprement dite, appelés à vivre en bonne intelligence avec chacun, ils sont tenus de mettre dans leur conversation plus d'urbanité et de finesse, et d'observer dans leurs manières une correction qu'on a trouvée parfois excessive. A une époque où les communications n'étaient point faciles, ils avaient en outre l'avantage d'apporter à la cour des renseignements sur les pays les plus lointains.

De tout temps les peuples ont échangé entre eux des ambassades temporaires, avec un but précis, à l'effet de conclure un mariage princier, une alliance politique ou un traité de paix. Leur mission remplie, les envoyés re-

tournaient immédiatement chez eux. La république de Venise fut le premier État qui accrédita auprès des princes étrangers des *orateurs,* chargés de la représenter en permanence, et de lui faire des rapports sur les pays où ils étaient envoyés. Les puissances européennes imitèrent cet exemple. Dès les premières années du seizième siècle, le roi de France tient des ambassadeurs résidents en Angleterre, aux Pays-Bas, en Espagne, auprès des petites cours italiennes, près l'empereur et près le pape. A Rome, ses intérêts sont confiés non seulement au cardinal protecteur des affaires de France, mais à un ambassadeur, grand seigneur toujours en représentation, que supplée dans le soin de la correspondance un secrétaire en titre, le premier des secrétaires d'ambassade.

En Suisse, outre son ambassadeur, le roi de France envoie un officier des finances chargé de régler les questions d'argent toujours pendantes avec les cantons, ensuite des conventions militaires qui les unissent à la France. Il existait encore une représentation soit per-

manente, soit extraordinaire, avec les autres états de l'Europe et même avec le sultan. En retour, les envoyés de ces diverses puissances affluaient à la cour; il n'est pas jusqu'aux marquis italiens et aux comtes allemands qui n'aient auprès du roi des agents chargés de leurs intérêts, qu'on appelle simplement leurs *hommes :*

Tout petit prince a des ambassadeurs.

Ces personnages, arrivant à la cour avec leurs mœurs et leurs costumes étrangers, donnent à cette société une singulière animation. De même que l'on a fait un code du courtisan, on en fait un de l'ambassadeur : ce doit être un grand personnage, érudit, versé dans le latin, rompu dans la connaissance du droit public, et, en ce temps de querelles religieuses, indifférent à toute doctrine théologique. A ces conditions-là, les diplomates étaient assurés de faire bonne figure. Leur qualité les rendait sacrés. En France, ils étaient mieux traités qu'en Hongrie, où l'on vit le roi jeter aux poissons

les ambassadeurs turcs, ou qu'en Russie, où le tsar cloua un jour de sa pique le pied d'un envoyé polonais. Toutefois en Occident, au moment d'une déclaration de guerre, leur sort devenait précaire. Considérés comme des otages, souvent jetés en prison, ils ne sont échangés qu'avec les plus grandes précautions par les deux puissances belligérantes. Leur caractère d'ambassadeur est parfois méconnu : traités en ennemis, en espions, on les vit mettre à mort, tels ces malheureux envoyés de François Ier en Orient, qui furent assassinés avec la connivence du duc de Milan et du capitaine général de Lombardie.

En temps de paix, tout autres étaient les procédés. A la cour des Valois, les ambassadeurs sont de toutes les fêtes, prennent part à toutes les chasses, et il n'est pas rare de les voir assister au conseil. Les rapports qu'ils adressent à leurs cours sont d'une haute importance pour la connaissance de l'histoire. Les plus précieux sont ceux des secrétaires vénitiens qui n'envoient pas seulement à leur seigneurie des dépêches journalières sur les événements courants, mais qui, après chaque mission, rédigent une relation sur l'état de la cour, de l'armée, de la nation et des finances publiques. La correspondance des ambassadeurs anglais n'est pas moins instructive ; celle de l'envoyé d'Espagne, conservée d'abord à Simancas, gardée aujourd'hui à Paris, prend un intérêt capital quand ce personnage, pendant les temps troublés des fils de Henri II, exerce une sorte de vice-royauté catholique et dicte à la cour de France, récalcitrante mais impuissante, les volontés du roi son maître.

Cet élément étranger est l'élément officiel ; il en est un autre, encore plus intéressant, l'élément artistique. Avec lui nous entrons dans le monde de la Renaissance.

L'avant-garde de cette armée se compose des artistes italiens, pensionnaires de la cour de France, ces hommes universels, auxquels aucun art ne semble inabordable, à la fois peintres et poètes, architectes et sculpteurs, orfèvres et ingénieurs : dans ce siècle de lutte, nombre d'entre

eux se préoccupèrent des moyens de fortifier les places. Les rois de France les attirent et les accueillent comme des sujets bien-aimés. Charles VIII charge déjà des Napolitains d'embellir son château d'Amboise. Le séjour de la cour plut à tous ces aventuriers de génie : des peintres accoururent, comme André del Sarto et surtout Léonard de Vinci, qui mourut en France, comblé d'honneurs par François Ier, mais non dans les bras de ce prince, comme on l'a dit. François Ier ne réussit cependant pas à attirer Michel-Ange. Le Titien, qui a fait le portrait du roi chevalier, et le Tintoret, celui de Henri III, ne profitèrent pas de l'hospitalité royale. Mais l'influence de François Ier fut grande même parmi les artistes restés en Italie; Raphaël, qui avait fait pour lui plus d'un tableau, a reproduit les traits du roi dans la figure de Charlemagne qu'il a peinte au Vatican.

François Ier eut plus de succès auprès du Rosso et du Primatice qui vinrent successivement décorer sa galerie de Fontainebleau. D'autres furent chargés de travailler aux mai-

sons des grands; on leur faisait bon accueil; seigneurs et dames allaient les voir à l'atelier. Le roi leur prodiguait des pensions. Ils se plaignaient bien de ne les pas toucher toujours; c'est la plainte générale au seizième siècle, non seulement parmi les artistes, mais même parmi les capitaines et les ambassadeurs, qu'il importait de payer plus exactement encore. Les artistes, par leur désordre, par leurs rivalités, étaient leurs propres ennemis. Le Rosso déchirait de ses critiques le divin Raphaël; le Primatice, à peine arrivé à Fontainebleau, efface les fresques du Rosso pour y substituer les siennes. Si la longévité est l'indice d'une vie heureuse, ils sont mal venus de se plaindre : à part Raphaël et le Giorgione, tous les artistes de la Renaissance vécurent longtemps : le Tintoret jusqu'à quatre-vingt-deux ans, Michel-Ange jusqu'à quatre-vingt-huit; le plus heureux de tous, le Titien, atteignit l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

A l'imitation de cette belle école italienne, il s'en élève une d'artistes français. Il suffit de

rappeler ici Jean Cousin, le Michel-Ange français, qui s'inspire des grandes scènes religieuses; Clouet, à qui l'on doit ces gracieux portraits de femmes de la Renaissance; le Limousin, qui a peint sur émail d'illustres guerriers. Faut-il citer encore Jean Goujon, le Phidias français, le Corrège de la sculpture, l'auteur de la célèbre Diane et de la fontaine des Innocents, puis Jean Bullant, Pierre Lescot, Philibert de Lorme, les créateurs du Louvre, des Tuileries, d'Écouen, d'Anet et de Meudon, et à leur suite Androuet du Cerceau, qui les a commentés? Les mausolées de Henri II et d'Anne de Montmorency ont mis Germain Pilon et Barthélemy Prieur au premier rang des sculpteurs. On peut en juger : il est au Louvre un musée de sculpture de la Renaissance où l'on croit voir les hommes du seizième siècle respirer sous les statues de pierre. Si l'on s'en rapporte au catalogue de nos modernes salons, il semble que dans notre estime les peintres passent au premier rang, les sculpteurs au second et les architectes à la fin : sous les derniers

Valois, cet ordre hiérarchique était renversé; le roi donnait aux architectes des abbayes, tandis que les peintres et les sculpteurs devaient se contenter des offices de valets de chambre de Sa Majesté.

Deux artistes surtout se font remarquer à la cour de France par la supériorité de leur génie comme par le contraste de leur nature : Benvenuto Cellini et Bernard Palissy. Autant l'Italien se montre à nous brillant et heureux dans ses projets, libertin, coquin parfois, et toujours hâbleur, autant le Français se révèle sérieux, austère, travailleur consciencieux et souvent malheureux, mais plein de courage, d'énergie et d'honneur. L'un et l'autre ont laissé des mémoires qui sont leur vivante image, et c'est bien à eux que s'applique le mot de Buffon : « Le style, c'est l'homme. »

Le premier raconte avec un cynisme incroyable sa vie aventureuse, tout d'abord à Rome, où il se vante d'avoir tué lui-même le connétable de Bourbon au siège de la vie éternelle. Le courage ne lui défaut jamais, soit en prison,

soit à la cour : bien des hommes du seizième siècle connurent à la fois l'une et l'autre. Il réussit surtout en France. Le roi et les grands lui commandèrent des objets d'art merveilleux, statues d'or et d'argent, candélabres de prix.

Pour lui procurer un atelier et une résidence dignes de lui, François Ier lui fait don de l'hôtel du Petit-Nesle, qu'il croit abandonné. Comme il court en prendre possession, Cellini le trouve occupé par un monde de gens pratiquant toute espèce de métiers. L'artiste demande que le prévôt fasse évacuer la place : « Vous n'êtes pas homme à vous embarrasser pour si peu, lui dit le roi, rendez-vous maître vous-même de votre seigneurie. » Cellini comprend à merveille ; il retourne au Petit-Nesle avec des acolytes et chasse à coups d'estoc et de taille les détenteurs de son logis. Il maniait aussi bien l'épée que le ciseau, et, dans les rencontres de ce genre, il lui arriva parfois d'occire son prochain : « Ce dont je remerciai Dieu, ajoute-t-il dévotement, comme j'avais coutume de faire pour tout ce qui m'arrivait d'heureux. »

En face de ce fanfaron de vices s'élève la grave figure de Bernard Palissy. Chacun sait les longues années qu'il consacra à la recherche de l'émail blanc, les privations qu'il s'imposa pour alimenter ses fourneaux où il brûlait jusqu'à son mobilier. Ce n'est pas assez qu'il ait à lutter contre les difficultés de l'art : s'étant déclaré huguenot, il se trouve en butte aux persécutions religieuses. A grand'peine son puissant protecteur, Anne de Montmorency, qui détestait ses croyances autant qu'il admirait son génie, l'arracha au bourreau. Et encore Palissy mourut à la Bastille. Loin d'imiter les forfanteries de Cellini, il raconte ses travaux avec une entière modestie. Que de traits charmants à découvrir dans son récit! Caché dans une cave pour échapper aux persécutions, il entend des gamins s'insulter dans la rue et proférer des blasphèmes : le bon huguenot faillit risquer sa vie pour remettre à la raison ces petits mécréants. La note devient comique quand il observe les mœurs ingénieuses des renards, notamment de celui qui cherche à se

débarrasser des puces. Le subtil animal n'imagine rien de mieux que de prendre par les dents un bouchon de paille et, entrant à reculons lentement dans l'eau jusqu'à ce que son museau seul ressorte, il oblige peu à peu les petites bêtes à passer de son dos sur la paille, qu'il lâche, et tandis que le courant de l'eau les emporte dans leur frêle esquif, il plonge et ressort plus haut sur la rive, complètement délivré.

Mais le sérieux domine chez Palissy ; il aime par-dessus tout la nature, sans dédaigner, loin de là, l'art qui l'embellit ; il recommande à ses contemporains l'agriculture, appartenant encore par là à l'école des grands chefs du parti protestant : les Olivier de Serres et les Sully. « Labour et pastour sont les mamelles de la France, » eût-il pu dire avant le grand ministre de Henri IV. Il blâme avec esprit cette tentation qu'ont les gens des campagnes de sortir de leur position. « Soudain qu'ils ont un peu de bien, dit-il, qu'ils auront gagné avec grand labeur en leur jeunesse, ils auront après honte de faire leurs enfans de leur estat de labourage, et ce

que le pauvre homme aura gagné à grande peine et labeur, il en despensera une grande partie à faire son fils monsieur, lequel monsieur aura enfin honte de se trouver en la compagnie de son père et sera desplaisant qu'on dise qu'il est fils d'un laboureur. » Le trait n'est-il pas tout moderne ? En vérité, rien d'humain ne fut étranger au seizième siècle. Ce trait peint bien aussi le huguenot sévère et simple qui, malgré ses hautes relations, se contentait du titre de potier de terre et inventeur de rustiques figulines. Quoiqu'il soit né à Agen, il y a entre lui et Cellini toute la distance qui sépare l'homme du Nord de l'homme du Midi ; tandis que l'Italien, du reste, appartient plus au monde joyeux de la Renaissance, le Français se trouve contemporain de l'époque plus sombre de la Réforme.

Les chefs de la Réforme, pour ne parler point de leur puissante influence religieuse, exercèrent un prestige incontesté en général. Dans la politique, bien qu'ils recommandent la soumission à César, leurs théories, goûtées dans les

hautes classes, semblent favoriser à la fin du siècle un mouvement féodal dans les campagnes, municipal dans les villes; leur idéal politique tend à l'établissement d'une organisation aristocratique dans les pays où leurs doctrines prévalent. Cette école aristocratique protestante semblait se dresser en face de la démocratie de la Ligue, comme de la tyrannie, que le célèbre Bordelais La Boétie avait déjà osé attaquer dans son livre, *le Contr'Un*. Les réformateurs voulaient donner le gouvernement aux meilleurs : c'est le régime aristocratique dans le sens le plus pur du mot. Calvin fut accueilli par de nobles dames, comme la duchesse de Ferrare; son crédit fut grand à la petite cour de Navarre, à celle d'Écosse et à celle de l'électeur palatin. S'il ne réussit pas auprès de François Ier, Mélanchthon du moins fut bien vu de ce prince, qui l'invita à venir en France.

Mais les réformateurs, dont les idées devaient avoir pour conséquence l'établissement de la liberté religieuse et politique, prêchaient peu

la tolérance et la pratiquaient encore moins. Aussi les savants, à part Ambroise Paré, les philosophes, les humanistes, comme Montaigne, Rabelais, Amyot et même Budé, leur échappèrent-ils.

Parmi les poètes, Clément Marot leur semble acquis; mais Ronsard reste fidèle à l'ancienne doctrine. Ces poètes, auxquels il convient d'ajouter Bonaventure des Périers, dont M. A. Chenevière, dans une thèse récente de doctorat, a précisé la ligne poétique, sorte de transition entre l'école gauloise de l'un et le système classique de l'autre, ces poètes, dis-je, occupent une place privilégiée dans la société et à la cour. Ronsard était le favori des princes; déjà Marot avait le titre de valet de chambre du roi, c'est-à-dire de chambellan plébéien : les chambellans nobles étaient qualifiés de gentilshommes de la chambre. Les membres de la Pléiade, les Baïf, les Du Bellay, n'eurent pas moins de faveur; Mélin de Saint-Gelais est, comme l'a si bien démontré M. Bourciez, le type du poète courtisan. M. Frémy vient en-

core de constater l'existence d'une véritable académie, fondée par Charles IX et par un des Baïf.

Les historiens appartiennent aussi aux classes distinguées de la nation. N'osant imiter le grand exemple que leur avaient donné en Italie Machiavelli et Guicciardini, ils dédaignaient leur langue maternelle. Elle ne leur paraissait pas convenir à des monuments qu'ils avaient l'ambition, comme Thucydide, d'élever pour la postérité. La plupart écrivent en latin.

Un Italien avait fait de même : Paolo Giovio, de Côme, évêque de Nocera, employé aussi dans les ambassades. François Ier lui avait promis de l'argent pour construire une maison sur les bords du lac ravissant qui baigne sa ville natale ; mais il faut croire que le grand-maître, Anne de Montmorency, mit peu de zèle à le coucher sur l'état des pensionnaires du roi, car Paolo Giovio se montre prodigue d'épigrammes à l'égard de ce ministre. Ces historiens, qu'il ne faut pas confondre avec les auteurs de mémoires et de panégyriques, sont cependant des hommes graves, que leur situation met au-dessus des nécessités de la vie. Tels sont Ferron (*Ferronius*), le continuateur de Paul-Émile, conseiller au parlement de Bordeaux, l'évêque Beaucaire et surtout De Thou, le maître du genre, membre d'une famille parlementaire de Paris, qui mérite d'être étudié autant pour sa latinité que pour l'impartialité de ses jugements. La langue latine semblait la langue classique de l'histoire ; mais, à l'époque agitée des guerres civiles, d'autres écrivent en français, qui n'ont pas le temps de faire plus : ce sont les Pasquier, les D'Aubigné, les La Popelinière, les De Bèze.

De cette langue imparfaite se servirent aussi les innombrables auteurs de mémoires du seizième siècle, dans l'œuvre desquels on surprend le mieux la vie du temps. Ces biographies sont ou bien l'œuvre des secrétaires des héros dont elles racontent la vie, ou bien celle des héros eux-mêmes. Dans le premier cas, l'exagération de l'éloge, dans le second, la forfanterie doivent mettre en garde le lecteur con-

tre un excès de confiance. Là aussi, l'imitation du classique se laisse sentir. Les uns composent à la manière de César, comme Monluc et La Noue dans leurs *Commentaires;* les autres prennent pour guide Tite-Live, ainsi Guillaume du Bellay, qui fit ses *Ogdoades,* pour lesquelles les capitaines lui fournissaient le récit de leurs actions militaires, tandis que les secrétaires d'État, sur l'ordre du roi lui-même, lui communiquaient les pièces officielles. Cet ouvrage est perdu en partie, mais il se trouve complété par les mémoires de Martin du Bellay, frère de Guillaume, qui sont une des meilleures sources historiques du règne de François Ier. Brantôme et L'Estoile ont laissé des vies et des journaux moins personnels, moins subjectifs. A part ce dernier, tous ces auteurs appartiennent à la noblesse; ce sont des hommes d'armes qui écrivent. Aussi quelle verve, quel entrain, quel pittoresque cahotement à travers cette prose imparfaite et heurtée! Chacun se sert autant de la plume que de l'épée, et cette société militaire est aussi polémiste que guerrière. Dans

ce siècle batailleur, le métier des armes tient la première place, et maintenant qu'il convient d'étudier les occupations de la société du seizième siècle, c'est l'activité militaire qui mérite tout d'abord de fixer l'attention.

CHAPITRE IV.

LA FRANCE MILITAIRE.

On dit à juste titre que la carrière des armes est le plus noble des métiers. Elle exige en effet le sacrifice de tous les intérêts, de toutes les affections, de la vie enfin à l'honneur, à l'honneur personnel comme à celui du pays ; de plus, au seizième siècle, elle est considérée comme l'apanage de la noblesse. Au moment de la Renaissance, les qualités intellectuelles sont pour une bonne part le fondement du mérite personnel ; mais on ne néglige pas pour cela les qualités physiques si appréciées au moyen âge. Le courage militaire fait la réputation des hommes. Les événements fournissent mille occasions de le déployer. L'activité belliqueuse trouve des aliments dans la guerre étrangère

d'abord, dans la guerre civile ensuite ; car il convient de distinguer la première, qui remplit une des deux moitiés du siècle, de la seconde qui occupe l'autre. Si l'histoire de France du seizième siècle consiste à l'extérieur dans la lutte des maisons de France et d'Autriche, elle se résume à l'intérieur par celle des maisons de Bourbon et de Guise.

En faisant l'histoire des guerres étrangères de la France à cette époque, il convient de détacher les quinze premières années du siècle. La guerre qui se livre de 1501 à 1515, y compris la journée de Marignan, forme la suite de celle du quinzième siècle. Elle appartient au système des expéditions dirigées en Italie par Charles VIII et par Louis XII. Le but de ces campagnes est de donner au roi de France la possession des États de Naples et de Milan, sur lesquels il a des droits de succession : pour l'atteindre, ce roi lance ses troupes sur la péninsule et dispute son héritage au pape, à l'empereur, au roi d'Espagne, aux Suisses, à Venise et aux princes italiens.

Mais, après Marignan, la guerre change de motifs; elle en a un plus élevé : c'est avec François Ier que commence la lutte séculaire de la France et de l'Autriche, lutte à laquelle la guerre de la succession d'Espagne ne doit pas même mettre fin deux cents ans après. La rivalité de François Ier et de Charles-Quint n'est que le premier acte de ce nouveau système de guerres.

L'origine en est toute naturelle. Quels sont les ennemis de la France au seizième siècle? C'est d'abord la maison de Bourgogne, qui revendique l'ancien duché dont elle tire son nom, annexé par le roi de France, et qui marchande à ce prince l'hommage de la pairie de Flandre. C'est la couronne de Castille et d'Aragon, qui prive ce même roi du trône de Sicile, et de la Navarre l'allié du roi, le prince d'Albret. C'est l'empire et la maison d'Autriche qui, reprenant la politique des anciens empereurs teutons, s'établissent dans la Lombardie, l'héritage de la maison royale d'Orléans-Valois.

A partir de 1519, Charles-Quint se trouve

l'héritier de toutes ces puissances et par conséquent des haines qu'elles ont attisées en France. Ce n'est pas tout. Charles, maître à peu près des deux mondes, veut imposer à l'Europe la *monarchie,* comme alors on disait, la monarchie universelle d'un Charlemagne ou d'un César. L'Angleterre se tenant d'habitude en dehors des affaires du continent, la France seule est dans le cas de résister à l'empereur.

Il était réservé à cette généreuse nation d'assumer le rôle de défenseur des États et des princes que la maison d'Autriche menaçait : princes et États catholiques, comme le pape, Venise, les Italiens, la Bavière; protestants ou mixtes, comme les Allemands, les Suisses, les Hollandais. Richelieu n'a rien innové, Henri IV non plus : ils ont suivi l'un et l'autre la politique qui s'imposait à la France dès le seizième siècle, et que cette puissance ne devait abandonner qu'au déclin de la grandeur autrichienne. Cette lutte, soutenue sur le terrain diplomatique (on l'a vu plus haut) et sur les champs de bataille par François Ier contre

Charles-Quint, fut continuée par Henri II contre cet empereur et contre Philippe II. Dès lors la conquête de Naples et de Milan n'est pas tant le but proposé que le moyen dont on se sert pour arrêter la prépondérance autrichienne.

Mais le moment arrive où la Réforme, provoquant les guerres intestines, détourne l'attention de la France de la politique extérieure et introduit dans les luttes des maisons de France et d'Autriche cet intermède que remplissent les querelles religieuses et la rivalité des Bourbons et des Guises. C'est sous ce point de vue politique plutôt que sous celui de la doctrine qu'il est avantageux de considérer ces troubles, afin de ne se pas laisser détourner de la vérité par la passion. Ces dissensions des familles de Bourbon et de Guise éclatent au lendemain du traité de Cateau-Cambraisis qui met fin à la guerre franco-espagnole. En 1560, les Guises, rapprochés du trône par le mariage de leur nièce Marie Stuart avec le roi François II, arrivent à un tel excès de pouvoir qu'ils osent

menacer de mort les princes du sang royal.

La rivalité de ces deux familles couvait sous le règne de Henri II, déjà même sous celui de François Ier. Ambitieux, heureux, habiles, alliés à la maison royale, prétendant aux droits de princes du sang, parce qu'ils descendent par les femmes des Capétiens d'Anjou, peut-être même des Carolingiens, les cadets de Lorraine prennent d'autant plus d'ascendant à la cour que leurs parents de Bourbon, les seuls héritiers présomptifs des Valois, ont subi le contre-coup de la disgrâce et de la trahison de leur chef, le connétable de Bourbon. Une alliance avec l'opulente maison d'Albret, par le mariage du duc Antoine de Vendôme avec la reine Jeanne de Navarre fut seule capable de remettre à flot les Bourbons.

Dès le règne de François II, ceux-ci, s'appuyant sur les partisans de la Réforme à l'intérieur et sur l'Angleterre à l'extérieur, luttèrent contre les Guises, que soutenaient au dedans les catholiques, au dehors l'Espagne. La cour des Valois oscillait entre l'une et

l'autre de ces factions, dont la fortune fut ondoyante et diverse. Après trente-cinq ans de lutte, Henri IV de Bourbon reste vainqueur par le triomphe qu'il remporte sur le duc de Mayenne, le chef de la race rivale, au combat de Fontaine-Française. Il n'avait pas attendu ce moment pour déclarer la guerre à Philippe II, provocation hardie, par laquelle il se montrait non plus chef de parti, mais roi, réduisant les derniers ligueurs à la déshonorante condition de traîtres stipendiés par l'ennemi du royaume. Par là aussi il reprenait l'ancienne politique française, inaugurée sous François Ier, la lutte de la maison de France contre la maison d'Autriche.

Il va de soi que la stratégie diffère, qu'il s'agisse d'une guerre étrangère ou d'une guerre civile. Dans le premier cas, elle est plus précise, plus régulière : elle existe. Au seizième siècle les opérations au dehors furent conduites par des hommes moins distingués peut-être que les lieutenants de Charles VIII et de Louis XII, moins distingués même que les capitaines auxquels ils étaient opposés. En mettant avant tous le connétable de Bourbon, qui vaut bien ces derniers, il en est toutefois qui méritent d'être remarqués : Montmorency, Lautrec, les Guises, Enghien et Coligny. Les anciens timides, les jeunes hardis : c'est de leur âge.

De la part de la France, la guerre fut franchement offensive en Italie. Et à juste titre : les Pays-Bas et l'Espagne étant les deux principaux centres des forces de la maison d'Autriche, la Lorraine, la Franche-Comté, les Suisses jouissant des privilèges de la neutralité, l'Italie était la seule issue accessible aux armées françaises. L'empereur n'y dominait pas en souverain, tandis que le roi y gardait des intelligences, des partisans, des alliés, des places fortes. Les chemins de la péninsule étaient familiers aux anciens soldats de Charles VIII et de Louis XII ; et encore, l'Italie de la Renaissance n'attirait-elle pas comme un aimant jusqu'aux hommes d'armes bardés de fer?

Offensive, la guerre l'est dans la péninsule, de 1521 à 1525, lorsque Lautrec va se faire battre

à La Bicoque et François Ier à Pavie. Offensive de nouveau en 1527, quand, exécutant un plan grandiose, concerté au conseil du roi, et dont la minute se trouve encore gardée à la Bibliothèque nationale, Lautrec s'empare de Milan, dégage Florence, délivre Rome et investit Naples : entreprise qu'eût couronnée le succès, si Lautrec eût été aussi bien secouru par terre qu'il le fut par mer, s'il ne se fût pas trouvé coupé de sa base d'opérations, si la peste n'eût pas ravagé son camp. Offensive en 1535, quand François Ier conquiert le Piémont qui doit lui servir de gage pour le Milanais; en 1543, quand Enghien court gagner la bataille de Cérisoles. Offensive encore en 1551, lorsque Henri II envoie des secours au duc de Parme, et en l'année 1557, durant laquelle le duc de Guise, rompant la trève de Vaucelles, s'en va faire sa romanesque et infructueuse expédition de Rome.

Dira-t-on que la guerre fut simplement défensive sur la Somme, par laquelle la France avait son contact avec les États autrichiens? Il

s'agit plus ici d'une rectification de frontière que de toute autre espèce de guerre. A part la campagne de 1552, pendant laquelle Montmorency s'empare de Metz, Toul et Verdun, et pousse une pointe jusqu'à Strasbourg, on ne concentre des forces de ce côté-là que pour ravitailler des postes avancés, s'emparer des places propres à la défense, saccager les provinces frontières et imposer à l'ennemi par des démonstrations armées. Il en est à peu près de même sur les Pyrénées. Le seizième siècle n'offre qu'un réel exemple de guerre défensive, celle de 1536, où Montmorency fortement établi près d'Avignon, couvre le royaume d'une double ligne de places fortes, les unes s'appuyant sur les Alpes, les autres sur le Rhône. Le résultat de ces campagnes fut, sous François Ier, l'acquisition des États de Savoie, perdus depuis; sous Henri II, la conquête de Metz.

Dans ces guerres, on opéra avec des armées relativement plus considérables que pendant les troubles civils, les plus nombreuses s'élevant à

50 ou 60000 hommes : il faut croire que la valeur des soldats, comme celle de l'argent, était plus forte alors que de nos jours. On se servait plus de l'artillerie qu'à la fin du siècle. Peu de batailles d'ailleurs : toutes les armées des belligérants se trouvant en général concentrées en un même point et sous une même direction, d'une seule bataille dépendait le sort de toute une province, de tout un pays. En revanche, il y eut des sièges fameux et longs : la fortification bastionnée compliquait la tâche de l'assiégeant qui disposait de peu de troupes, de peu de canons.

Il est plus difficile de reconnaître la stratégie des armées pendant les guerres civiles. Dans chaque province deux partis sont en présence, deux chefs en viennent aux mains. Il se forme bien de chaque côté un corps d'armée principal ; mais il seporte d'un point à un autre sans projet étudié, suivant les conjonctures, et c'est un peu au hasard qu'il se rencontre avec l'ennemi. Ces opérations présentent l'aspect d'un tableau confus à l'arrière-

plan, avec quelques figures, quelques épisodes qui ressortent en avant, le plus souvent sans qu'il existe de rapport entre eux. Le seul dessein qu'on puisse prêter aux belligérants, c'est d'enlever la cour : qui a le roi est maître. Les catholiques montrent dans ce coup de main plus d'adresse que leurs adversaires.

Ces guerres civiles deviennent intéressantes à partir de 1589, lorsque Henri IV prend la direction de l'armée royale. Il ne s'agit plus simplement pour lui de faire triompher son parti, il lui faut gagner son royaume. Où le cherche-t-il? A Paris, qui, déjà compte 500000 habitants et qui jouit du prestige de capitale de la France. Toutes ses aspirations tendent à ce résultat. Est-il vainqueur à Arques, à Ivry? il marche sur Paris. Assiège-t-il Rouen? c'est pour avoir une base d'opérations contre Paris. Le duc de Parme, Alexandre Farnèse, lui fait lever l'un et l'autre siège : c'est un digne rival de Henri IV et rien n'est attachant comme la partie d'échecs que ces deux grands capitaines jouent en Normandie. Mais Far-

nèse meurt, Paris est pris, Henri IV est roi.

Ces guerres civiles sont conduites avec plus de cruauté et de fourberie que les guerres extérieures. Monluc qui dit qu' « une guerre entre princes est plus un ébat qu'une inimitié, » donne pendant les troubles le signal des massacres, des violations de la foi jurée ; un seul jour il respecte son serment. Il venait de prendre Lectoure par une composition équitable accordée aux habitants. « Je leur tins parole, » dit-il dans ses *Commentaires*. Il l'a noté comme un fait incroyable. Des tableaux plus riants toutefois s'offrent à nos regards, tels ces Suisses, frères ennemis, qui partagent la soupe à la veille de la bataille de Cappel, tels ces seigneurs papistes et huguenots qui, dans une entrevue suprême aux débuts de la première guerre civile, s'embrassent avant de s'égorger.

La lutte, une fois engagée, est sans merci. Ce n'est que pillage, viol, tuerie : la guerre est une fête pour les criminels comme pour les braves. Des deux côtés on s'allie à l'étranger ; mais il est superflu de récriminer sur qui

donna l'exemple. Qu'on ne s'y trompe pas : aucun parti, sauf les exagérés des deux camps, n'admettait que l'étranger régnât en France. On assiste à la scène du *Médecin malgré lui*, dans laquelle l'intrus imprudent qui cherche à protéger la femme contre les brutalités du mari reçoit les coups de l'un et de l'autre. Pendant les armistices, protestants et catholiques se réunissent pour chasser l'ennemi de la place que lui a ouverte l'un des deux partis. Ainsi le Havre fut repris aux Anglais après la première guerre civile. A ce moment le vieux connétable de Montmorency disait : « D'ici aux Pyrénées tout crie *vive France!* »

Il ne faut pas d'ailleurs juger avec nos idées actuelles cet appel à l'étranger, auquel le roi recourait toujours pour recruter son armée.

Au moyen âge, la base du service militaire est le service féodal : en cas de besoin, le roi appelle ses vassaux à la rescousse. Ce service féodal est encore représenté au seizième siècle par l'institution du ban et de l'arrière-ban. Sur *semonce* du roi, les possesseurs de fiefs

de chaque bailliage ou sénéchaussée montent à cheval et, rassemblés sous les ordres du bailli ou du sénéchal, rejoignent l'armée. On voit Henri II utiliser encore cette ressource militaire. Mais la pauvreté de la noblesse ayant fait passer la moitié des fiefs entre les mains des roturiers, l'institution tomba. A la fin du siècle, on ne recrute plus de cette façon que 3000 cavaliers mal équipés, mal montés, et encore plus mal menés par les gens de loi remplissant l'office de baillis.

Au service féodal se substitua le service soldé, comme plus tard aux troupes mercenaires succédèrent les armées nationales. Les compagnies soldées des *lances fournies* ou *hommes d'armes* des ordonnances du roi, créées par Charles VII, constituent au seizième siècle cette grosse cavalerie, cette solide gendarmerie de France à laquelle rien ne semble pouvoir résister. A l'origine, chaque lance fournie comptait un homme d'armes, deux archers, deux couteliers et un page (ces trois derniers pouvant être considérés comme non-combattants).

L'*homme d'armes* est le cavalier noble assez riche pour venir à l'armée avec un équipement et un armement complets, avec des chevaux de main, avec sa suite de domestiques, pages et couteliers : de là sans doute le nom de *maître* qu'il porte encore sous Louis XIV. Son armure, qui n'est plus le flexible haubert ou cotte de mailles du moyen âge, est l'armure de plates, consistant en grosses pièces d'acier qui se prêtent aux mouvements du corps par le jeu ingénieux des charnières. Comme armes offensives, il a l'épée, la hache d'armes et surtout la longue lance qui le distingue. L'*archer* est un noble moins riche, un cadet, même un bourgeois qui aspire à devenir un homme d'armes, mais qui arrive à l'armée avec un train beaucoup plus modeste.

Tandis que son équipement rappelle celui de l'homme d'armes, il porte non la lance, mais l'arc, qu'au seizième siècle l'arme à feu tend à remplacer. Autrefois les archers étaient subordonnés aux hommes d'armes et, dans les compagnies, ils étaient en nombre double de ceux-ci. Bientôt ils en sont indépendants,

tout en restant dans les mêmes compagnies, et, par une ordonnance de 1534, leur nombre n'est plus qu'une fois et demie celui des hommes d'armes. A la fin du siècle, l'emploi de l'arme à feu, joint à la préférence que la noblesse pauvre montra pour la cavalerie légère ou même l'infanterie, priva les compagnies des lances fournies de leurs archers. Ceux-ci disparurent pour toujours.

Les archers ne doivent pas être confondus avec la cavalerie légère; ils appartiennent à la gendarmerie ou grosse cavalerie. On distinguait trois états ou armes : la *gendarmerie,* la cavalerie légère, appelée proprement *cavalerie,* et l'*infanterie.* Un homme qui avait servi dans ces trois états était réputé soldat d'expérience.

La cavalerie légère devint à la mode au seizième siècle. Comme les diplomates, les chevau-légers de la politique, elle est d'exportation vénitienne. Les Vénitiens employaient dans les guerres du quinzième siècle des cavaliers armés de courtes lances, montant sans étriers,

qu'ils tiraient de leurs possessions de Grèce : ils avaient nom *Albanais* ou *stradiots.* Les étymologistes du seizième siècle, et même du nôtre, ont voulu faire venir ce nom du mot *strada :* les stradiots sont en effet des batteurs d'estrade. De même ils ont fait dériver le mot écuyer de *equus* (cheval) et le terme de huguenot de Hugues Capet. En réalité stradiot vient du grec στρατιώτης, écuyer de *scutarius* (porteur de l'écu), huguenot du sobriquet génevois *eiguenot* (*eidgenosse*). Nous n'en voulons pour preuve que la traduction que De Thou, Davila et La Popelinière font de ce dernier mot en celui de *confédéré.*

Comme les Vénitiens, chacun voulut avoir une cavalerie de ce genre; l'Espagne eut ses *genetaires,* la France ses *chevau-légers.* Leur arme était primitivement la lance ou la pique; mais, à partir de François Ier déjà, de Henri II surtout, l'usage se répandit de donner des armes à feu à la cavalerie. A l'imitation des *carabins* ou *carabiniers* espagnols, des *reitres* ou *pistoliers* allemands (ceux-ci servirent souvent dans l'ar-

mée du roi), on forme en France des compagnies d'*arquebusiers à cheval* ou d'*argoulets,* et même de *dragons,* qui combattent soit à pied, soit à cheval. Les *mousquetaires* viendront plus tard. A la fin du siècle, l'armée comprend donc la gendarmerie, composée d'hommes d'armes et d'archers d'origine noble, et la cavalerie, se distinguant en chevau-légers français et italiens, dragons, arquebusiers à cheval et pistoliers allemands.

L'infanterie tendit aussi à devenir l'arme principale. Les victoires des archers anglais, celles des Suisses l'avaient mise à la mode. On donna des commissions à des capitaines pour lever des bandes de *gens de pied,* appelés souvent *aventuriers* ou *francs-taupins :* les plus estimés étaient les Périgourdins, les Gascons et les Basques. Mais l'infanterie du roi consistait surtout dans les enseignes suisses. En 1521, François Ier avait conclu avec les Ligues un traité par lequel celles-ci s'engageaient à lui fournir de 8 à 16,000 hommes de troupes par an. Si le roi traitait en Suisse

avec les États, il s'entendait avec des seigneurs particuliers pour recruter soit en Italie des bandes d'hommes de pied, soit en Allemagne des enseignes de *lansquenets.*

L'arme de l'infanterie était la pique; mais l'arme de jet était aussi en usage : c'était au quinzième siècle l'arc et l'arbalète, que remplacèrent au siècle suivant l'arquebuse et le mousquet. Tandis que les Suisses armaient les deux tiers de leurs hommes de la longue pique de dix-huit pieds, tenue par le milieu de la hampe, et l'autre tiers de l'arquebuse et de la hallebarde (celle-ci était l'arme des sous-officiers), les Italiens, en progrès sur les autres nations, portaient presque tous l'arquebuse. En France, les trois quarts des hommes s'armaient de piques, le dernier quart d'arquebuses.

L'unité tactique de l'infanterie et de la cavalerie, c'est la compagnie, dite *compagnie* quand il s'agit d'hommes d'armes, *bande* puis *cornette* chez les chevau-légers, *bande* puis *enseigne* pour les hommes de pied français et italiens. Le terme d'enseigne a toujours désigné

la compagnie des Suisses et des lansquenets. A l'imitation de ceux-ci, qui rangeaient leurs enseignes sous un ou deux *régiments,* dont le nom désigne à l'origine une juridiction militaire, on se mit dès l'année 1562 à répartir en régiments les enseignes françaises. Alors paraît le régiment des gardes de Charles IX, puis celui de Piémont. Mais ces régiments, variant suivant les temps, dissous suivant les circonstances, n'avaient encore rien de fixe. Les sept légions provinciales de 6000 hommes chacune, créées par François Ier pour le recrutement régional de l'infanterie, ne durèrent pas et ne servirent qu'à imposer une taille, destinée au payement des hommes de pied. Malgré ces nouvelles appellations qui sont en usage au seizième siècle, la compagnie reste encore l'unité tactique, forte pour la gendarmerie de 25 à 100 lances, pour la cavalerie de 40 à 100 chevaux, pour l'infanterie allemande de 400 lansquenets, pour l'infanterie suisse et française de 300 hommes.

Et l'artillerie? Considérable à la fin du

quinzième siècle, au point que Charles VIII effraya l'Italie à l'aspect de ses canons, couleuvrines, bâtardes, moyennes, faucons et fauconneaux, elle fut jugée d'un effet moins utile au milieu du seizième siècle, embarrassante pendant les rapides campagnes des guerres de religion. Mais Henri IV et Sully en apprécièrent toute la portée, et, en 1600, leur armée de Savoie comptait environ 50 bouches à feu, tandis qu'à la bataille de Saint-Quentin l'armée du roi n'en avait qu'une quinzaine. Ces canons étaient servis par des *chargeurs* et des *canonniers,* ceux-ci fort recherchés, appelés souvent de très loin. Le train était confié aux *charretiers,* et le tout surveillé par les *contrôleurs* et *commissaires de l'artillerie.*

A l'artillerie est adjoint le génie, qui fit d'immenses progrès sous la direction des ingénieurs italiens et grâce à l'étude des auteurs anciens. Une armée compte toujours des *pionniers* en grand nombre. On entreprend déjà des ouvrages de campagne, on perfectionne les travaux d'approche dans les sièges, pour les-

quels sont rassemblés de nombreux *sapeurs* et *mineurs*.

Toutes ces troupes sont levées à chaque campagne, licenciées après. A l'entrée du service, elles passent à la revue, à la *montre* des commissaires, des contrôleurs et autres agents du *trésorier général des guerres*, chargés de vérifier l'équipement et l'armement et de distribuer la solde. La gendarmerie seule forme un corps permanent, inspecté tous les trois mois. Il en est de même de la maison du roi, la véritable garde royale, composée des 200 gentilshommes *à bec de corbin* ou *à la grand' manche*, qui se divisent en deux bandes et dont l'arme distinctive est la hachette. A la garde appartiennent encore les Cent-Suisses et les quatre bandes d'archers, armés d'arquebuses à la fin du siècle, la première écossaise, les trois autres françaises. Ces troupes d'élite suivent toujours à la guerre la *cornette* du roi. Charles IX et Henri III eurent en outre un régiment des gardes, qui ne fut pas permanent, ni toujours complet.

Que de troupes, diverses d'armement, d'équipement, de nationalité! Au son des fifres, des tambourins et des cymbales, sous leurs enseignes, bannières, fanons et guidons, étendards carrés ou simples banderoles, défilent les gendarmes bardés de fer, les rapides chevau-légers, les alertes artilleurs au pourpoint serré, au chapeau sans ailes, les aventuriers français à l'uniforme bleu et rouge, qui gardent l'habitude de ne vêtir qu'une seule jambe : si cela manquait de tenue, cela gagnait en pittoresque. Parmi ces derniers se distinguent les *lanspessades*, gentilshommes privés de leurs montures, les *corselets* portant cuirasses, les *piquiers* casqués, les arquebusiers couverts du grand chapeau à plumes, les sombres lansquenets, les Suisses aux vêtements bouffants blanc et rouge. Tous les hommes du roi se parent de l'écharpe blanche qui est leur signe de ralliement contre les Espagnols, ornés de l'écharpe rouge, l'écharpe de la Ligue. Quels seront les officiers capables de maintenir la discipline chez ces troupes qui parlent tous les dialectes de la

France, toutes les langues de l'Europe? Quel général saura conduire ces armées composées non de corps, mais de peuples différents?

La compagnie étant l'unité tactique, le *capitaine* doit être considéré comme un officier supérieur. Les officiers subalternes (cette dénomination était du reste inusitée) sont représentés par le *lieutenant, l'enseigne* ou le *guidon;* les sous-officiers, par le *fourrier*, le *maréchal des logis*, le *sergent* chargé de l'instruction, le *caporal* surveillant de la discipline et chef d'escouade. Au-dessus des capitaines se placent quelques officiers investis de missions temporaires, tels que le *sergent-major* ou *sergent de bataille,* duquel dépendent l'instruction générale et la police du camp; le *maréchal de camp* ou le *grand maréchal des logis,* qui, de même que le *maître de camp*, doit « loger une armée, soit en assiette de logis, soit en campagne pour bataille, arranger et ordonner les batailles et bataillons en toutes formes. » (Brantôme, tome VI, page 161).

De même qu'à Rome le préfet du camp

devient avec l'empire le chef de la légion, de même au seizième siècle, le maître de camp acquiert le commandement du régiment, lorsque le régiment commence à paraître. Le grade de *colonel* est réservé au chef de l'arme soit dans une armée, soit dans le royaume. A la fin du règne de François Ier il existe un *colonel-général* de l'infanterie, dont les successeurs les plus célèbres furent Coligny, d'Andelot, d'Épernon. Le maître de camp du régiment des gardes de Charles IX, Charry, se refusant à reconnaître l'autorité du colonel-général d'Andelot, fut tué près du Louvre par un gentilhomme de ce dernier. L'illustre Crillon, maître de camp du régiment des gardes de Henri III, observa mieux la discipline militaire. Sous Henri II, il y avait un colonel-général des chevau-légers. Le fils du connétable Anne de Montmorency, M. de Méru, fut en 1571, le premier colonel-général des Suisses. Le *grand maître des arbalétriers* ayant été supprimé au commencement du siècle, le *grand maître de l'artillerie* fut créé, qui cumulait d'ordinaire ses fontions avec

celles de *grand écuyer,* directeur du *charroi,* c'est-à-dire du train des équipages.

Le grand écuyer comptait au nombre des grands officiers, à la suite du *connétable.* Le connétable, *comes stabuli,* n'était à l'origine que l'intendant des écuries du roi ; mais l'armée féodale se composant des vassaux montés sur les chevaux du roi, il devint le *magister equitum,* le chef de l'armée. Les *maréchaux,* dont le nom, d'origine germanique a la même signification, l'assistaient dans cette tâche : leur nombre s'élève à trois, puis à quatre. Le roi présent, le connétable commandait l'avant-garde ; en l'absence du roi, il était le chef de toute l'armée. C'était en quelque sorte le président de la noblesse de France. A son tribunal, siégeant au palais de justice, ressortissaient tous les délits militaires, et ses ordonnances étaient exécutées sans appel par les prévôts des maréchaux. Ses gages, ses droits, étaient considérables : il peut piller à son profit pendant un jour toute ville conquise. Il commande même à l'amiral de France.

Sous le règne de François Ier, l'*amiral* est reconnu comme le cinquième des grands officiers de la couronne, avec préséance sur les maréchaux. Il est plus souvent chef d'armée de terre que de mer. Ensuite de la décadence de la marine française au seizième siècle, les galères sont confiées à des condottieri, capitaines italiens ou chevaliers de Malte. Parmi ces *généraux* et *lieutenants généraux des galères,* ne figurent que de rares Français, Paulin de La Garde entre autres. Quand André Doria fait défection et passe à l'empereur, les fastes de la marine royale s'assombrissent encore plus. Pendant que Henri II n'a que trente-sept galères et Charles IX quinze, l'Espagne, l'Angleterre, la Turquie, Venise et l'ordre de Malte tiennent le rang de puissances maritimes.

S'il ne commande pas les *escadres* ou armées d'opérations, l'amiral reste pourtant à la tête de la *flotte,* c'est-à-dire de la force navale de l'État, comprenant la marine de guerre, la marine marchande, la marine de découverte, celle des Ango, des Cartier, des Villegagnon.

Il exerce sur la navigation côtière, sur les rivages de l'océan, sur les ports et les arsenaux une juridiction dont le siège passe de Dieppe au Havre, fondé par François Ier, et dont le ressort ne s'étend pas plus loin que Calais au nord-est et le Mont Saint-Michel à l'ouest. En effet, les gouverneurs de Bretagne, de Guyenne et de Provence remplissent les fonctions d'amiraux de leurs provinces : chacun de ces quatre amiraux est assisté d'un *vice-amiral*.

Seul, l'amiral de France, l'amiral proprement dit, est grand officier de la couronne. Comme il n'a guère l'occasion de se distinguer sur mer, c'est sur terre qu'il soutient son rang. Aussi commande-t-il souvent des armées, tel Bonnivet, tel Annebaut, qui fit cependant une expédition navale à l'île de Wight, tel Coligny, qui s'intéressa aussi à la colonisation française. A la tête d'une armée de terre, il prenait la qualification de *lieutenant-général du roi*, titre donné à tout chef d'expédition militaire en pays étranger; le lieutenant-général du roi en Lombardie se trouvait tout à la fois le

chef de l'armée et le gouverneur du pays conquis. C'est à lui de diriger les troupes, de marcher au combat, de prouver son habileté stratégique et ses connaissances tactiques.

La tactique du seizième siècle est à peu près la même que celle du siècle précédent. On combat encore par gros bataillons ou *batailles*, en conservant l'ordre compacte : c'est la phalange ou la légion classique que la Renaissance met à la mode et que les Suisses emploient avec succès. Le gros de l'armée est composé de l'infanterie. L'infanterie se forme en carré ou en rectangle; les faces extérieures sont occupées par les piquiers sur sept files de profondeur; aux quatre coins se postent les arquebusiers; à l'intérieur, les hallebardiers. Dans ce grand carré, suivant les besoins, les hommes passent adroitement d'un rang à un autre, de sorte que la vie existe dans ce grand corps toujours solide. En ordre de bataille, ces gros bataillons avancent parallèles ou en échiquier; entre eux l'artillerie, sur les ailes la cavalerie.

Est-il en vue des lignes ennemies, le lieu-

tenant-général passe de l'ordre de marche à l'ordre de bataille : l'avant-garde devient l'aile droite, le corps principal ou bataille forme le centre, l'arrière-garde se place à l'aile gauche. En même temps on fait tâter le terrain par les chevau-légers ou les *enfants-perdus* (éclaireurs).

Quand le général a reconnu le point faible de la ligne ennemie, il braque son canon de ce côté. A huit cents mètres commence le feu. Constate-t-il du désordre en ce point, il y lance son gros bataillon d'infanterie, qui s'installe en pleine ligne ennemie, comme une forteresse vivante, toute hérissée de piques et vomissant le feu aux quatre coins. L'ennemi enserre alors de ses ailes ce bataillon ; quoique l'on attaque de front, le but est d'envelopper et de prendre de flanc. Le lieutenant-général lance sa cavalerie pour dégager son bataillon qu'il est important de maintenir, les hommes d'armes chargeant en haie, c'est-à-dire sur un seul rang, les chevau-légers en essaim. L'artillerie, qui ne sert en général qu'au début de l'action, peut être encore utile en prenant

en écharpe les corps ennemis qui viennent se jeter dans la mêlée.

On commence déjà à opérer de grands mouvements tournants pour déborder les ailes, prendre l'ennemi à revers, et attaquer son camp. Le Vénitien l'Alviane est considéré comme l'inventeur de cette manœuvre qui lui réussit à Marignan, mais qui dut exister de tout temps. Plus tard, à Saint-Quentin, pendant que Montmorency canonne les quartiers de Savoie, Egmont, tournant la ville au nord, tombe à l'improviste sur la droite de l'armée française et la défait. Durant les guerres civiles, à Dreux, les protestants poursuivent les catholiques, quand Guise, qui a retenu ses escadrons derrière une colline, les lance au dos des vainqueurs. Ce même François de Guise, d'ailleurs, montre des idées neuves en tactique : il commence à organiser les enseignes en régiments et on lui prête même le dessein de substituer l'ordre dispersé à l'ordre compacte.

A la bataille, la valeur personnelle pesait encore pour beaucoup dans la balance des

forces opposées : de là tant de succès décidés par la *furia francese*. François Ier avait imaginé de donner des décorations aux soldats qui s'étaient bien battus : des anneaux, des colliers ; aux chefs il réservait le collier de l'ordre. Mais les hommes n'avaient nul besoin de ces hochets pour s'exciter au combat ; ils y allaient avec ardeur, à la seule fin de dépenser leurs forces et de risquer leur vie.

CHAPITRE V.

LES PASSE-TEMPS DE LA SOCIÉTÉ.

L'activité guerrière, si estimée au seizième siècle, honore cette époque chevaleresque. Quelles que soient les fautes d'une société, on retiendra toujours le blâme que l'on serait tenté de jeter sur elle, si elle ne connaît pas de plus haute vertu que la valeur personnelle, de plus noble récompense que la gloire militaire.

Il ne semble pas que les guerres étrangères aient fourni des aliments suffisants à l'ardeur belliqueuse des sujets des derniers Valois ; ils recherchaient des émotions semblables dans des combats singuliers. Le duel est un souvenir de l'ancien combat judiciaire par lequel deux adversaires s'engagent à reconnaître

un jugement de Dieu dans le triomphe de l'une ou de l'autre partie. Dans la première moitié du seizième siècle, il est toujours en vigueur, mais entouré de garanties qui en rendent les conditions plus sérieuses, les conséquences plus graves. Avant de vider leur querelle en champ clos, les adversaires doivent obtenir l'autorisation du connétable de France, et le combat, une fois engagé, ne se termine qu'au moment où le roi, jetant son bâton dans la lice, proclame le vainqueur.

Bien que François Ier ait passé sa vie à défier Charles-Quint, il ne permit sous son règne qu'un nombre restreint de duels. L'un d'eux se termina d'une façon comique : un capitaine du temps, Julien Romero, avait été provoqué par un Espagnol; le roi assigne le champ clos à Fontainebleau. La cour se rassemble à grand apparat. Mais, à peine Julien Romero a-t-il paru dans la lice, que l'Espagnol prend peur, et, au lieu de faire face à l'ennemi, se sauve en courant tout autour de l'arène. Poursuivi l'épée dans les reins, il

criait, le malheureux : « *No te quiero, Juliano;* je ne t'en veux pas, Julien, je ne t'en veux pas. » Le roi, au milieu de l'hilarité générale, jeta le bâton et mit fin à cette scène ridicule, qui donna naissance à un dicton; quand on voulait se débarrasser d'un importun, on lui disait : « Je ne t'en veux pas, Julien! »

Au début du règne de Henri II, la cour assista à une affaire plus sérieuse : ce règne, en effet, commence par un duel malheureux et se termine par un tournoi non moins funeste. Un capitaine redouté, M. de La Châtaigneraie prétendit un jour devant Henri II, alors dauphin, que M. de Jarnac, diffamant sa belle-mère, s'était vanté de « l'entretenir ». Le dauphin répéta inconsidérément le propos, auquel Jarnac opposa un démenti formel. François Ier, qui régnait encore et qui s'intéressait à Jarnac, le beau-frère de Mme d'Étampes, interdit un duel dont l'issue promettait d'être favorable à La Châtaigneraie, aussi réputé pour sa force musculaire que pour son expérience des armes. Mais Henri II, qui n'avait pas les mêmes rai-

sons de ménager Jarnac, autorisa le combat.

Jarnac paraissait condamné d'avance. Il semblait que personne ne dût s'intéresser à lui. Il pouvait compter cependant sur l'assistance secrète du juge du combat, le connétable de France. Anne de Montmorency savait que ses rivaux de Guise avaient promis à La Châtaigneraie la charge de colonel général de l'infanterie ; or, il la destinait *in petto* à son neveu de Coligny. Tandis que M. d'Aumale (François le Balafré) s'annonçait comme le parrain de La Châtaigneraie, le connétable pria le grand écuyer de France, M. de Boisy, d'être celui de Jarnac.

Le jour fixé, toute la cour se réunit à Saint-Germain. La Châtaigneraie, sûr du succès, a même fait préparer sous des tentes splendides un souper exquis auquel il invite d'avance la compagnie pour célébrer sa victoire. Les deux champions, qui se sont adressé des cartels pleins de toute la forfanterie habituelle, paraissent dans le champ escortés chacun d'un parrain et de quatre confidents. L'action commence : à juger de ses coups formidables, le

puissant La Châtaigneraie se sera bientôt défait de Jarnac ; mais, à la stupéfaction générale, ce dernier, décochant avec agilité un coup d'épée au jarret de son adversaire (le coup de Jarnac), le fait tomber et se trouve maître de la victoire. Le roi, moralement complice de La Châtaigneraie, hésite à la reconnaître ; mais, sur les instances du connétable, à Jarnac il rend l'honneur. La Châtaigneraie mourut de sa blessure et, suivant l'énergique expression de Monluc, il perdit à la fois l'honneur et la vie. Quant aux tentes somptueuses qu'il avait fait élever, elles furent saccagées par le peuple qui se régala du festin.

Pendant les guerres civiles, les duels devinrent d'autant plus fréquents qu'on se passait de l'autorisation du connétable ; les témoins prenaient part à la lutte, qui n'était plus un combat singulier, mais une véritable bataille suivie d'un affreux carnage. Les mignons de Henri III y furent souvent victimes des partisans de Guise, parmi lesquels se distinguait Bussy. Un des amis de ce dernier, M. d'En-

traignes, soutint un duel célèbre contre M. de Quélus ; chacun était assisté de deux témoins ; des six combattants il ne resta que deux vivants. Ces duels furieux devinrent une plaie pour la monarchie. Henri IV tâcha d'y remédier, mais il était réservé à Richelieu d'arrêter ce fléau par des lois cruelles dont la nécessité s'imposait.

Une société aussi avide de combats doit priser fort les tournois, qui n'en sont que la représentation. La lutte s'y faisait à armes courtoises, c'est-à-dire émoussées, ou privées de pointes de fer, et d'autant moins dangereuses que les chevaliers d'alors se trouvaient protégés par d'impénétrables cuirasses d'acier. Deux cavaliers, séparés par une barrière et courant l'un contre l'autre, cherchaient à se renverser de cheval en se poussant avec leurs lances de bois : cela s'appelait courir ou rompre une lance, car l'arme flexible se brisait le plus souvent contre le fer.

Ce passe-temps toutefois ne laissait pas d'être dangereux, quand le tronçon pénétrait

à travers le défaut de la cuirasse ou la visière du casque : ce dernier accident coûta la vie au roi Henri II. Comme le même dénouement faillit se produire dans un tournoi de Charles IX, on finit par renoncer absolument à ce jeu. Le carrousel ou quadrille de cavaliers dans lequel on ne luttait plus que d'équilibre et de grâce, le remplaça définitivement. Ce nouvel exercice eut une grande vogue sous Louis XIV et tomba en désuétude au siècle suivant. Toutefois il dura assez longtemps pour donner son nom à la célèbre cour des Tuileries.

Un exercice plus commun était celui de la chasse. Bien que dans certains cas, et dans quelques pays, tout le monde eût le droit de chasser, ce passe-temps était considéré comme un privilège de la noblesse. C'était un goût héréditaire dans la maison de France : à la veille des plus mauvais jours de la Révolution, Louis XVI chassait, à moins qu'il ne fît de la serrurerie. François Ier, Henri II, les rois leurs successeurs étaient toujours en chasse.

Souvent même, c'était à ce moment qu'ils donnaient audience aux ambassadeurs : grand avantage pour la diplomatie royale, parce qu'à toute demande importune d'un envoyé étranger, le roi ne répondait pas et piquait des deux sans conclure. La présence des femmes rehaussait l'éclat des chasses. On chassait de toutes façons : aux toiles, la bête noire ; à courre, le cerf. Mais au seizième siècle, la chasse à l'oiseau reste la plus recherchée : on distinguait la chasse des oiseaux de leurre, qui suivaient en l'air les épagneuls quêtant, et la chasse des oiseaux de poing, qui ne prenaient leur vol qu'au départ du gibier. La première, dite *fauconnerie*, était plus estimée encore que la seconde appelée proprement *autourserie*.

Pour tenir un grand train de maison, il faut avoir ses écuries au complet : tout d'abord un *roussin* pour aller au combat, puis, pour la châtelaine, une haquenée, et, si possible, une haquenée qui aille l'amble, c'est-à-dire au trot alternatif régulier. Il faut aussi des *traquenards* au trot irrégulier et tout un choix

de chevaux étrangers, chevaux turcs, *guilledins* anglais, genets d'Espagne; pour le voyage, on aura des mules, des mulets, et nombre de bêtes de somme ou de trait destinées au transport des armes et des bagages. La meute sera au complet et contiendra des chiens de race dont la généalogie sera connue.

On soignera surtout le vol : on se munira de faucons, de *sacres* (faucons du nord), de gerfauts, de tiercelets de gerfauts, de lanerets, d'émérillons, d'éperviers et même de hérons. Des connaisseurs habiles sont envoyés jusqu'en Candie et en Syrie pour chercher ces oiseaux, dont le grand marché se tient à Venise. L'art de la vénerie, celui de la fauconnerie est infiniment relevé; un bon fauconnier peut devenir grand seigneur et le grand fauconnier d'un prince s'appelle proprement « M. le Grand », comme plus tard le grand écuyer (ainsi en Lorraine, M. de Saussure, l'ancêtre direct du savant).

Les chasses du roi obligent la cour à de

continuels déplacements ; la société du seizième siècle se trouve toujours par voies et par chemins. Les derniers Valois et leur compagnie parcourent sans cesse la France du nord au sud, de l'est à l'ouest. C'est à peine si l'on peut dire qu'il y a une capitale, car le roi emmène avec lui ses grands officiers, son chancelier, ses secrétaires d'État, et les affaires se traitent sur la route entre deux chasses. La résidence royale, pour ainsi dire, embrasse autour de Paris un cercle dont la circonférence passe par la Loire, la Seine et l'Oise. Ces déplacements continuels ont l'avantage de répandre la vie dans les provinces et de faire connaître leurs besoins au gouvernement.

Les modes de locomotion étaient variés. On voyageait souvent à pied : il n'est pas rare de voir François Ier parcourir ainsi la distance qui sépare Saint-Germain de Paris. Les voies fluviales étaient très utilisées ; la Loire, la Seine, le Rhône et la Gironde étaient les grandes routes de communication, en attendant la création

de canaux qui furent mis à l'étude déjà dans le second quart du seizième siècle. On allait aussi à cheval sur une bonne mule de voyage. Les femmes qui, au commencement du siècle, montaient assises sur un petit fauteuil placé de côté sur le cheval, suivirent la mode importée d'Italie par Catherine de Médicis et se mirent à passer la jambe à l'arçon de la selle. A la litière se substitua bientôt le carrosse, encore peu usité sous François Ier, plus employé pendant le règne de Henri II sous le nom de *chariot branlant pour dames,* très répandu du temps de Charles IX où il garda définitivement celui de *coche.*

Ces voyages d'une cour sans cesse en mouvement ne manquaient pas de pittoresque. Des noyades dans les rivières et sur les côtes donnent lieu aux récits plaisants des épistoliers. La reine Éléonore, allant rendre visite par mer à son frère l'empereur, voit, à peine débarquée, sa suite disparaître dans l'onde amère : le pont qui unissait le bateau à la rive avait rompu ; la mer étant peu pro-

fonde, l'accident ne fut que comique. Pareille aventure arriva lors du débarquement en France de Marie Stuart. Les voyages de la cour ne se faisaient pas sans un appareil considérable : c'était une véritable armée de courtisans, de dames, de valets et même de soldats, avec armes et bagages, mules et chariots. Les pluies, les orages dispersaient parfois toute cette société. Comme le roi Charles IX allait voir sa sœur à Bayonne, une tempête de neige dispersa son train au sortir de Narbonne, détériora ses effets et le roi fut obligé d'attendre trois jours dans une méchante auberge que son monde fût rallié.

Les excursions des particuliers, pour être aussi pittoresques que celles de la cour, sont alors plus pénibles. Tandis que les compagnons du roi voyagent sur leurs chevaux, se font héberger dans les châteaux et suivre même de leurs lits, qu'ils offrent quelquefois galamment aux dames, les particuliers doivent recourir aux chevaux de poste et se contenter du gîte incommode des hôtelleries de grand

chemin. Ces auberges étaient loin d'avoir le confort des hôtels modernes, mais aussi le séjour y était moins coûteux. Les états des provinces, les autorités des villes fixaient le tarif du dîner, du logement tant à pied qu'à cheval, et les voyageurs pouvaient s'appuyer sur ces ordonnances pour ne se pas laisser voler.

Les postes publiques, qui avaient été instituées par l'université de Paris au moyen âge et organisées d'une façon plus sérieuse par Louis XI dans toute la France, étaient déjà en progrès au seizième siècle. L'administration dépendait du maître général des postes, assisté dans les villes par des maîtres particuliers et des contrôleurs. Le voyage se faisait à cheval ; le voyageur louait la monture pour une journée. Les villes où la poste se trouvait *assise* étaient réunies entre elles par un certain nombre de relais, où le voyageur changeait de cheval. Sous Charles IX déjà, il existait trois coches publics qui, partant de Paris, se dirigeaient l'un sur Amiens,

l'autre sur Rouen, le troisième sur Orléans. Il n'était pas jusqu'au service des bateaux qui ne fonctionnât d'une façon régulière entre certains points, notamment la barque de Douvres à Boulogne : par un bon temps, la traversée ne prenait que trois heures.

Ce qui compliquait surtout les voyages, c'était le besoin des sauf-conduits, des lettres de passe nécessaires pour franchir les innombrables souverainetés que l'on rencontrait sur la route. Les gouverneurs de places craignaient d'être surpris par la suite considérable d'un grand seigneur ou par les simples intrigues d'un modeste espion. Pendant les guerres civiles, et même en temps de paix, les routes étaient peu sûres, sans cesse parcourues par les partis, les aventuriers et les bandits. Cependant, au milieu du siècle, les voyageurs furent nombreux en France; ils l'étaient surtout quand une cérémonie attirait les curieux dans les villes.

Dans cette étude sur l'activité physique

de la vieille société française, on a vu en effet ce qui se passe dans les campagnes, dans les châteaux, sur les grandes routes. Il reste maintenant à voir ce qui attire le monde dans les capitales, dans les rues, à l'église et au palais.

Les peuples ont toujours apprécié les réjouissances publiques. Au lieu des fêtes nationales d'aujourd'hui, ils avaient jadis les cérémonies royales, dont le programme se trouve conservé dans la curieuse publication du *Cérémonial* de Godefroid. Parmi ces représentations, la plus importante est le sacre, par lequel l'avènement du roi reçoit une sanction religieuse et même civile.

La partie religieuse du couronnement, celle-là même qui mérite le nom de sacre, est l'onction sainte que l'Église donne au roi. Elle est destinée à rappeller tout à la fois l'onction des rois d'Israël par le grand prêtre et le baptême de saint Rémy, qui fit de Clovis le roi très chrétien et le fils aîné de l'Église. Mais à côté de l'acte religieux se

passe l'acte civil. Cette cérémonie nécessite l'assistance des pairs de France représentant les anciens feudataires du royaume qui élurent jadis le chef de la nation et qui en confirmèrent ensuite l'autorité par leur assentiment et par leur soumission.

Le sacre amenait à Reims un grand nombre de personnes attirées soit par les attributions de leurs charges, soit par la simple curiosité. La vieille métropole prenait alors une animation singulière .Pendant que le roi se préparait à la cérémonie par le jeûne et la prière, les quatre premiers barons de France, déclarés otages de la Sainte-Ampoule, déposaient au maître autel de l'église leurs bannières, qui devaient y rester durant tout le temps que l'huile sainte était sortie du trésor pour la cérémonie.

Le jour du sacre, les portes de la cathédrale s'ouvraient aux princes, aux nobles, aux ambassadeurs extraordinaires que les rois étrangers déléguaient à cet effet, enfin au peuple. Le roi entré en grande pompe, l'archevêque commençait la messe, au milieu de laquelle le roi, entouré des pairs de France, venait recevoir de la main du prélat l'onction sainte sur le front, les épaules, la poitrine, et ensuite la couronne et les autres attributs du pouvoir. Puis, monté sur le trône, il était honoré de l'hommage et même de l'accolade des pairs du royaume et des grands. La cérémonie terminée, la cour sortait de l'église au cri mille fois répété de : Vive le roi! tandis que les hérauts faisaient largesse au peuple.

Ce n'est pas à Reims qu'est couronnée la reine : c'est à Saint-Denis, la plus ancienne abbaye du domaine royal, et dans une cérémonie qui a bien moins d'éclat. Le sacre du roi, le couronnement de la reine étaient suivis de l'entrée solennelle des souverains dans leur capitale, puis dans les autres grandes villes du royaume. Des princes étrangers firent en France des entrées du même genre. L'hôte royal est traité comme le souverain même; il reçoit des cadeaux précieux des villes qu'il traverse; il a même le droit d'y créer des

maîtres de métiers et de délivrer les prisonniers.

Ces entrées royales ont lieu au moment des entrevues célèbres des souverains, comme celle de François Ier et de Henri VIII au camp du Drap d'or. Les seigneurs français y déployèrent un tel faste qu'ils portaient, selon l'expression des chroniqueurs du temps, leurs prés et leurs champs sur leurs épaules. On connaît aussi celle du même François Ier et de Charles-Quint, pendant le voyage de cet empereur à travers la France; celle de Catherine de Médicis et de sa fille, la reine d'Espagne, à Bayonne, dont le duc d'Albe tâcha, mais en vain, de tirer parti pour pousser le gouvernement français au massacre des huguenots.

Les baptêmes, les noces, les funérailles des princes sont tout autant de cérémonies publiques. Les unions royales au seizième siècle auraient peine à passer pour des mariages d'inclination. On fiance les héritiers des trônes dès leur bas âge, quelquefois même avant leur naissance : c'est les mettre dans le cas de

changer maintes fois de parti. Élisabeth d'Angleterre et Marie Stuart étaient encore jeunes filles, ou peu s'en faut, qu'il était question de marier entre eux les enfants qu'elles pourraient avoir. Charles-Quint pensa successivement épouser les deux filles aînées de François Ier, qui moururent toutes deux à un an. Marie Tudor fut fiancée aux trois fils de François Ier, l'un après l'autre, s'entend : elle n'épousa, on le sait, aucun d'eux.

Henri VIII a voulu choisir. Désirant prendre comme quatrième ou cinquième femme une des princesses françaises qui font l'ornement de la cour de François Ier, il demande aux ministres de ce roi de lui envoyer par le bateau deux ou trois d'entre elles pour faire son choix. Le gouvernement français s'efforce de lui faire saisir que ce procédé, quelque pratique qu'il soit, manque de délicatesse. « Ce ne sont point haquenées à vendre, » lui dit Anne de Montmorency, qui prie le monarque britannique de se contenter, pour se déclarer, des portraits des princesses et des descriptions des ambassadeurs. Henri VIII

ne trouva pas l'information suffisante et tourna ses vues d'un autre côté.

Les funérailles se faisaient avec pompe. Les honneurs princiers étaient rendus aux grands en portant leur effigie entre les deux deuils dont se composait le cortège funèbre. Avant de célébrer les obsèques du roi, on exposait son corps pendant quarante jours sous la garde de ses derniers favoris : on laissait le corps du mort à ceux qui avaient possédé l'esprit. Ce n'est même que pendant cette quarantaine que le ministère était changé : autres temps! Pendant que les anciens conseillers étaient retenus auprès du cadavre par les attributions de leurs charges, et qu'ils lui servaient à dîner comme s'il eût été vivant, les hommes nouveaux s'installaient au pouvoir. Le vieux conseiller et cardinal de Tournon gardait le corps de François Ier, tandis que Montmorency devenait ministre; ce dernier rendait les honneurs de la quarantaine à Henri II quand Guise le supplanta au gouvernement.

Dans toutes ces cérémonies, ce qui se re-

marque le plus, c'est le cortège royal, autrement dit la procession, où défilent au son des cloches, du canon, des fifres et des tambourins, tous les corps officiels : ordres mendiants, université, municipalité, chambre des comptes et parlement, conseillers de la couronne, gentilshommes, princes, princesses et gardes du corps. Ce cortège se développe sur une énorme étendue, serpentant à travers les étroites rues de la capitale, dont les grandes artères sont alors, convergeant vers le centre, la rue Saint-Denis au nord, la rue Saint-Antoine à l'est, la rue Saint-Jacques au sud, la rue Saint-Honoré à l'ouest.

C'est peu que l'irrégularité des rues, que les saillies des maisons dont l'alignement préoccupe déjà les autorités, que la foule des curieux, suspendus aux fenêtres ou entassés dans la rue, gênent la circulation; mille spectacles entravent encore la marche du cortège. Tout d'abord, un encombrant décor garnit les rues que l'on pavoise et que l'on illumine même au besoin. Ce ne sont que devises, banderoles, arcs de triomphe. Plus d'un théâtre en plein

vent retient le cortège par la représentation d'un mystère, d'une allégorie, d'un simple tableau vivant : au bord du tréteau s'avance telle femme qui, sous le costume symbolique de la Gloire ou de la Paix, adresse au héros de la fête quelque compliment bien tourné. En lisant dans les manuscrits poudreux la description de ces fêtes, on croit saisir l'écho lointain du bruit des foules, on les voit s'agiter et se mouvoir.

La procession arrive enfin à l'église, au parvis Notre-Dame. Là, devant la vieille cathédrale gothique, témoin de l'histoire du peuple, l'évêque de Paris ou le légat du pape prononce un sermon solennel écouté dans un silence relatif. Une fois en règle avec l'église, le cortège se rend au palais pour se délasser des fatigues de la journée; après la dévotion, les fêtes. A l'imitation d'Auguste, qui s'était construit sa royale demeure du Palatin, les rois avaient dans la cité leur palais, qui était tout à la fois leur résidence et le siège de la souveraineté. Mais le logis devint incommode ;

ils habitèrent d'autres hôtels, laissant leur cour du parlement maîtresse de la maison pour y rendre la justice. De là le nom de palais de justice et même de palais proprement dit pour désigner le siège des tribunaux.

Le palais n'en servait pas moins de lieu de réunion dans les solennités. C'est là que les princes sont reçus et qu'on leur offre le banquet, complément éternel de toute fête royale ou populaire. Dans la grande salle, le roi et les princes se placent à la table de marbre, où d'ordinaire siège la juridiction du connétable de France; une autre table est réservée à la noblesse; une troisième, aux membres du parlement, maîtres de la maison. Dans ces circonstances, les officiers de la couronne remplissent leurs charges domestiques et le roi est servi tour à tour par le grand échanson, le grand panetier, le grand maître de l'hôtel, premier ministre. Pour se représenter ces festins du seizième siècle, il faut avoir devant les yeux le magnifique tableau des noces de Cana, de Paul Véronèse. C'était bien ainsi

que s'étendait la table en fer à cheval occupée d'un côté par les illustres convives, laissée vide de l'autre pour le sevice. Derrière ces seigneurs se régalant du faisan doré, le mets royal, et des vins délicats versés dans des aiguières de prix, se dressent entre les colonnes de marbre, les hauts buffets Renaissance, surchargés de vaisselle d'or et d'argent. Dans une tribune, ou de côté, jouent les musiciens dont l'harmonie charme discrètement les oreilles.

Le festin fini, les dames, qui n'y assistent pas d'ordinaire, font leur entrée dans la salle. C'est le signal des bals, mascarades et comédies. La danse est fort goûtée, surtout la danse de caractère. Le menuet et la gavotte ne sont pas encore à la mode ; c'est la pavane qui en tient lieu, et la chaconne; ce sont les branles, le branle de la torche, celui de la gaillarde, d'autres encore qui se dansent par couples. Quelquefois aussi les princesses mêmes ne dédaignent point d'exécuter un pas au milieu d'un cercle de spectateurs. La reine Éléonore, la seconde femme de François Ier, dansait avec

talent les danses de l'Espagne, son pays : c'était même le seul talent qu'on lui reconnût. Puis on passait aux travestissements, aux quadrilles allégoriques, aux ballets de diables et d'anges, qui se terminaient par la victoire de ceux-ci poussant ceux-là aux enfers. Dans les intervalles de paix que laissent les guerres civiles, ce sont les gentilshommes protestants que, par ordre du roi, on oblige à faire les diables.

On jouait aussi la comédie. Le théâtre quittait alors la place publique pour entrer dans la maison. Les mystères représentés autrefois devant les églises, les farces et soties des carrefours se faisaient rares. Le théâtre en plein vent s'installa, il est vrai, à la fin du siècle, au Pont-Neuf, animé par les personnages de Mondor, de Tabarin, du capitaine Rodomont. Mais les clercs de la basoche, qui jouaient encore au palais sous Louis XII et François Ier, les confrères de la Passion associés aux comédiens de la Mère Sotte dont le dernier grand auteur fut Gringoire, le directeur du théâtre des Halles, furent bientôt délaissés.

A la cour de Charles IX et de Henri III paraissent des comédiens plus raffinés qui jouent des *comedie dell' arte*, pièces improvisées sur canevas, et qui s'installent définitivement à Blois en 1577, sous le nom de *Gelosi*. A Saint-Germain, on donne des comédies en musique, développement des anciennes bergeries et pastorales, si goûtées sous François Ier et sous Henri VIII. Dès le règne de Henri II, on fait encore mieux; on revient aux comédies et aux tragédies classiques. Avec ses pièces composées sur le modèle antique, Jodelle relègue dans l'ombre le malheureux Gringoire. Ce retour à l'antique est une conséquence de la Renaissance. Les goûts artistiques et littéraires se sont développés; ils donnent à la société le besoin de déployer une activité nouvelle, l'activité intellectuelle.

La Renaissance produisit son plus puissant effet en développant la vie littéraire de la société. On voulut être instruit à l'égal des clercs, et cette culture même contribua à l'expansion de la sociabilité. Chacun, comme il a été dit

plus haut, prit à cœur de se connaître en beaux-arts et en littérature. Les puissants embellirent leurs demeures de musées divers. La musique aussi n'est pas négligée. On dîne aux sons de l'harmonie, comme au moyen âge. Le roi recherche de bons chantres et les récompense richement. Les princes et les ambassadeurs se font escorter dans leurs voyages d'un joueur de luth ; on sait le rôle que le joueur de luth Rizzio remplit dans la vie de Marie Stuart. L'art fit de grands progrès sous l'impulsion des Mauduit, des Palestrina, des Goudimel. Les dilettanti d'alors préfèrent la tendre musique des violons et des flûtes, et l'on réserve les fifres et les tambourins pour les exercices guerriers.

Ambroise Paré et Bernard Palissy mettent aussi les sciences à la mode. Mais on s'applique surtout aux fausses sciences : l'astrologie et l'alchimie ont plus de crédit à la cour que l'astronomie et la chimie.

Ce sont surtout les lettres qu'on se pique de connaître : on cultive toutes les littératures,

les classiques comme celles du moyen âge. Le public se délecte autant aux romans de chevalerie (les œuvres de l'Arioste et du Tasse en font foi), qu'il goûte la littérature des Grecs et des Latins. En dehors des écrivains de profession, chacun s'efforce de les imiter. Princes et dames s'essayent à la poésie ; les capitaines rédigent des mémoires ; les chasseurs, des traités de vénerie.

Les plus modestes se bornent à composer des devises. Qui ne connaît celle de Diane de Poitiers, un croissant avec la légende : *Donec totum impleat orbem?* Outre leur cri de guerre : *Dieu aide au premier baron chrétien,* les Montmorency ont pour devise le mot ἄπλανος. Anne de Montmorency en compose une nouvelle avec les attributs de ses charges et cette légende : *Dieu et mon grand service,* sans doute pour correspondre à la devise anglaise : *Dieu et mon droit.* Les Guises, ambitieux du pouvoir, adoptent celle-ci : *Chacun son tour;* c'est notre moderne : *Place aux jeunes!* L'esprit satirique s'en mêle ; les poèmes d'Aubigné et la satire

Ménippée font fureur et tiennent lieu d'armée aux ennemis de l'Espagne. Au même genre appartiennent les *pasquils,* pièces de circonstance où l'on applique des passages latins de l'Évangile à tel ou tel personnage. Les audacieux, au risque de leur vie, abordent la caricature. Le fameux rébus dit d'Arras représentait un âne bâté avec le mors placé sous la queue, et la légende visait la complaisance de Henri II pour Anne de Montmorency : « Qui a mis mon mors ainsi? — Harry, Harry. »

Le seizième siècle est avant tout un siècle d'épistoliers. Le nombre des lettres politiques de rois, ministres, capitaines et ambassadeurs, conservées dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, est incalculable. Il y figure aussi bien des correspondances religieuses et intimes.

Alors apparaît toute la hiérarchie des formules de politesse. La sobriété du goût français ne les distingue que par un indice insensible à qui n'en a pas l'habitude. Un supérieur a droit à l'appellation de *Monseigneur,* un égal

à celle de *Monsieur*. Le titre ou le nom de famille, *Monsieur le comte*, *Monsieur le président* ou *Monsieur de* *** n'est réservé qu'à un inférieur. Pour un tout grand personnage, les lettres sont précédées de cette formule : « A votre bonne grâce je me recommande. » A la fin de la lettre un supérieur écrit : « Suppliant notre Seigneur qu'il vous donne ce que plus désirez » ; un inférieur : « Suppliant notre Seigneur vous donner en parfaite santé bonne et longue vie. » Les hommes du monde font écrire leurs lettres par des secrétaires, mais ils signent de leur nom précédé de la suscription autographe : « Votre bon serviteur » quand ils s'adressent à un personnage de haute qualité ; « Votre obéissant serviteur » quand ce personnage est mieux placé qu'eux ; « Votre humble serviteur » quand ils ont affaire aux plus grands dignitaires.

La langue parlée comme la langue écrite progresse et s'affine. La conversation se développe ; elle touche à tout, souvent même, dans ce siècle sans retenue, à trop de matières. Les

arts, les lettres, les sciences, la philosophie et la religion commencent à être aussi communément traités que les sujets de chasse ou de politique. La société acquiert ces goûts cultivés qui marquent la dernière période de la civilisation. Les progrès de la conversation se laissent constater par la disparition des fous de cour.

C'est d'un dernier éclat que brillent au seizième siècle ces familiers célèbres du palais des rois. Le plus connu de tous, grâce à la poésie populaire de Victor Hugo, est Triboulet. Mais ce personnage, loin de jouer le rôle que lui prête le poète, n'est qu'un pauvre idiot incapable de se conduire lui-même. Il reste confié aux soins d'un gouverneur, nommé Boursier, qui reçoit quarante livre tournois par an pour se charger de lui.

D'autres eurent plus de mérite, Brusquet, Tonin et Chicot. Les saillies de Brusquet sauvèrent le farceur de la corde, qu'il méritait bien pour s'être donné comme médecin dans le camp d'Anne de Montmorency : il envoyait tous ses malades *ad patres*. Henri II

se divertit avec lui, l'attacha à sa personne et lui donna même l'office de maître de la poste à Paris. On se doute que les voyageurs n'eurent guère lieu de s'en féliciter! Les récits du temps, ceux de Brantôme notamment, sont pleins des plaisanteries de mauvais goût de ce triste folâtre auquel le maréchal Strozzi, parent de la reine Catherine de Médicis, ne dédaignait pas, malgré sa culture intellectuelle, de donner la réplique. Tandis que Brusquet volait gaîment toute la vaisselle plate du maréchal, ce dernier, répandant le bruit de sa mort, faisait consommer le mariage de la femme du fou avec un simple valet.

Il y a lieu de s'étonner de la complaisance que la société distinguée avait encore pour ces grossiers personnages; leurs traits d'esprit ne font plus même sourire. Un jour que le puissant connétable, agacé des plaisanteries de Tonin l'avait étendu par terre d'un coup de poing, la cour prit fait et cause pour le fou et le roi tança vertement son premier ministre. Chicot fut lui-même un sinistre drôle que l'on

est moins surpris de rencontrer à la cour d'un Henri III.

La politesse des mœurs et l'élégance de l'esprit provoquèrent dans la société le dégoût des bouffonneries. Les dames, dont l'influence grandissait, commencèrent à se choquer des grossiers quolibets. Elles apprécièrent plus les propos délicats des courtisans spirituels et des cavaliers distingués comme le catholique duc de Nemours ou le protestant vidame de Chartres qui se disputaient les suffrages de la société. « Dire le mot » devint un mérite pour les gens du monde. Le dernier des fous fut, sous Louis XIII, L'Angely ; ces personnages ne trouvèrent plus de place à la cour polie de Louis XIV.

Les progrès de la conversation et de la correspondance étaient la preuve du développement des goûts de sociabilité. On était jaloux d'entretenir des relations suivies avec les amis, de la France et du dehors. Pour cela on recourait à l'échange de cadeaux divers. Les seigneurs flamands envoyaient à Paris des tapis-

series, les seigneurs allemands des vins du Rhin. Les capitaines, les ambassadeurs français, appelés à voyager au loin, adressaient à leurs compatriotes des oiseaux, des chiens et des chevaux étrangers. On vit une fois un ministre du roi offrir à l'amiral de France une esclave noire.

Le roi faisait ses cadeaux sous la forme de dons d'offices, dont la personne honorée de la faveur royale, tirait parti en les vendant. Quand le roi donne à Mlle de Marivaux une charge de sergent à cheval, ce n'est point pour que cette aimable personne en remplisse les fonctions, mais c'est afin qu'elle la vende pour se faire une dot. François Ier pouvait faire aussi des présents plus délicats et qui viennent encore attester l'élégance des mœurs de l'époque. L'ambassadeur de France à Bruxelles l'invite à envoyer des sonnets à la régente des Pays-Bas. « Ces petites choses entretiennent l'amitié, » fait observer le fin diplomate.

L'hospitalité, les invitations à la chasse, aux dîners, la vie de château, les voyages en commun facilitent les rapports, et constituent une solide et aimable camaraderie. Après une partie de chasse, ou par une journée de pluie, la société s'entretient agréablement soit au bal, soit à table. De jeunes couples profitent de l'occasion, les jours d'assemblée, pour s'écarter du monde réuni dans les vastes salles de la résidence, et se retirer dans l'embrasure des larges fenêtres Renaissance, où l'on peut à l'aise causer de poésie et d'amour. La lecture d'un sonnet, un concert mélodieux, les farces d'un nain ou les tours d'un saltimbanque ne parviennent pas à détourner nos gens de leurs doux entretiens.

Les rois sentaient la nécessité de développer ces goûts nouveaux en donnant dans leur journée une bonne part à la vie de société. Il est permis d'en juger par le récit que Catherine de Médicis fait elle-même de l'ordre journalier de la vie du roi pendant le seizième siècle. A son lever le souverain se fait assister de sa plus haute noblesse, devant laquelle il se revêt même de la chemise. Puis ne retenant près de

lui que ses ministres il s'occupe des affaires d'État, des finances, de l'expédition des dépêches, et il reste quelquefois jusqu'au moment où les maîtres des requêtes viennent rapporter au conseil des parties. A dix heures il se rend à la messe avec son cortège de grands et d'archers ; la messe est courte, parce que, avant le dîner qui se prend à onze heures, il faut avoir le temps de faire à pied une promenade hygiénique.

Deux fois la semaine il donne audience à tous ceux qui le demandent, afin de ménager les influences des nobles dans les provinces, des marchands dans les villes. Ensuite il se rend chez la reine où il tient « une façon de cour », puisque les Français en ont pris le goût. Cela fait, il se retire quelques instants chez lui pour étudier ses auteurs ou composer lui-même.

A trois heures, la vie officielle recommence par la promenade à cheval ou par quelque exercice honnête pris avec la noblesse : c'est un combat à armes courtoises, ou une chasse ; le

roi rompt une lance ou court la bague. L'heure du souper arrive : il se passe en famille ; mais, deux fois la semaine, il est suivi d'un bal. François Ier en faisait une institution d'État ; il disait que pour gouverner les Français il fallait deux choses : « les tenir joyeux et les occuper à quelque exercice ». C'est une maxime politique dont les sujets n'ont pas à se plaindre.

Ces devoirs de société rendus, le coucher du roi se faisait avec le même cérémonial que le lever. Une police réglée organisée au moyen des archers et des Suisses de la garde, facilitée par un éclairage relativement brillant de flambeaux au dedans, de falots au dehors, assurait la tranquillité du palais, qui restait fermé pendant le sommeil du prince, et dont la clef était placée sous le chevet royal.

Mais la vie de société ne se passait pas uniquement à la cour ; chacun se faisait un idéal de cette nouvelle existence. En voici un tel que le conçoit un auteur du temps. Il suppose son monde réuni dans une abbaye.

« Toute leur vie estoit employée non par loi, statuts ou reigles : mais selon leur vouloir et franc arbitre... En leur reigle n'estoit que cette clause : fay ce que vouldras. Parce que gents libères, bien nayz, bien instruicts, conversants en compaignies honnestes ont par nature ung instinct et aguillon qui toujours les poulse à faicts vertueux et retire de vice : lequel ils nommoient honneur... Par cette liberté entrarent en louable émulation de faire tout ce qu'à ung seul voyoient plaire. Si quelcqu'ung ou quelcqu'une disoit : Beuvons, touts beuvoient; s'il disoit : Jouons, touts jouoient ; s'il doisoit : Allons à l'esbat ès champ, touts y alloient. Si c'estoit pour... chasser, les dames montées sur belles hacquenées, sus le poing mignonnement engantelé portoient chascune ou ung esparvier, ou ung laneret, ou ung esmerillon : les hommes portoient les aultres oyseaulx. Tant noblement estoient apprins, qu'il n'estoit entre eulx celluy, ne celle, qui ne sceust lire, escripre, chanter, jouer d'instruments harmonieux, parler de cinq et six languaiges, et en iceulx composer, tant en

carme que en oraison solue (1). Jamais ne feurent veus chevaliers tant preux, tant galants, tant dextres à pied et à cheval, plus verds, mieux remüans, mieulx manians touts bastons, que là estoient.

« Jamais ne feurent veues dames tant propres, tant mignonnes, moins fascheuses, plus doctes, à la main, à l'agueille, à tout acte muliebre honneste et libère, que là estoient.

« Par cette raison, quand le temps venu estoit que aulcun d'icelle abbaye, ou à la requeste de ses parents, ou pour aultre cause voulust issir hors, avecque soy il emmenoit une des dames, celle laquelle l'auroit prins pour son dévot, et estoient ensemble mariez. Et si bien avoient vescu à l'abbaye, en dévotion et amitié, encore mieux la continuoient-ilz en mariage : aultant s'entreaymoient-ils à la fin de leurs jours, comme le premier de leurs nopces. »

Que l'on me pardonne maintenant d'avoir

(1) Tant en vers qu'en prose.

cité Rabelais. Nul auteur ne mériterait plus d'avoir quelques morceaux choisis, et avec soin, dans les chrestomathies. Le joyeux curé de Meudon montre sa société idéale cultivant les goûts intellectuels autant que les exercices physiques. Il représente l'esprit mondain se développant par la culture littéraire comme par la rencontre des deux sexes, on pourrait même dire par la présidence de l'élément féminin. C'est maintenant qu'il convient de s'arrêter sur la place que la femme occupe au seizième siècle.

CHAPITRE VI.

LA FEMME.

On pouvait voir à l'un des derniers salons de Paris un tableau d'un peintre suisse, M. Anker, sauf erreur, représentant une femme des temps lacustres. De la galerie de bois qui entoure sa maison construite sur pilotis, cette femme regarde la rive voisine d'où se détache le canot qui ramène son mari avec le produit de la pêche du jour. Ses yeux semblent même aller plus loin. Ne se demande-t-elle pas si les sombres rives couvertes de sapins qui l'entourent ne se changeront pas un jour en un paysage plus riant, si les demeures incommodes où ses semblables trouvent un abri contre les fauves des forêts, ne se transformeront pas, par quelque coup de baguette magique, en

palais somptueux. Sa propre condition ne s'améliorera-t-elle pas? Le jour luira-t-il où cessant d'être l'esclave de l'homme, comme dans les tribus encore sauvages de notre siècle, elle deviendra son égale, qui sait, sa souveraine? Telle est l'expression qui se lit dans ses yeux; assurément, c'est celle que le peintre a voulu lui donner.

Eh bien, cette longue distance entre l'état misérable de cette créature et la revanche qu'elle pouvait rêver, a été franchie dans la réalité. Elle l'était déjà au seizième siècle, mais après combien d'étapes successives! Quel immense progrès déjà à l'époque gréco-romaine! Et pourtant, à ce moment-là, on l'a vu, la femme n'avait pas la situation dont elle jouit aujourd'hui. A part les hétaïres qui devaient la mauvaise note attachée à leur nom, non pas à leur immoralité, mais à la simple fréquentation qu'elles avaient des hommes, les femmes grecques vivaient retirées dans les gynécées. Les auteurs comiques ne mettent en scène ni les matrones, ni les épouses, ni les sœurs. A

Rome on propose aux femmes l'exemple de Cornélie, mère des Gracques, absorbée dans les soins du ménage et de la famille. Les dames de l'époque impériale qui paraissent en public laissent de fâcheux souvenirs.

Il était réservé au christianisme de produire les femmes au grand jour sans qu'elles en eussent à rougir. En dépit de quelques théologiens sévères, la religion n'admet pas de différence entre les âmes des deux sexes. Quoique saint Paul recommande avant tout à la femme la modestie, les premières chrétiennes, soit par leurs bonnes œuvres, soit par leurs martyres éclatants, donnèrent à leur sexe le droit de faire honorablement parler de lui.

Au moyen âge la condition de la femme se relève encore avec le culte rendu à la sainte Vierge, mère de Dieu. En Notre-Dame se personnifie le sexe tout entier. Les chevaliers croyants, serviteurs de la Bienheureuse Marie, s'acquittent aussi de devoirs presque religieux envers celle qui en est la vivante image. Les châtelaines sont honorées dans les tournois de

la féodalité comme dans les chants des troubadours ; le héros du temps, prenant pour maîtresse une femme qu'il ne connaît souvent que de nom, se décore de ses couleurs et court s'illustrer dans les croisades en son honneur. La femme n'enflamme pas seulement les grands courages ; elle inspire le génie, telle la Laure de Pétrarque, telle la Béatrice du Dante.

Le seizième siècle, âge toujours chevaleresque, reste imprégné de ces traditions. Mais, à ce moment, la femme fréquente davantage la société : les derniers Valois l'attirent à la cour dont elle devient l'ornement indispensable. Le monde de la Renaissance et de la Réforme compte une brillante phalange de femmes de tout rang et de toute nature, qui illustrent leur temps à des titres divers. Il y en eut de nobles et de fières ; il y en eut d'habiles et de frivoles. On peut les passer en revue ; aussi bien elles se font plus accessibles qu'avant. Il faut en convenir : en se mêlant au monde, surtout à celui des Valois, la femme descend de son piédestal. Ce n'est plus une déesse à laquelle on adresse

un culte religieux ; c'est une reine qui devient l'objet d'hommages plus familiers.

A la chevalerie succède la galanterie qui n'en est que le petit côté ; elle devient, au seizième siècle, un des caractères essentiels de la société. Que d'histoires galantes, amoureuses, scandaleuses ! Les *Vies* de Brantôme, les *Nouvelles* de Marguerite de Navarre en forment un riche répertoire. Cet âge ne connaît pas plus la pruderie que le goût. Tout facilite le laisser-aller dans les mœurs. Les sexes vivent à la cour dans la plus étrange promiscuité. Les pages servent de femmes de chambre ; les couturières sont inconnues, et, comme l'usage en est revenu de nos jours, ce sont des tailleurs qui font les « corps » des dames.

L'intrigue est à la mode : les femmes, qui ont l'habitude de voyager à cheval et masquées, excitent la curiosité des voyageurs, comme de nos jours, au bal de l'Opéra, une Francillon celle d'un clerc de notaire. Brantôme rapporte dans un récit charmant, plein de soleil et de vie, la rencontre galante que fit un jour un des

gentilshommes du prince de Chimay. Par une chaude après-midi d'été, comme il traversait la forêt de Saint-Germain pour se rendre au château, ce cavalier aperçut une belle amazone masquée, suivie de loin par ses pages. Il l'aborde et, sans qu'elle s'effarouche, il commence une cour pressante. Il se croit assuré d'une conquête facile, lorsqu'arrivée au château, la dame ôte son loup : les gardes présentent les armes, les courtisans se précipitent pour l'aider à descendre. Le gentilhomme de Chimay a adressé ses hommages peu respectueux à la belle-sœur de son maître, Mme la duchesse de Guise, née princesse de Ferrare. Jugez de son trouble, mais la princesse ne souffle mot. A quelque rang qu'elle appartienne, une femme a de l'indulgence pour l'amour qu'elle inspire.

S'il ne s'agissait encore que d'intrigues légères! Mais là ne s'arrête pas la galanterie. Les mariages, contractés souvent pendant l'enfance, et presque toujours dans des vues intéressées, ne sont pas faits pour améliorer les mœurs. Que d'époux malheureux! Que

de filles plus malheureuses encore! La cour n'était guère vertueuse. Afin de briser ses fiançailles avec une La Trémoille, Anne de Montmorency n'imagine rien de mieux que de demander au père d'envoyer avant le mariage la jeune fille « en ceste compaignye ». Le père préfère rompre plutôt que d'exposer son enfant à la gueule du loup. La suite de Catherine de Médicis, malgré une sévérité apparente, est plus dévergondée encore. La Florentine élève le ballet à la hauteur d'une institution d'État et se sert de ses demoiselles d'honneur comme d'appât pour attraper les grands. Nombre de ces filles succombèrent presque par ordre. L'exemple est contagieux : le règne des maîtresses et des favorites est dans son plein. La femme du roi est nulle ou annulée ; la mère et la sœur du prince, par leurs talents ou leurs vertus, savent seules balancer le crédit de la favorite.

D'autre part la femme en se mêlant aux hommes développe son intelligence. Sa culture égale la leur. Elle apprend les sciences,

les langues : les thèmes latins de Marie Stuart sont encore conservés. Au contact de l'autre sexe, son esprit se développe, son caractère prend de la virilité. Comme sur le théâtre de jadis, les rôles dans la société avaient été longtemps tenus par les hommes; au seizième siècle la femme devient actrice de ce monde. Elle donne tout ce qu'elle est capable de donner et produit tous les fruits bons ou mauvais qui peuvent sortir de sa nature, allant d'un extrême à l'autre, passant par toutes les nuances, de l'ambition capricieuse à la volonté mâle, de la grâce aimable à la galanterie criminelle.

Quelques types choisis dans la société de cette époque montreront mieux ce que fut alors la femme et ce qu'elle put être. En les esquissant on obtient l'image vivante de la valeur ou des défauts du sexe au seizième siècle. Trois filles d'honneur de la reine, Mlles de Piennes, de Rohan et de Limeuil, représenteront la légèreté souvent coupable; trois favorites, Mmes de Chateaubriant, d'Étampes et Diane

de Poitiers, l'ambition; trois mères de rois, Louise de Savoie, Catherine de Médicis, Jeanne d'Albret, les talents politiques; trois sœurs de rois, les trois Marguerite de France, la grâce même qu'elles personnifient.

A Mlle de Piennes d'ouvrir la série; aussi bien de toutes les filles trompées elle est la plus excusable. Ses aimables attraits n'avaient pas laissé insensible François de Montmorency, fils du puissant connétable de Henri II. Les jeunes gens avaient échangé leurs serments, renouvelés encore après une longue captivité militaire supportée par le fiancé aux Pays-Bas. Ils se considéraient comme dûment mariés et agissaient probablement de même. Le connétable, bien que Mlle de Piennes fût de bonne famille picarde, avait pour son héritier de tout autres visées. Il s'était entendu avec le roi pour le marier à la fille légitimée de ce prince, Diane de France, veuve du duc de Castro, princesse fort agréable aussi.

Le fils, averti de ce dessein, fait connaître à son père par ses cousins de Coligny les liens

qui l'unissent déjà. Le père ne peut y croire; il interroge le coupable et ne doit plus douter. Un accablement profond s'empare de lui : c'est donc à ce mécompte, pense-t-il, qu'aboutit une fortune si sagement édifiée! Chacun lui porte ses consolations, quelques-unes sincères, la plupart ironiques. Mais bientôt le connétable se retrouve lui-même; n'a-t-il pas changé de parti autrefois? Il querelle son fils et obtient de ce faible amant qu'il aille à Rome solliciter du pape d'être relevé de sa promesse. Le saint-Père hésite. Anne de Montmorency fait promulguer par le roi un édit cassant les mariages clandestins. Son fils épouse la fille du roi, tandis que la pauvre Piennes, jetée au couvent, n'en sort qu'après avoir renoncé à ses droits, non sans protester avec dignité contre un lâche abandon. Elle se maria plus tard, mais au lieu de devenir duchesse de Montmorency, elle s'appela Mme Robertet.

Autant Mlle de Piennes s'était montrée douce et résignée, autant Mlle de Rohan, digne de son sang, déploya d'énergie et d'entêtement. Ses

parents s'étant ruinés, elle avait été recueillie par sa tante, la reine de Navarre, qui la produisit à la cour. Elle y subit le charme irrésistible du brillant duc de Nemours qui comptait autant de succès à la guerre que de conquêtes dans la société. La fière Rohan se montra faible envers ce cruel vainqueur. Elle se laissa persuader par des paroles ardentes, par des lettres passionnées; elle crut aux serments du chevalier. Mais sa faute devint manifeste : les filles étaient si peu surveillées à la cour! Dès lors elle somme le duc de tenir ses engagements et l'assigne devant le parlement, devant le conseil du roi, devant le tribunal du pape. Partout on lui donne tort. Il était réservé à la veuve du duc de Guise de fixer définitivement le cœur du volage qui l'épousa pendant ce procès scandaleux.

Après dix ans de lutte, Mlle de Rohan, à bout d'instances, dut se résigner à vivre dans le duché de Loudun que lui donna, comme fiche de consolation, son cousin Henri IV. Au duché elle eût préféré le duc. Trahie par

son amant, elle le fut aussi par son fils, le comte de Génevois, qui, à la faveur des guerres civiles, la dépouilla même de son duché. Agée de plus de cinquante ans, la pauvre délaissée, après le décès de Nemours, trouva enfin un gentilhomme qui voulut bien d'elle. Contrat de mariage fut dressé ; mais la mort l'enleva peu après à ce monde de désillusions et de fourberies.

Mlle de Rohan est plus sympathique que Mlle de Limeuil, qui appartenait aussi à l'escadron des filles d'honneur de la reine, filles d'honneur qui en gardaient bien peu pour elles. Sa beauté et son esprit lui valaient les plus grands succès : le vieux connétable lui-même lui adressait ses hommages. Un jour qu'il l'appelait familièrement *sa maîtresse,* la jeune fille le remit à sa place. « Parbleu, ma maîtresse, lui dit-il, vous me rabrouez fort. — C'est grand'raison que je vous rabroue, vous qui grondez et rabrouez tout le monde. — Par ma foi, je me retire, répliqua-t-il en saluant ; vous m'avez donné le mien. »

Elle était moins sévère pour les jeunes galants que pour les vieux barbons. Le premier des Condés était alors à la mode,

> Ce petit prince tant gentil
> Qui toujours cause et toujours rit
> Et toujours baise sa mignonne :
> Dieu sauve de mal le petit homme !

Mlle de Limeuil et lui furent du dernier bien ensemble ; il ne devint que trop facile de s'en apercevoir. L'inconduite de la jeune fille, malgré sa parenté avec la reine, est sévèrement punie ; on la jette en prison et, pour la perdre définitivement, on l'accuse même d'avoir voulu empoisonner la reine. Condé, quoique trahi pour un rival, la tira d'affaire. Limeuil sortit de prison. Un aventurier italien, Sardini, consentit à l'épouser. Comme elle lui vantait un jour l'honneur qu'elle lui avait fait en s'alliant à lui, elle fille de grande maison, lui simple parvenu : « Dites plutôt, Madame, que je vous ai rendu l'honneur. »

Telles sont les grandes amoureuses du

seizième siècle, dont MM. de Ruble et de La Ferrière ont aussi conté les aventures. Elles ne trouvent place que dans l'histoire galante. D'autres relèvent de l'histoire politique : ce sont trois favorites de rois, célèbres sous les noms de Mmes de Chateaubriant, d'Étampes et de Valentinois.

Mme de Chateaubriant appartient à la maison féodale de Foix, qui a donné des maîtres aux montagnards des Pyrénées. Elle a pour frères trois bons capitaines, Lautrec, Lescun, Lesparre. Type méridional, c'est une belle brune aux grands yeux noirs, plus tendre cependant que passionnée. Mariée à un Breton de la maison de Laval, M. de Chateaubriant, dont ne descend point le poète, elle fut menée une première fois à la cour par son époux et fit déjà impression sur le cœur amoureux de François Ier. M. de Chateaubriant la conduisit une seconde fois à la cour : il ne put plus l'en ramener.

Le roi retint près de lui la belle Chateaubriant dont il s'était vivement épris. Il s'é-

changea entre eux un commerce de billets doux et de sonnets charmants. On ne s'en tint pas là. Mais souvent que peut l'amour contre l'absence? En 1524, le roi partit pour la guerre; il ne revint dans son royaume qu'en 1526, après sa triste captivité de Madrid. Au retour du roi, une autre la supplanta. Elle dut rejoindre son mari dans la pittoresque capitale du comté de Chateaubriant. Un historien romancier du siècle suivant, Varillas, prétend que le mari se vengea cruellement des infidélités de sa femme. Des hommes masqués seraient venus la saigner à mort dans la chambre où elle était enfermée. On montre encore l'appartement de la comtesse dans le vieux château délabré de Chateaubriant. Cet appartement depuis a servi de bureaux aux employés du télégraphe. Ces derniers, auxquels le peu d'importance du lieu dans les relations européennes laissait des loisirs, ont quelque peu dégradé la cheminée et les restes de sculpture Renaissance en les entaillant avec leurs canifs. Aujourd'hui c'est un musée,

et la gardienne du modeste trésor montre aux visiteurs qui lui semblent naïfs les traces du sang de la victime.

Il faut détruire cette légende et décharger de ce crime la tête déjà compromise du malheureux Chateaubriant. La comtesse mourut âgée et le roi observe malignement qu'elle fut pleurée de son mari. Le comte, auquel le mariage avait si peu réussi, songeait à convoler en secondes noces dans l'espérance d'avoir des héritiers que la nature jusqu'alors lui avait refusés. On se moqua de lui. « Il a plus besoin d'un bon médecin et d'un bon confesseur, » disait-on. Anne de Montmorency lui fit comprendre qu'il ferait beaucoup mieux pour sa gloire et sa considération à la cour, de l'adopter comme héritier. C'est ainsi que l'État de Chateaubriant qui s'étendait des portes d'Angers à celles de Rennes passa dans la maison du connétable.

Comme en 1526 François Ier revenait d'Espagne, il remarqua dans la suite de la duchesse de Vendôme, femme du gouverneur

de Picardie, une belle fille blonde originaire de ce pays. C'était Mlle d'Heilly, appelée plus tard Mme d'Étampes. Dès qu'il la vit, il l'aima. Veuf depuis quelques années de sa première femme Claude de France, il venait cependant de se fiancer à Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Jusqu'en 1524, Mme de Chateaubriant avait été reine de fait, tandis que Claude de France était reine de droit; en 1526, de même qu'Éléonore succède à Claude, Mme d'Étampes remplace Mme de Chateaubriant.

On s'en aperçoit tout de suite. La nouvelle favorite est de toutes les fêtes, de toutes les chasses, de toutes les cérémonies. Lorsque la reine Éléonore fait son entrée triomphale à Paris, le roi assiste au défilé de l'embrasure d'une fenêtre où, pendant une heure, à la vue du peuple, il entretient Mlle d'Heilly. Un pareil tête-à-tête en un pareil moment choque jusqu'à l'ambassadeur d'Angleterre que la cour de Henri VIII a cependant habitué aux scandales.

Autant la brune Chateaubriant est douce et sympathique, autant la blonde Picarde est ambitieuse et despote. Bien plus que sa devancière celle-ci employa son crédit dans la conduite des affaires. Du reste elle avait l'âme nourrie du souffle de la Renaissance, et l'on disait d'elle : « C'est la plus savante des belles, la plus belle des savantes. » Marot lui adressait des vers. La mère et la sœur du roi s'entendaient si bien avec elle, qu'à elles trois elles formaient une trinité à laquelle François Ier aimait à s'unir et dont la reine légitime se trouvait formellement exclue.

Jalouse d'avoir un nom, d'acquérir une situation, Mlle d'Heilly obtient du roi qu'il la marie. Elle jette son dévolu sur un gentilhomme qui végète à la cour, riche de prétentions, misérable de fortune. C'est Jean de Brosse, descendant par les femmes des ducs de Bretagne dont il porte le nom. Son père, le comte de Penthièvre, ayant suivi le parti du connétable de Bourbon, est mort dépouillé de

tous ses biens. Le pauvre de Brosse accepte le salut que lui offre la favorite. Il l'épouse à Nantes ; les noces, célébrées en grande magnificence, furent égayées par des luttes à main plate dans lesquelles des curés, oublieux de leurs devoirs, se firent remarquer au premier rang.

Le nouveau mari est royalement payé. François Ier lui donne le comté de Penthièvre, le duché de Chevreuse, le duché d'Étampes : ce fut sous ce nom que les époux devinrent dès lors fameux. Le duc d'Étampes succède en tout au seigneur de Chateaubriant, même dans le gouvernement de la Bretagne, où il passe sa vie. En ce temps de lentes communications, le roi jugeait cette province assez éloignée de la capitale pour y envoyer les maris de ses amies. Il se conduisait mieux que David avec Urie.

La nouvelle duchesse prit une importance chaque jour croissante à la cour ; elle menait le roi à la baguette. On dit même que ce fut elle qui inspira à François Ier ces vers

écrits avec un diamant sur le vitrail aujourd'hui détruit de Chambord :

> Souvent femme varie,
> Mal habil qui s'y fie.

Elle étend son influence au dedans et au dehors du royaume. Durant les dix années qui précèdent la mort de François Ier, le palais se divise en deux camps. La jeune cour, qui escompte la succession du roi, se dévoue au dauphin, plus tard Henri II, et à Diane de Poitiers, amie de ce prince; l'ancienne cour, fidèle au père, favorise l'ambition de Mme d'Étampes. Celle-ci, grosse imprudence, rappelait à Diane qu'elle était plus jeune qu'elle et opposait au grave dauphin le second fils du roi, le joyeux duc d'Orléans et d'Angoulême, déjà cité. Mme d'Étampes remporta un grand succès en 1540 en faisant disgracier le ministre tout-puissant, Anne de Montmorency, qui était en même temps le conseiller du dauphin.

Pour servir ses intérêts du moment, elle

pousse à la guerre de 1542 contre Charles-Quint, puis à la paix de 1544 conclue avec ce prince. La part qu'on attribua à ses complices au traité de Crespy leur fut funeste à la mort de François Ier. A ce moment, la duchesse, aussi malheureuse que l'avait été à cause d'elle Mme de Chateaubriant, se retrouva en face d'un mari qu'elle avait totalement oublié. Ce dernier, qui commit toutes les lâchetés, profita de la disgrâce de sa femme pour lui extorquer une fortune par des procès ruineux. A la fin de ses jours, le diable se fit ermite et embrassa le protestantisme. Un jour, un parti de huguenots, fuyant un gros de catholiques, avise un château, son dernier refuge. Il dit ce qu'il est. Les portes s'ouvrent : c'était chez Mme d'Étampes. Les réformés n'ont pas à s'enorgueillir de cette recrue.

A Mme d'Étampes succède Diane de Poitiers. Dans cette série de reines de fait, il est question non d'épouses mais de maîtresses de rois. Diane de Poitiers appartenait à une vieille maison du Dauphiné qui prétendait,

sans preuves, tirer son origine des comtes de Poitiers. Son père, le seigneur de Saint-Valier, l'avait mariée au comte de Maulévrier, Brezé, grand sénéchal de Normandie : de là le titre de « Mme la Grand'Sénéchale » qu'elle porta jusqu'au jour où elle fut créée duchesse de Valentinois. Elle rendit heureux son mari, avec lequel elle vécut soit en Normandie, soit dans sa belle résidence d'Anet, près Dreux.

Victor Hugo, dans *le Roi s'amuse*, abuse des libertés poétiques pour la déshonorer comme pour relever le rôle de l'idiot Triboulet. Il n'est point vrai qu'elle se soit livrée à François Ier pour sauver son père. Voici ce que l'histoire apprend : Saint-Valier s'était fait le complice de la trahison du connétable de Bourbon. Son propre gendre, le grand sénéchal, averti par un tiers, fut le premier qui la révéla au roi. François Ier ne pouvait refuser la grâce du coupable à la prière de ceux qui l'avaient sauvé lui-même. La raison du pardon royal est toute naturelle et ne doit pas reposer sur une fable inventée à plaisir. Saint-Valier fut d'ailleurs assez puni par les

transes qu'il eut en montant à l'échafaud, où seulement il apprit la nouvelle de sa grâce, puisqu'il en contracta une fièvre, la fièvre de Saint-Valier. Le père de Diane mourut dans la retraite, non sans avoir fait, comme les humanitaires d'aujourd'hui, des projets de paix universelle.

Dix ans après ce drame, Diane perd son mari et se lie alors avec l'héritier du trône. Bien qu'elle se défendît toujours d'avoir eu des rapports coupables avec lui, elle relégua absolument dans l'ombre la femme du prince, Catherine de Médicis. Elle avait pourtant quinze ans de plus que son royal ami. Elle fut à la tête du parti qui lutta contre Mme d'Étampes et se trouva, à la mort de François Ier, maîtresse de la position.

La favorite du nouveau souverain, cessant d'être chef de camp, gouverna la France par un habile jeu de bascule entre les Guises et leur rival, Montmorency, rappelé d'exil. Comme ce dernier voulait dans la paix jouir des lauriers qu'il avait autrefois gagnés, elle souhaitait la

guerre, où les Guises cherchaient et trouvaient des succès. Quand ceux-ci eurent acquis une considération militaire de premier ordre, elle enraya leurs progrès en faisant signer une paix désirée par le connétable. Avec sagesse elle plaça par mariage les deux filles, qu'elle avait eues de Brezé, dans les deux maisons rivales; de sorte qu'elle gouverna souverainement la France pendant le règne de Henri II et qu'à la mort de ce prince elle n'eut pas à craindre de représailles, puisque les deux partis de la cour devaient hériter d'elle.

Ambitieuse et autoritaire, avide et cruelle à l'égard des réformés, Diane de Poitiers ne fut pas moins une disciple de la Renaissance. Ses merveilleuses constructions d'Anet, dont on peut voir des vestiges au palais des Beaux-Arts, ses collections de livres et de chefs-d'œuvre, les encouragements qu'elle donna aux artistes et aux poètes, témoignent de son goût. D'une beauté élégante, plutôt que gracieuse, toujours fraîche et jeune malgré les ans, grâce à l'hydrothérapie qu'elle pratiquait avec suite, elle

fut l'inspiratrice de Jean Goujon dans la belle statue de la Diane au Cerf. Dans l'Olympe, dont la cour de Henri II se fit l'incarnation, Diane et son cycle devinrent à la mode et partout, sur les livres et sur les monuments qui datent de ce règne, se retrouve le croissant, l'emblème de la déesse, devenu celui de la favorite.

Ainsi ces trois amies de rois se remplacèrent l'une l'autre, gagnant toujours plus en influence politique. Comme valeur, elles se trouvent au-dessous d'une Maintenon, au-dessus d'une Montespan, en fait dans un rang équivalent à celui que devait tenir, sous Louis XV, Mme de Pompadour.

A côté des amies des rois, les reines mêmes font petite figure. Quand le trône est occupé par un homme, ce sont souvent les femmes qui gouvernent; quand il l'est par une femme, ce sont les hommes; mais dans l'un et l'autre cas ce n'est d'ordinaire ni la femme du roi, ni le mari de la reine. Il serait superflu de citer les noms de ces princesses délaissées, qui

furent appelées au trône prestigieux de France par des ambitions de famille ou par des calculs intéressés. Paix soit à leurs cendres!

Au seizième siècle, trois seulement méritent d'être rappelées : Anne de Bretagne, qui épousa successivement Charles VIII et Louis XII; Marie Stuart, la gracieuse fille de la Renaissance, bientôt veuve de François II; surtout Catherine de Médicis. Mais les deux premières n'eurent d'autorité, l'une, que comme duchesse de Bretagne, l'autre, comme reine d'Écosse. Quant à Catherine, elle fut reine en qualité de mère du roi; c'est en cette qualité qu'on se propose de l'étudier, en compagnie de Louise de Savoie et de Jeanne d'Albret. A la cour, si l'influence de l'épouse est nulle, celle de la mère est incontestable.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, dite MADAME, fut la mère et la conseillère souveraine du roi François Ier. C'est une digne fille de la race montagnarde de Savoie, fière, énergique, indomptable, et toutefois prudente. Elle sut se défendre sous Louis XII contre

la haine de la femme de ce roi, Anne de Bretagne, irritée de ce que, n'ayant que des filles, l'héritier de la couronne se trouvât être, de par la loi salique, le fils de la duchesse d'Angoulême. Celle-ci, pendant ce temps, se borna à surveiller l'éducation de ses enfants qui, tout au moins au point de vue intellectuel, lui ont fait grand honneur.

Peu après l'avènement de son fils, de « son César », de son dieu, elle dut exercer la régence lors de l'expédition de François Ier à Marignan, et plus tard au moment du désastre de Pavie. Dans les jours de joie et de deuil elle reste à la hauteur de sa tâche. Au moment de la débâcle de 1525, par sa fermeté envers les grands corps de l'État comme par son habileté politique au dehors, elle empêcha la dissolution du royaume. Son avarice peu favorable au développement des beaux-arts, son avidité qui se fit remarquer lors des procès intentés au financier Samblançay et au connétable de Bourbon, ne la rendent guère sympathique. Mais on ne peut nier qu'elle n'ait été une femme honnête,

une mère excellente, une gouvernante énergique.

Autant Louise de Savoie est altière et tenace, autant Catherine de Médicis est souple et astucieuse. La fermeté de l'une fut moins funeste que la finesse de l'autre. Il faut convenir d'ailleurs que les temps n'étaient pas les mêmes. Louise de Savoie fut toute puissante en un moment de monarchie absolue, Catherine vit son autorité et celle du prince toujours menacée par les guerres civiles.

Sa vie est loin d'être enviable : son enfance passée au milieu des troubles de Florence, sa jeunesse vécue aux côtés d'une rivale préférée lui donnèrent une triste opinion de l'humanité. Fille d'une Française, la comtesse d'Auvergne, et de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, elle semblait promettre à son mari la possession de l'Italie. Ce fut la seconde fois qu'un fils de France, duc d'Orléans, épousa une fille de marchand italien, sans obtenir d'autre avantage, pour prix de sa mésalliance, que quelques écus. On fit plus sentir à Catherine qu'à Valentine

Visconti ce que ce mécompte avait d'amer pour la maison royale.

Elle se maintint par son habileté. Quoique nièce du pape, elle n'est point fanatique : c'est une politique de l'école de Machiavel. C'est avant tout la femme de la Renaissance, intelligente, cultivée, appliquée aux études comme aux affaires d'État, ayant autant de penchant pour l'activité de l'esprit que pour les exercices physiques et les plaisirs de la société. Amazone consommée, elle a la passion de la chasse ; elle en est souvent victime, car elle eut plusieurs accidents de cheval. Portée au luxe, elle a donné des fêtes splendides dont le souvenir s'est longtemps gardé.

Cependant sa vie est une lutte incessante. Pour ne se pas laisser répudier, elle s'attache, dauphine, au roi François Ier qui la protège. Après une longue attente, elle a des enfants, et presque chaque année ; cette fécondité la sauve. Mais, reine, elle doit rester petite en face de Diane de Poitiers qui porte insolemment les diamants de la couronne, signe incontesté

de la puissance souveraine. Elle ne s'occupe que du soin du ménage et des enfants. Henri II meurt, puis François II, son fils aîné; elle devient régente de droit, reine de fait. Mais que se présente-t-il devant elle?

Deux partis sont aux prises. Ce ne sont plus, comme au temps de Diane de Poitiers, deux factions rivales de cour, celle de Montmorency et celle de Guise, qui luttent d'intrigues pour le pouvoir. Ce sont deux partis nationaux et religieux qui en viennent aux mains : les catholiques conduits par les Guises, soutenus par l'Espagne; les huguenots et les malcontents, ralliés par les Bourbons et aidés par l'Angleterre. Elle comprend tout de suite les difficultés de sa situation et elle s'en plaint dans une lettre touchante adressée à sa fille, la reine d'Espagne. « Ma fille, ma mie, recommandez-vous bien à Dieu, car vous m'avez vue aussi contente comme vous, ne pensant jamais avoir autre tribulation que n'être assez aimée à mon gré du roi, votre père, qui m'honorait plus que je ne méritais (elle se contentait de peu!) mais je

l'aimais tant que j'avais toujours peur, comme vous savez fermement assez ; et Dieu me l'a ôté, et ne se contente de cela, m'a ôté votre frère (François II), et m'a laissée avec trois enfants petits, et en un royaume tout divisé, n'y ayant un seul à qui je me puisse du tout fier, qui n'ait quelque passion particulière. »

Pour défendre l'héritage de ses fils, disons mieux, pour le bien de la France, elle recherche avant tout la paix par l'équilibre des partis politiques, par la tolérance religieuse. Elle repousse les conseils sanguinaires de Philippe II. « Il faut qu'il considère aussi, dit-elle, que le temps ne permet plus qu'on use de la mort et rigueur de justice, comme l'on a usé par le passé, tant le mal est cru et a atteint une extrême quantité de personnes, de façon que le plus sage que nous pouvons faire est de tenir les choses en tranquillité et empêcher qu'il n'advienne point de sédition. Ils en parlent bien à leur aise, mais s'ils étaient ici! Ils ne furent jamais si empêchés. »

La partie de sa correspondance qu'a pu-

bliée M. de La Ferrière est toute à son avantage : elle s'arrête en 1566. Jusqu'à ce moment elle se révèle mère prévoyante, reine prudente et digne, tout attachée au relèvement de la France et du prestige royal. La belle lettre qu'elle adresse à Charles IX, au moment de la majorité de ce prince, est un chef-d'œuvre de sagesse et de raison, et l'on peut bien approuver la défense qu'elle fait de son gouvernement en 1563 : « Si les choses eussent été plus mal qu'elles ne sont... l'on eût pu blâmer le gouvernement d'une femme ; mais honnêtement l'on ne doit blâmer ni calomnier que celui des hommes, quand ils veulent faire les rois ; et dorénavant, si l'on ne m'empêche encore, j'espère que l'on connaîtra que les femmes ont meilleure volonté de conserver le royaume que ceux qui l'ont mis en l'état en quoi il est. »

Que n'a-t-elle persisté dans cette voie? Par malheur, si elle était prudente à l'excès, elle manquait de fermeté de caractère, et le caractère est plus nécessaire au succès politique que

l'habileté et même, hélas! que la vertu. En un jour, elle gâte tout son ouvrage : c'est ainsi que les auteurs dramatiques précipitent l'action par un dénoûment inattendu. La péripétie se passe pour Catherine en 1572. La Réforme n'a pas de prise sur le gros de la nation ; ses adhérents n'appartiennent qu'aux hautes classes. La reine constate que la France reste catholique. Avertie de quel côté se trouve la majorité, elle n'hésitera plus à sacrifier le plus faible au plus fort, dans l'espoir de faire régner ses fils, parce qu'elle est mère avant tout.

Sa nature est un terrain propre à faire germer les principes de Machiavel, qui a dédié le *Prince* à son père Laurent de Médicis, et dont elle s'est imprégnée; un terrain tout préparé pour recevoir la semence que l'Espagne veut y jeter. Machiavel a dit aux rois qu'il ne faut pas s'écarter du bien, s'il se peut, mais qu'il faut savoir aussi entrer dans le mal quand il le faut. C'est encore lui qui leur conseille de se défaire des grands qui troublent l'État. Le duc d'Albe, à l'entrevue de Bayonne, a pressé la reine mère

de le faire. Jusqu'alors elle a résisté, mais quand elle voit que les huguenots, tout puissants à la cour, vont lancer la France dans une guerre avec l'Espagne ; que cette guerre étrangère, qui sera inévitablement compliquée d'une guerre civile, peut menacer le trône de ses fils, elle s'allie aux Guises et donne le signal de la Saint-Barthélemy. Cruel forfait qui pèsera éternellement sur sa mémoire et qui empêchera toujours de lui rendre justice pour des mérites antérieurs! Ses complices, d'ailleurs, ne lui en savent aucun gré. Quand Henri III, à qui elle a conservé la couronne, fait assassiner le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, c'est elle que les catholiques accusent, et le cardinal de Bourbon, montant indigné chez elle : « Hélas! Madame, lui dit-il, vous nous avez tous menés à la boucherie! »

Voilà où devaient aboutir la faiblesse et l'astuce. En face de cette reine qui gardera toujours une réputation de lâcheté fourbe et cruelle, se dresse Jeanne d'Albret, à l'âme énergique et hautaine. Il semble que la fermeté soit le

caractère des races montagnardes : elle était héréditaire chez Louise de Savoie, dont les Alpes furent le berceau, comme chez la petite-fille de cette princesse, Jeanne d'Albret, souveraine des Pyrénées.

Opiniâtre dans sa volonté, Jeanne, dans l'âge le plus tendre, ne veut pas d'un époux allemand et refuse le duc de Clèves ; il faut lui donner le fouet et la porter de force à l'autel pour célébrer ses fiançailles avec ce prince. Les calculs politiques, bien plus que les protestations de la princesse, firent rompre ce mariage. Son union avec le chef des Bourbons rendit à cette race une richesse et une considération perdues depuis la trahison du célèbre connétable. Mais bientôt, tournée comme sa mère, Marguerite d'Angoulême, vers les idées religieuses, elle se déclara protestante. Tout contribua à l'ancrer dans ses opinions théologiques : les infidélités de son mari, le faible Antoine de Bourbon, rallié à l'Église par les beaux yeux d'une fille d'honneur de Catherine ; l'hostilité du roi catholique, Philippe II, qui la te-

nait dépouillée de la Navarre ; les sévérités et les excommunications du pape. Elle soutint la cause avec ardeur, et la sauva soit par la direction qu'elle prit du parti huguenot, soit surtout par l'éducation religieuse qu'elle donna à son fils Henri IV.

Jeanne d'Albret est cependant une nature moins sympathique, moins féminine en tout cas que sa mère. Cette mère est Marguerite, la première des trois Marguerites, sœurs de rois, dans lesquelles se personnifient, au seizième siècle, la grâce, le talent, la beauté : Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier ; Marguerite de France, fille de ce prince et sœur de Henri II ; Marguerite de Valois, fille de Henri II et sœur de François II, Charles IX et Henri III ; la tante, la nièce et la petite-nièce, qui, il faut le reconnaître, dégénèrent toutes trois l'une de l'autre.

La première, la marguerite des princesses chantée par les poètes, la marguerite des marguerites (*margarita,* on le sait, signifie « perle »), vécut dans la plus complète union avec sa mère,

Louise de Savoie, et son frère, François Ier. L'histoire d'une femme se résume d'ordinaire dans celle de son mariage. On maria Marguerite deux fois : on la maria mal deux fois. Son premier époux, le duc d'Alençon, mourut de honte après s'être sauvé du champ de bataille de Pavie ; le second, roi de Navarre, de la maison d'Albret, la maltraita. Négligée par son frère, éloignée par son neveu Henri II, elle eut à subir dans son petit royaume jusqu'aux violences du roi, son mari. Mais elle avait en elle un trésor de vertus qui lui tinrent lieu de consolation.

Instruite et cultivée, elle se nourrit de la lecture des anciens ; elle encourage les artistes et les lettrés ; elle compose elle-même. Elle a laissé des épîtres, des poésies, des farces, des contes, son *Heptaméron,* où revivent les mœurs de l'époque. Elle savait rire ; elle savait pleurer aussi, et prier. Les idées mystiques hantèrent son cerveau : elle en fait part dans sa correspondance au chanoine Hohenlohe et à l'évêque Brissonnet. Elle va même fort loin dans cette voie : assise au chevet d'une amie mou-

rante, elle veut surprendre le départ de l'âme et la voir s'envoler. Son mysticisme ne la jeta pourtant pas dans le protestantisme. Sa fille, Jeanne d'Albret, devait se déclarer plus qu'elle. Des motifs politiques l'en empêchaient aussi : elle ne perdit jamais tout espoir de recouvrer la Navarre de la bienveillance du catholique Philippe II. Elle ne renonce pas pour cela à exercer le droit d'asile en faveur des victimes des persécutions religieuses. Elle tente de délivrer Berquin, la première d'entre elles ; elle sauve Roussel en le faisant évêque. Ce n'est pas tant la Réforme qui l'inspire que la charité, la véritable tolérance, car elle a l'âme grande et noble, et, au milieu des querelles du seizième siècle, elle représente le type de la vraie chrétienne.

Elle eut une grande part à l'éducation des filles de sa maison, de ses nièces, et surtout de sa filleule Marguerite de France, à laquelle ses goûts et ses capacités littéraires firent bientôt donner le surnom mythologique de la Minerve ou Pallas de la France. Ce fut elle qui présenta

à la cour Ronsard et d'autres poètes qui l'ont célébrée dans leurs chants.

Elle eût bientôt mérité la triste réputation d'une vieille fille savante, si le duc dépouillé de Savoie, Emmanuel-Philibert, ne l'avait épousée sur le tard pour rentrer en possession de ses provinces conquises par François Ier. Cette restitution causa de vifs mécontentements et ce mariage provoqua mille plaisanteries de mauvais goût dont Brantôme, malgré son estime pour la princesse, n'a pas répugné à se faire le cynique écho. Devenue duchesse de Savoie, elle s'appliqua à obtenir des Génevois qu'ils reconnussent la suzeraineté du duc, avec la promesse de maintenir leur indépendance religieuse et leurs franchises municipales. Genève vit ce prodige : une duchesse de Savoie bienveillante et amie. Mais derrière la duchesse se tenait le duc. Genève repoussa ces propositions. Marguerite de France n'en fut pas moins bonne pour les réformés. L'ambassadeur d'Espagne l'accuse formellement d'hérésie : il suffit à sa gloire qu'elle ait été tolérante.

La troisième Marguerite, nièce et petite-nièce des deux premières, les dépasse en beauté, les égale en talent, mais ne leur est pas comparable pour les vertus. Digne fille de Catherine, plus digne sœur de Henri III, sa vie se passe dans le dévergondage le plus effréné. Dans la lutte des trois Henris, Valois, Bourbon et Guise, elle tient lieu de pomme de discorde. Mais une si belle pomme ! Qui pouvait voir cette belle brune sans être touché de sa beauté, divinisée par Brantôme ? Qui pouvait l'entendre sans être charmé de son esprit dont témoignent ses mémoires, ses contes et ses lettres ? Et pourtant son mari, Henri IV, ne chercha qu'à se débarrasser d'elle : et avec raison. Après quatorze ans de séparation amiable, un divorce rompit tous ses liens avec le roi de la France nouvelle.

Elle vécut dès lors en Auvergne, terre que sa mère lui avait laissée, encore courtisée par des fidèles quand même. Un jour, ses affaires l'appellent à Paris. Le roi Henri IV lui rend visite et en la quittant l'invite à ne faire plus de la nuit le jour ni du jour la nuit, et à renoncer

aussi à ses prodigalités folles. « Le premier avis peut sembler bon, dit-elle ; quant à l'autre, je ne saurais le suivre, tenant cette libéralité de race. » C'était reprocher à Henri IV de n'être qu'un parvenu et un avare. Mais la France avait besoin de ce parvenu et de cet avare. Ce ne fut que sous Louis XIII que, suivant l'énergique expression de Brantôme, mourut « ce reste d'un si misérable naufrage ».

Le seizième siècle, on le voit, compte plus de bonnes mères que d'épouses dévouées. Cependant il en eut aussi de vertueuses, dignes conseillères de leurs maris, comme la princesse de Condé, née Roie ; l'amirale de Coligny, née Laval. Le parti de la Réforme s'enorgueillit de les compter parmi ses grandes dames, avec la noble Renée de France, duchesse de Ferrare, que François Ier, pour acquitter ses dettes, maria au fils de Lucrèce Borgia. Souveraine en Italie, elle eut à souffrir de son nouvel entourage ; douairière en France, elle dut prendre souvent la défense des huguenots auprès de son gendre, le duc de Guise. Le parti

catholique, certes, ne manque pas d'héroïnes, plus dévotes sans doute, plus douces peut-être, plus vraiment femmes que les héroïnes protestantes; énergiques cependant à l'occasion, telles ces régentes de France, telles ces gouvernantes des Pays-Bas. Partout alors les femmes brillent au premier rang, dans les arts, dans les lettres ou dans la politique, non seulement en France, mais à l'étranger, où plus d'une princesse britannique, plus d'une archiduchesse d'Autriche a laissé une mémoire sympathique ou glorieuse.

CONCLUSION.

La contemplation des belles figures qu'on vient de voir repose des intrigues de la politique ou des horreurs de la guerre. Sans les femmes, les progrès réalisés par la sociabilité auraient disparu au milieu des discordes civiles, qui ébranlèrent le trône, accablèrent la dynastie et faillirent emporter la société et la cour. Toutefois il n'y a pas lieu de regretter l'anéantissement de la maison de Valois, qui, par une sorte de loi fatale pour la dynastie française, prit fin avec trois frères rois François II, Charles IX, et Henri III, comme l'avait fait la première maison capétienne avec les trois frères Louis X, Philippe V et Charles IV, comme devait le faire plus tard la maison de Bourbon avec les trois frères Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Ce fut plutôt une bénédiction du

ciel que le sceptre passât des Valois aux mains du grand Henri IV.

Au point de vue moral aussi les guerres civiles eurent leur bon côté; elles mirent à l'épreuve le courage des Français, elles retrempèrent leurs caractères. Ils auraient pu, vaincus par les délices de la Renaissance, s'efféminer au contact des Italiens, se corrompre à celui des Espagnols. L'un et l'autre peuple firent sentir à la France leur double influence, l'une morale et l'autre politique. Mais quand Henri IV eut apaisé les troubles, chassé les Espagnols et restauré la monarchie, la cour de France se trouva reconstituée, telle que l'avait faite François Ier, avec cette différence que la guerre avait fortifié les cœurs, que les idées religieuses avaient rendu les esprits plus sérieux. Enfin, en face de l'étranger qui avait profité des troubles intérieurs pour ruiner le pays, la société se reforma toute française de mœurs, d'âme et de langage.

Autant que les guerres de religion et de la Ligue, les guerres civiles du règne de Louis XIII et

de la Fronde, pendant lesquelles aussi l'influence étrangère se fit sentir, faillirent produire un effet dissolvant sur la société française. Mais Louis XIV se révéla, monarque encore plus absolu que François Ier. Encore plus que ce prince, il a centralisé l'État, encouragé les lettres et consacré la royauté des femmes à la cour, remplissant ainsi à nouveau les trois conditions nécessaires au développement de la sociabilité.

Toutefois le dix-septième siècle fit réaction sur le seizième. Autant celui-ci avait été libre dans ses allures, incorrect dans son langage, autant celui-là devint pompeux dans ses manières, étudié dans son style. La forme fut soignée à la perfection. Il y eut même exagération dans ce sens, surtout au point de vue du ton. La cour de Louis XIV est une cour toute d'étiquette dont la vie semble exclue : ce n'est plus la gaie compagnie de François Ier, si pleine d'entrain, mais aussi de laisser aller. Au dix-huitième siècle, la société parisienne, qui avait eu pour institutrice la cour, s'af-

franchit violemment de cette sévérité gênante; elle reprit pour elle les traditions de liberté du seizième siècle. Elle n'en observa pas moins un parler plus correct, des manières plus distinguées, parler et manières qu'elle avait prises et apprises à la grande école de Louis XIV.

Singulier témoignage de l'impuissance humaine, que la société éprouve tant de peine à prendre son équilibre et qu'elle ne cesse de subir des alternatives de liberté dégénérant en licence et de bon ordre aboutissant au despotisme! Révolutionnaire aujourd'hui, réactionnaire demain, comme elle l'était hier: passant d'une période à l'autre par la révolution, le coup d'État, la guerre civile. Changement incessant, mouvement perpétuel qui semble le propre de l'esprit humain.

Mais, remarque consolante, si chaque âge réagit sur l'âge précédent, chaque âge profite aussi des avantages acquis jusqu'à lui. L'histoire est là qui met l'humanité au courant de ce qu'il y a de bon à garder de toute époque; elle est à la fois un enseignement et un encouragement. Le modeste tableau qu'on vient d'esquisser de la société du seizième siècle pourrait être ainsi de quelque utilité. Sans doute il est permis de s'enorgueillir des progrès réalisés depuis la Renaissance dans les idées et dans les mœurs, comme dans les manières et le langage; mais on aurait grand tort de dédaigner pour cela l'héritage si précieux du passé, du seizième siècle notamment.

Quel idéal cet âge offre-t-il à nos aspirations? C'est une compagnie formée des représentants de toutes les classes distinguées, militaire, artistique, littéraire, qui s'ouvre ainsi les horizons les plus vastes et ne s'enferme pas dans d'étroits préjugés de métier ou d'école. Ce sont des hommes universels aussi, comme la société, à la fois soldats et lettrés, artistes et savants, évitant le pédantisme par la variété de leurs aptitudes, provoquant l'intérêt bien plus que ne saurait le faire un spécialiste perdu dans le détail de ses connaissances.

Le seizième siècle a toutes les séductions propres à ce qui est jeune et nouveau : de larges ambitions, des conceptions hardies, la générosité du cœur, la bonhomie et l'enthousiasme à la fois, l'originalité de la pensée et de l'expression. S'il n'est pas absolument le siècle de la liberté politique et de la tolérance religieuse, il reste bien celui de l'indépendance morale. L'individualité s'accuse : la corporation fait place à l'artiste, la caste au particulier, l'État au citoyen. Les types varient à l'infini. La personnalité s'affirme sous l'action du courage, je dirai même de la foi.

Le siècle de la Renaissance et de la Réforme a pu passer pour celui de l'incrédulité et de l'hérésie. La foi s'en va, a-t-il été répété souvent en parlant de ces temps. A vrai dire, la foi s'individualise plutôt qu'elle ne se perd. Sont-ce des incrédules ces pieuses et fières princesses du seizième siècle, ces vaillants, les La Trémoille, les Bayart, plus tard les Coligny, les Mornay, les adversaires des Coligny et des Mornay, le brave Crillon enfin?

Parmi ces guerriers, l'un d'eux, Strozzi, fait profession d'athéisme; mais il étonne, il indigne même ses contemporains.

D'ailleurs il est une foi, plus vague sans doute que la foi religieuse, mais efficace aussi. C'est la foi aux principes éternels, au vrai, au beau. Elle existe chez ceux mêmes qui passent pour incrédules en matière religieuse, chez les philosophes sceptiques, chez les artistes souillés de vices, comme Benvenuto Cellini. L'homme est puissant parce qu'il a une idée et qu'il l'ose proclamer à la face de tous. Pour lui la vérité n'est pas l'opinion du nombre; il sait résister à l'attraction de la majorité, au vertige des masses. Le seizième siècle est un siècle de courage et de foi, où l'on risque sa fortune pour un chef-d'œuvre, sa vie pour une conviction : courage chevaleresque, courage physique et moral, qui n'admet pas de compromis dans le combat de la vie; foi universelle, poussée dans tous les sens, aussi nécessaire à l'artiste qui veut créer qu'au croyant qui recherche son salut éternel; courage et foi,

double source où viennent se tremper et se raffermir les nobles caractères et les grands génies, double principe des actions d'éclat et des œuvres parfaites.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS	I
CHAPITRE I. — *La sociabilité*	1
CHAPITRE II. — *Le gouvernement*	34
CHAPITRE III. — *Les classes de la société*	64
CHAPITRE IV. — *La France militaire*	100
CHAPITRE V. — *Les passe-temps de la société*	133
CHAPITRE VI. — *La femme*	173
CONCLUSION	215

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the library rules or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
	11 JP'45		
	NOV 9 '48		
	AUG 7 1952		
C28(842)M50			

COLUMBIA UNIVERSITY
0032216246

MAR 20 '02